

2021

BUDGET DE L'EXERCICE
Note de politique générale



**Centre Public d'Action Sociale de
Woluwe-Saint-Pierre
Drève des Shetlands 15 - 1150
Bruxelles**

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1. LE BUDGET DE L'EXERCICE 2021	4
1.1. Le service d'exploitation du budget 2021	
1.2. Le service d'investissement du budget 2021	
2. LES FONDS DE RESERVE (fonction 0600 du budget)	31
3. LES DEPENSES DE PERSONNEL	32
4. L'AIDE SOCIALE (fonction 8320)	48
5. LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (fonction 8341)	67
6. LE CENTRE DE SOINS DE JOUR (fonction 8342)	73
7. LITS DE COURT-SEJOURS (fonction 8343)	77
8. MAISON D'ACCUEIL (ILA – fonction 83601)	82
9. LE SERVICE DES AIDES FAMILIALES ET SENIORS (fonction 8441)	86
10. LE SERVICE DE GARDES D'ENFANTS MALADES (fonction 8443)	96
11. L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (fonction 84492)	100
12. LA MEDIATION DE DETTES (fonction 84496)	108
13. COVID (fonction 8790)	116
14. PATRIMOINE ET LOGEMENTS SOCIAUX (fonction 1290 et 9220)	123
15. LA RESIDENCE SERVICE (fonction 9240)	131

PREAMBULE

Le budget de l'exercice 2021, présenté au vote du Conseil de l'Action Sociale du 27 janvier 2021, est réalisé selon les principes de la nouvelle comptabilité conformément à l'arrêté du 26 octobre 1995 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune, modifié en date du 11 décembre 2003 (M.B. 23.02.2004), portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la région de Bruxelles-Capitale.

Outre ce règlement, les documents suivants ont été pris en considération pour l'élaboration du budget :

- ◆ l'arrêté du 19 février 1998 du Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale et ses annexes, modifié et complété par l'arrêté du Collège Réuni du 07.11.2002 ;
- ◆ les arrêtés du 12 février 1998 et du 3 juin 1999 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale portant analyse conceptuelle de la nouvelle comptabilité des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- ◆ la circulaire budgétaire des Membres du Collège réuni compétents pour la politique de l'aide aux personnes, relative à l'élaboration et à l'exécution du budget 2021 des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale et ses annexes.

L'avant-projet de budget a été présenté au Comité de Concertation entre la Commune et le CPAS le 18 janvier 2021.

Conformément à l'article 11 du règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, l'avant-projet de budget a été soumis le 18 janvier 2021 à l'avis d'un groupe technique composé du Président, du Secrétaire général temporaire, de la Directrice Financière et du chef du service des finances. L'avis à donner doit exclusivement porter sur le respect de la légalité de l'avant-projet de budget et sur les répercussions financières prévisibles.

1. LE BUDGET DE L'EXERCICE 2021

Le budget se présente comme suit :

	Exploitation	Investissements	Total
Recettes	26.055.557,64	1.842.525,65	27.898.083,29
Dépenses	25.485.862,94	2.412.220,35	27.898.083,29
Excédent au service d'exploitation	569.654,70		
Déficit au service d'investissement		569.654,70	
Résultat services cumulés			0

Le budget de l'exercice 2021 du CPAS est de **27.898.083,29 €**.

Il est en équilibre, le déficit au service d'investissement étant compensé par l'excédent au service d'exploitation à concurrence de 569.654,70 €.

La dotation de la Commune fixée en application de l'article 106 de la loi organique s'élève à 7.900.000,00 €.

1.2. Le service d'exploitation du budget 2021 : Résultats (avec facturation interne)

FONCTION	RUBRIQUE	Compte 2017			Compte 2018			Compte 2019		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
90	<i>R/D générales</i>	5.710.099,23	20,75	5.710.078,48	5.426.938,30	569,75	5.426.368,55	5.948.082,82	20.945,26	5.927.137,56
290	<i>Fonds spéc A.S.</i>	280.099,43	0,00	280.099,43	337.712,32	0,00	337.712,32	332.766,83	0,00	332.766,83
1230	<i>Adm. Générale</i>	159.513,94	2.482.893,31	-2.323.379,37	470.363,37	2.733.166,11	-2.262.802,74	512.090,27	3.108.807,50	-2.596.717,23
1290	<i>Patrimoine privé</i>	46.703,94	39.802,19	6.901,75	26.619,83	43.746,55	-17.126,72	38.063,94	44.805,76	-6.741,82
1310	<i>Services généraux</i>	878.397,37	931.798,54	-53.401,17	867.155,29	917.475,40	-50.320,11	854.051,58	888.900,10	-34.848,52
8290	<i>Avances</i>	18.957,71	18.957,70	0,01	13.984,15	13.234,15	750,00	11.394,96	11.394,96	0,00
8320	<i>Aide sociale</i>	3.964.172,18	5.614.792,08	-1.650.619,90	4.217.641,66	5.869.808,16	-1.652.166,50	4.265.161,81	5.867.496,13	-1.602.334,32
8341	<i>Maison de repos</i>	7.726.365,40	8.055.336,97	-328.971,57	8.166.144,13	8.085.829,84	80.314,29	8.248.694,93	7.971.253,54	277.441,39
8342	<i>Centre serv.com.</i>	197.032,47	298.053,70	-101.021,23	211.620,53	298.216,41	-86.595,88	214.744,45	303.284,97	-88.540,52
8343	<i>Lits Court-séjours</i>	795.568,64	1.071.821,94	-276.253,30	828.836,53	1.351.213,99	-522.377,46	895.489,16	1.634.955,79	-739.466,63
8360	<i>Maison d'accueil</i>	183.273,21	145.518,85	37.754,36	206.154,15	205.359,15	795,00	98.396,47	167.966,94	-69.570,47
8441	<i>Aides familiales</i>	184.294,78	533.889,87	-349.595,09	260.675,77	610.602,39	-349.926,62	370.506,82	761.836,23	-391.329,41
8443	<i>Gardes d'enfants</i>	75.293,23	99.480,39	-24.187,16	59.012,95	101.600,78	-42.587,83	82.331,27	106.477,72	-24.146,45
84492	<i>Réinsertion</i>	555.882,46	1.059.357,10	-503.474,64	757.351,28	1.345.925,82	-588.574,54	603.135,35	1.472.111,81	-868.976,46
84496	<i>Médiation de dettes</i>	793,90	0,00	793,90	9.988,76	42.003,42	-32.014,66	44.522,96	53.340,21	-8.817,25
9220	<i>Habitations sociales</i>	46.114,49	41.157,08	4.957,41	32.837,44	47.410,01	-14.572,57	31.399,59	57.664,70	-26.265,11
9240	<i>Logements pers. âgées</i>	274.720,40	150.052,09	124.668,31	283.016,03	175.822,74	107.193,29	281.865,98	180.778,63	101.087,35
Total		21.097.282,78	20.542.932,56	554.350,22	22.176.052,49	21.841.984,67	334.067,82	22.832.699,19	22.652.020,25	180.678,94

FONCTION	RUBRIQUE	<u>Budget initial 2020</u>			<u>Budget 2020 (Modif 3)</u>			<u>Budget 2021</u>		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
90	<i>R/D générales</i>	7.166.510,00	205,00	7.166.305,00	8.955.128,54	185.220,15	8.769.908,39	8.085.010,00	185.255,00	7.899.755,00
290	<i>Fonds spéc A.S.</i>	361.228,26	0,00	361.228,26	361.228,26	0,00	361.228,26	361.228,26	0,00	361.228,26
1230	<i>Adm. Générale</i>	606.317,04	3.397.350,00	-2.791.032,96	604.092,98	3.430.776,54	-2.826.683,56	424.985,00	3.352.241,90	-2.927.256,90
1290	<i>Patrimoine privé</i>	139.000,00	43.205,00	95.795,00	139.000,00	54.959,00	84.041,00	47.250,00	47.276,00	-26,00
1310	<i>Services généraux</i>	899.930,00	955.165,00	-55.235,00	893.775,50	944.965,00	-51.189,50	850.710,00	908.240,00	-57.530,00
8290	<i>Avances</i>	32.300,00	32.300,00	0,00	32.300,00	32.300,00	0,00	32.300,00	32.300,00	0,00
8320	<i>Aide sociale</i>	4.427.025,00	6.171.162,00	-1.744.137,00	4.901.854,71	6.874.029,18	-1.972.174,47	4.406.600,00	6.349.007,20	-1.942.407,20
8341	<i>Maison de repos</i>	8.324.070,00	9.245.227,00	-921.157,00	7.880.191,45	9.259.937,12	-1.379.745,67	8.773.477,72	9.202.587,56	-429.109,84
8342	<i>Centre serv.com.</i>	227.295,00	352.644,00	-125.349,00	185.821,42	324.303,34	-138.481,92	225.660,00	380.185,00	-154.525,00
8343	<i>Lits Court-séjours</i>	1.214.818,57	1.119.429,00	95.389,57	721.574,23	1.113.298,38	-391.724,15	985.320,00	1.111.375,00	-126.055,00
8360	<i>Maison d'accueil</i>	266.475,00	266.475,00	0,00	206.136,00	206.290,75	-154,75	286.600,00	286.600,00	0,00
8441	<i>Aides familiales</i>	380.915,00	856.967,00	-476.052,00	398.871,27	805.764,76	-406.893,49	362.900,00	919.805,90	-556.905,90
8443	<i>Gardes d'enfants</i>	78.307,13	107.615,00	-29.307,87	73.968,71	106.450,06	-32.481,35	73.245,00	114.985,00	-41.740,00
84492	<i>Réinsertion</i>	790.616,00	1.950.088,00	-1.159.472,00	805.611,88	1.948.227,19	-1.142.615,31	505.381,00	1.377.830,00	-872.449,00
84496	<i>Médiation de dettes</i>	43.860,00	57.200,00	-13.340,00	44.360,00	58.040,20	-13.680,20	44.120,00	60.280,00	-16.160,00
8790	<i>Covid</i>				732.251,90	1.263.272,34	-531.020,44	65.000,00	901.628,38	-836.628,38
9220	<i>Habitations sociales</i>	35.300,00	53.438,00	-18.138,00	35.300,00	81.688,00	650.563,90	24.000,00	60.137,00	-36.137,00
9240	<i>Logements pers. âgées</i>	290.750,00	188.312,00	102.438,00	266.750,00	201.873,60	-166.573,60	276.225,00	196.129,00	80.096,00
Total		25.284.717,00	24.796.782,00	487.935,00	27.238.216,85	26.891.395,61	346.821,24	25.830.011,98	25.485.862,94	344.149,04

LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation se composent principalement des :

Recettes de prestations :

il s'agit principalement du remboursement du coût des services tels que les frais d'hébergement dans la Maison de Repos, les frais des services à domicile, des loyers et des charges perçus à la Résidence Service, etc.

Recettes de transferts :

il s'agit de transferts sans contrepartie directe tels que la subvention communale, les interventions de l'Etat Fédéral dans le revenu d'intégration, les interventions forfaitaires de l'INAMI dans les soins aux pensionnaires de la Maison de Repos, etc.

Recettes de produits financiers :

il s'agit des intérêts créditeurs des placements et des comptes.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	PRODUITS FINANCIERS	SOUS-TOTAL	FACTURATION INTERNE	TOTAL
Compte 2017 - prélèvements - total avec les prélèvements	4.686.799,71	16.410.476,63	6,44	21.097.282,78	202.981,85	21.300.264,63
Compte 2018 - prélèvements - total avec les prélèvements	4.915.353,72	16.988.270,82	2,95	21.903.627,49	272.425,00	22.176.052,49
Compte 2019 - prélèvements - total avec les prélèvements	5.066.345,20	17.516.506,75	2,21	22.582.854,16	249.845,03	22.832.699,19
Budget 2020 modifié 3 - prélèvements - total avec les prélèvements	5.208.917,78	21.746.389,07	10,00	26.955.316,85	282.900,00	27.238.216,85
Budget initial 2021	5.251.232,72	20.296.469,26	10,00	25.547.711,92	282.300,00	26.055.557,64

En 2020, au budget modifié n°3, les recettes d'exploitation étaient estimées à 27.238.216,85 €. Elles sont estimées **26.055.557,64 €** en 2021.

Vous trouverez ci-dessous les explications pour chaque catégorie de recettes.

Recettes de prestations

	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes générales	0,14	522,9	20.937,10	185.000,00	185.000,00
Administration Générale	9.709,40	77.689,95	122.051,10	207.720,25	1.495,00
Patrimoine	46.703,94	26.619,83	33.473,94	139.000,00	47.250,00
Service général	28.310,66	31.620,32	26.090,95	38.070,50	38.020,00
Aide sociale	5.513,98	2.648,89	2.384,38	13.770,74	0,00
Maison de repos	3.239.837,56	3.269.319,19	3.435.683,51	3.152.492,50	3.667.342,72
Centre de Jour	54.246,49	51.268,34	51.235,26	32.131,42	54.000,00
Lits court-séjours	470.917,26	468.868,96	522.836,16	349.040,66	522.550,00
Maison d'accueil	8.659,51	21.807,25	4.225,79	2.816,10	2.500,00
Aides familiales	54.459,12	62.288,74	75.627,53	84.456,27	66.000,00
Baby-sitting	3.840,54	3.873,40	2.605,78	4.103,71	3.300,00
Réinsertion	446.902,01	583.030,05	455.928,13	672.360,88	363.800,00
Mediation de dettes	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
Covid	0,00	0,00	0,00	25.654,75	0,00
Habitations sociales	46.114,49	32.837,44	31.399,59	35.300,00	24.000,00
Logements Pers âgées	274.584,61	282.958,46	281.865,98	266.500,00	275.975,00
TOTAL	4.689.799,71	4.915.353,72	5.066.345,20	5.208.917,78	5.251.232,72

Les recettes de prestations se composent principalement :

- de recettes d'hébergement de la Résidence Roi Baudouin sur base du prix de journée indexé,
- de recettes d'hébergement de l'unité Court-séjours sur base du prix unitaire de 75 €/jour,
- de recettes des services à domicile,
- des loyers indexés et des charges perçues à la Résidence Service,
- de la fonction réinsertion, de l'exonération des cotisations patronales des articles 60§7,
- des loyers des logements de transits en valeur vénale.

Ces recettes de prestations diminuent de 385.499,32 € par rapport au budget initial 2020.

Nous avons prévu en intervention des bénéficiaires à la Résidence Roi Baudouin, à la Résidence Service et à l'unité court-séjours un taux d'occupation à 95 %.

Nous prévoyons à partir d'avril 2021 de transférer 14 lits de l'unité Court-séjours à la Résidence Roi Baudouin en MRPA. A noter que 10 lits MRPA ont été transformés en 10 lits MRS à partir de juillet 2020 (non prévu au budget initial 2020).

Les recettes de prestations diminuent :

- suite au fait que l'ancien Secrétaire, devenu Receveur communal, est pensionné au 1/11/2020, il n'y aura donc plus de refacturation de son traitement à la commune (-188.467,04 €) ;
- et plus de refacturation de 50 % du traitement du responsable du Coup de Pouce à l'association Chapitre XII (-25.000 €) vu que celui-ci est désormais payé directement par le Coup de Pouce.
- nous avons diminué le nombre d'emplois d'insertion de 75 à 45 personnes (-237.100 €)

Recettes de transferts

	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes générales	5.710.092,65	5.426.412,45	5.927.143,51	8.770.118,54	7.900.000,00
Fonds spécial	280.099,43	337.712,32	332.766,83	361.228,26	361.228,26
Administration générale	149.804,54	261.270,42	279.017,66	271.872,73	298.990,00
Patrimoine privé	0,00	0,00	4.590,00	0,00	0,00
Services généraux	850.086,71	835.534,97	827.960,63	855.705,00	812.690,00
Avances	18.957,71	13.984,15	11.394,96	32.300,00	32.300,00
Aide sociale	3.958.658,20	4.214.992,77	4.262.777,43	4.888.083,97	4.406.600,00
Maison de repos	4.486.527,84	4.755.802,94	4.674.187,90	4.569.298,95	4.948.335,00
Centre de Jour	142.785,98	160.352,19	163.509,19	153.690,00	171.660,00
Lits Court-séjours	324.651,38	359.967,57	372.653,00	372.533,57	462.770,00
Maison d'accueil	174.613,70	184.346,90	94.170,68	203.319,90	284.100,00
Aides Familiales	132.835,66	198.387,03	294.879,29	314.415,00	296.900,00
Baby-sitting	71.452,69	55.139,55	79.725,49	69.865,00	69.945,00
Réinsertion	108.980,45	174.321,23	147.207,22	133.251,00	141.581,00
Medaition de dettes	793,9	9.988,76	44.522,96	43.860,00	44.120,00
Covid	0,00	0,00	0,00	706.597,15	65.000,00
Habitations soxciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logements Pers âgés	135,79	57,57	0,00	250,00	250,00
TOTAL	16.410.476,63	16.727.000,40	17.516.506,75	21.746.389,07	20.296.469,26

La majorité des recettes contribuant au financement des dépenses se compose des recettes de transferts provenant de divers niveaux de pouvoirs publics.

Ces recettes de transfert sont estimées à $\pm 79,46$ % du total des recettes du service d'exploitation (hors facturation interne).

Ces recettes de transferts proviennent principalement de :

➤ **La Commune :**

L'article 106 §1 et 2 de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS dispose que :

« § 1^{er}. Lorsque le centre public d'aide sociale ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est prise en charge par la commune. »

« § 2. La différence visée par le paragraphe précédent est estimée dans le budget du centre. Les prévisions relatives aux services d'exploitation et d'investissement du budget sont prises en considération pour calculer cette différence. Une dotation pour ce centre, égale au montant de la différence susvisée, est inscrite dans les dépenses du budget communal. La dotation est payée au centre au début de chaque mois par douzième. Toutefois, moyennant l'accord du centre, elle peut être payée selon d'autres modalités. »

L'article 7 de la loi du 02.04.1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale dispose que :

« Lorsque le centre public d'aide sociale ne dispose pas de revenus suffisants pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission et sans préjudice de l'application des dispositions légales relatives à la couverture des déficits des centres publics d'aide sociale, la commune lui accorde les subventions nécessaires. La commune inscrit annuellement ces subventions à son budget.

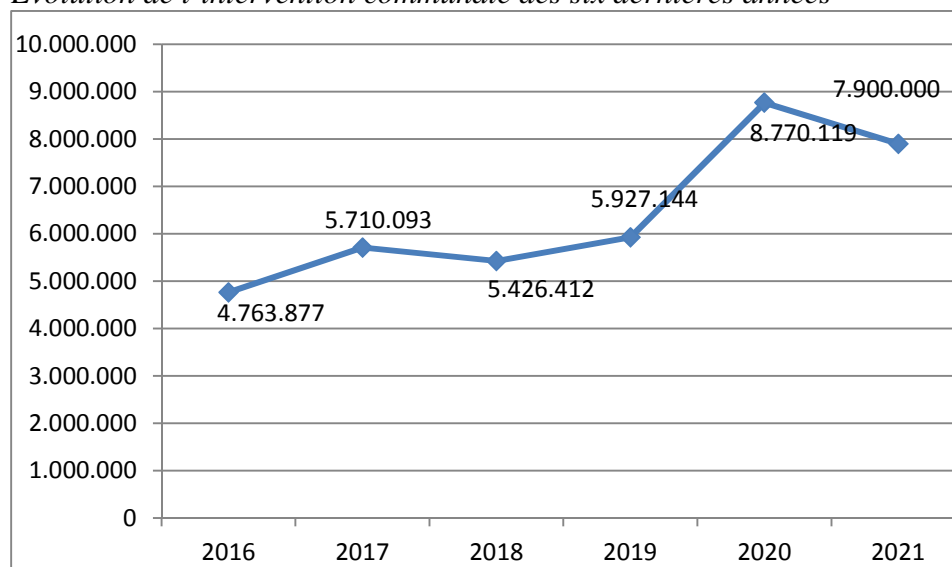
L'article 106 §3 de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS dispose que :

« § 3. L'approbation définitive, tacite ou expresse, du compte budgétaire de l'exercice antérieur entraîne la diminution ou l'augmentation de la dotation communale reprise dans le budget du centre de l'exercice en cours en fonction du résultat final. »

La dotation communale 2020 était :

- de 7.166.500,00 € au budget initial 2020
- de 6.701.092,78 € après incorporation du boni comptable de 2019.
- de 8.737.742,47 € après la modification budgétaire n°1 et 2 de 2020.
- et de 8.770.118,54 € après la modification budgétaire n°3 de 2020.

En 2021, la dotation communale sera de 7.900.000,00 €.

Evolution de l'intervention communale des six dernières années

La hausse de cette dotation doit nous permettre de prendre en compte :

- L'augmentation barémique de 1,3 % et la carrière accélérée appliquée depuis le 1^{er} juillet 2020, soit pour le budget 2021 une augmentation de 426.077,75 € (2,5% du budget initial 2021)
- l'indexation des salaires qui équivaut à 2 % (répercussion de l'indexation au 01/04/2020 et au 1/10/2021)
- les traitements de notre personnel ;
- les frais liés à la pandémie Covid ;
- la hausse de l'aide sociale, sans tenir compte de la revalorisation ;
- l'intervention dans l'association Chapitre XII : Coup de Pouce de Woluwe-Saint-Pierre pour un montant de 38.000 € en 2021
- etc.

➤ **L'Etat Fédéral agissant pour lui-même ou pour le compte de la Région :**

L'Etat Fédéral rembourse partiellement certaines dépenses consenties par les CPAS telles que le Revenu d'Intégration Sociale, les subsides en faveur des candidats réfugiés politiques, les recettes INAMI, ...

Les principales recettes provenant de l'Etat Fédéral représentent 37,49 % du budget des recettes en 2021. L'Etat Fédéral est donc notre premier pouvoir subsidiant.

Fédéral	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Maribel Social	804.038,03	803.728,89	838.350,09
Gaz électricité (CREG)	170.000,00	180.000,00	180.000,00
Revenu d'intégration + Aide Equivalente	3.604.750,00	3.620.250	3.301.000,00
Frais médicaux étrangers	100.000,00	50.000,00	60.000,00
Frais médicaux Aide sociale	80.000,00	80.000,00	80.000,00
Frais médicaux Home	11.000,00	11.000,00	500,00
INAMI MRS MRPA Home	3.910.000,00	4.050.000,00	4.286.100,00
INAMI MRPA Court Séjour	480.000,00	438.800,00	333.000,00
INAMI Centre de Soins de Jour	95.000,00	95.000,00	95.000,00
Initiative Locale d'Accueil	193.650,00	265.000,00	286.600,00
Intégration sociale ¹	65.000,00	75.000,00	75.000,00
Primes linguistiques	274.890,96	269.477,54	290.006,84
Total (€)	9.788.328,99	9.938.256,43	9.825.556,93

Le subside Maribel social a pour objectif de promouvoir l'emploi dans le secteur non-marchand par la création d'emplois supplémentaires afin de rencontrer les besoins du secteur non-marchand et d'augmenter ainsi la qualité des services.

Le SPF Intérieur octroie une subvention du bilinguisme aux institutions et services bruxellois pour le financement des primes linguistiques des fonctionnaires possédant un brevet linguistique (preuve de connaissance linguistique).

¹ Selon la circulaire du 28 juin 2018, la subvention particulière pour le PIIS est de 515 € par dossier.

➤ **La Région de Bruxelles-Capitale :**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les agents du C.P.A.S contractuels et statutaires, articles 60§7 compris, vont bénéficier d'un abonnement STIB annuel entièrement gratuit et subventionné par la Région de Bruxelles-Capitale à concurrence de 70.543,00 €.

L'Union Européenne intervient via le Fonds Social Européen (FSE) afin de soutenir l'emploi et l'inclusion sociale. Via le partenariat Actiris, ces subsides nous sont octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale pour l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui terminent un article 60 pour un montant de 30.000 € en 2021.

Le CPAS perçoit également des recettes de la Région, à savoir :

- Subvention pour la revalorisation barémique pour un montant total de 216.015,21 €
- Subvention pour les agents contractuels subventionnés pour un montant de 141.200,00 €. Ce subside vise à satisfaire des besoins collectifs relevant du secteur non-marchand, favoriser la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi et soutenir les pouvoirs locaux dans leur fonctionnement.

➤ **La Commission communautaire commune (COCOM) :**

Le Collège Réuni de la Commission Communautaire Commune octroie des subsides :

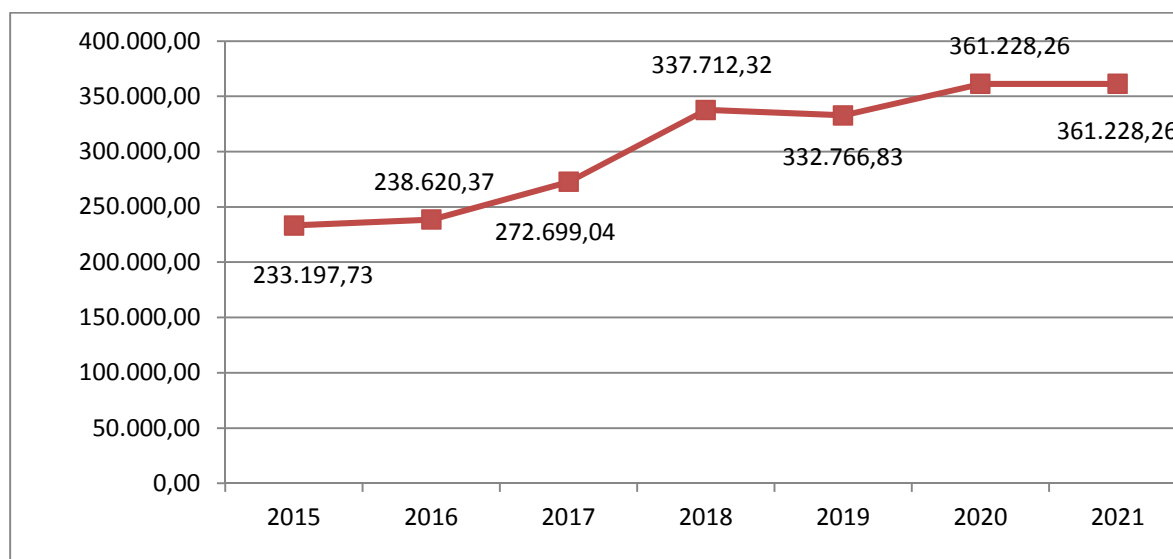
- de fonctionnement aux services d'aide à domicile ;
- de fonctionnement aux centres de soins de jour agréés ;

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Aides aux familles	134.000,00	115.000,00	118.500,00
Centre de jour subside fonctionnement	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Total	164.000,00	145.000,00	148.500,00

La COCOM doit également assurer la distribution intégrale du Fonds spécial de l'Aide sociale aux CPAS des 19 communes de Bruxelles-Capitale.

Le montant du fonds spécial de l'aide sociale rétrocedé à Woluwe-Saint-Pierre est de 361.228,26 € en 2021.

Evolution du montant du Fonds Spécial de l'Aide Sociale



➤ L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) :

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Garde d'enfants ONE	36.500,00	38.442,13	44.945,00
Total	36.500,00	38.442,13	44.945,00

Recettes de produits financiers

	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes générales	0,00	0,00	2,21	10,00	10,00
TOTAL	0,00	0,00	2,21	10,00	10,00

Les recettes de produits financiers se composent des intérêts provenant des avoirs sur comptes bancaires. Il s'agit de placements à terme effectués par le receveur dans la mesure des possibilités de la trésorerie.

LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation se composent des :

Dépenses de personnel :

il s'agit des traitements, salaires et charges du personnel.

Dépenses de fonctionnement :

il s'agit des dépenses relatives aux fournitures et services destinés à assurer le fonctionnement courant des services du CPAS.

Dépenses de redistribution :

ce sont essentiellement les aides sociales.

Dépenses de charges financières :

il s'agit principalement des intérêts des emprunts.

LES DEPENSES D'EXPLOITATION

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	REDISTRIBUTION	CHARGES FINANCIERES	SOUS-TOTAL	FACTURATION INTERNE	TOTAL
Compte 2017	12.479.630,20	2.863.098,51	4.811.347,40	185.874,60	20.339.950,71	202.981,85	20.542.932,56
- prélèvements							104.446,17
- total avec les Prélèvements							20.647.378,73
Compte 2018	13.595.829,13	2.780.562,08	5.021.635,28	171.533,18	21.569.559,67	272.425,00	21.841.984,67
- prélèvements							48.276,02
- total avec les prélèvements							21.890.260,69
Compte 2019	14.206.598,18	2.838.517,82	5.203.205,80	153.853,42	22.402.175,22	249.845,03	22.652.020,25
- prélèvements							70.620,46
- total avec les prélèvements							22.722.640,71
Budget modifié 2020 (n°3)	16.197.378,07	3.710.474,30	6.547.952,09	152.691,15	26.608.495,61	282.900,00	26.891.395,61
- prélèvements							225.545,66
- total avec les prélèvements							27.116.941,27
Budget initial 2021	15.724.850,56	3.504.672,72	5.855.845,66	118.194,00	25.203.562,94	282.300,00	25.485.862,94

Vous trouverez ci-dessous les explications pour chaque catégorie de dépenses.

Dépenses de personnel

	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes et dépenses générales	0	522,89	20.937,10	185.000,00	185.000,00
Administration générale	2.153.593,24	2.401.007,17	2.734.128,12	3.030.101,54	2.936.570,90
Services généraux	931.798,54	917.475,40	888.900,10	944.965,00	908.240,00
Aide sociale	881.736,85	883.429,16	710.807,04	848.827,50	964.837,20
Maison de repos	5.779.587,10	5.945.737,00	5.821.836,20	6.896.968,04	6.926.386,56
Centre de Jour	237.941,91	232.955,18	234.264,31	229.001,34	283.970,00
Lits court-séjours	852.514,21	1.141.814,09	1.403.182,60	860.691,38	894.320,00
Maison d'accueil		14.342,58	42.563,60	47.074,75	47.415,00
Aides familiales	499.461,28	592.642,59	737.119,77	757.110,76	869.790,90
Baby-sitting	97.564,52	100.708,67	105.958,59	105.245,06	112.770,00
Réinsertion	1.045.432,55	1.323.190,98	1.453.584,92	1.931.789,19	1.323.120,00
Mediation de dettes	0	42.003,42	53.315,83	57.806,20	59.885,00
Covid	0,00	0,00	0,00	302.797,31	212.545,00
TOTAL	12.479.630,20	13.553.825,71	14.206.598,18	16.197.378,07	15.724.850,56

Les dépenses brutes de personnel représentent 61,74 % des dépenses du budget d'exploitation.

Les dépenses de personnel diminuent de **215.459,50 €** par rapport au budget initial 2020.

Cette baisse est dû au fait que nous avons diminué le nombre d'emplois d'insertion de 75 à 45 personnes.

Il a été prévu dans le budget 2021 :

- L'augmentation barémique de 1,3 % ainsi que la carrière accélérée appliquée (426.077,75 €) ;
- La répercussion de l'index du 01/04/2020 sur les articles 111 à 124 : 80.131,21 € ;
- L'indexation des salaires de 2 % à partir du 01/10/2021 soit 85.215,55 € ;
- L'indexation du montant des jetons de présence au 01/01/2021 (1.020 €) ;
- Les engagements pour la pandémie Covid : 3 soignants pendant 3 mois, 1 informaticien pendant 9 mois et 3 assistants sociaux pendant 12 mois : +212.545 € ;
- ...

Dépenses de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes et dépenses générales	1,16	0,88	0,66	55,00	55,00
Administration générale	312.814,56	315.845,00	358474,63	384.029,00	399.435,00
Patrimoine	36.337,52	38.734,81	42231,19	51.783,00	44.825,00
Aide sociale	15.412,28	29.867,12	20116,32	55.134,68	48.470,00
Maison de repos	2.090.481,66	1.936.243,07	1951496,58	2.167.843,08	2.104.310,00
Centre de jour	28.421,74	31.152,23	34360,49	54.402,00	55.315,00
Lits court-séjours	188.437,79	167.556,73	191142,19	207.624,00	172.920,00
Maison d'accueil	81.955,20	134.301,74	95991,56	87.196,00	98.485,00
Aides familiales	13.201,64	8.380,80	15383,74	37.204,00	38.565,00
Baby-sitting	1.915,87	892,11	519,13	1.205,00	2.215,00
Réinsertion	13.574,55	22.140,24	18526,89	15.838,00	16.710,00
Médiation de dettes	0,00	0,00	24,38	234,00	395,00
Covid	0,00	0,00	0	505.315,54	398.537,72
Habitation sociales	30.803,69	38.812,19	51211,72	74.054,00	56.100,00
Logements pers âgées	47.987,81	56.635,16	59038,34	68.557,00	68.335,00
TOTAL	2.672.906,52	2.780.562,08	2.838.517,82	3.710.474,30	3.504.672,72

Les dépenses brutes de fonctionnement représentent 13,73 % du budget d'exploitation.

Selon la circulaire relative à l'élaboration du budget de l'exercice 2021, le principe pour les dépenses de fonctionnement est celui d'une croissance limitée à 2,3 % par rapport aux dépenses engagées au compte 2019, hormis les dépenses liées aux frais d'entretien des personnes hébergées dans les établissements du CPAS, des nouveaux services subventionnés et les modifications imposées par les autorités européennes, fédérales, communautaires ou régionales.

Les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 23,40 % par rapport au compte 2019.

Cette hausse s'explique principalement par les dépenses prévues à la fonction Covid (398.537,72 €).

Si on ne tient pas compte des dépenses de fonctionnement à la fonction Covid et à la fonction ILA, nos dépenses de fonctionnement augmentent de 9,40 % par rapport au compte 2019.

Nos dépenses de fonctionnement hors Covid augmentent donc de 42.510,00 € par rapport au budget initial 2020.

Il s'agit principalement des dépenses suivantes :

- * Nouveau système de back-up : +1.000 €
- * Nouvelle législation sécurité information – audit + matériel à acheter : +5.000 €
- * Maintenance nouveau parc informatique : +5.000 €
- * Nouveaux abonnements GSM SAF : +3.000 €
- * Travaux de rafraîchissement et petites réparations + déménagement et emménagement au-dessus (peinture, revêtement de sol, cloison) SAF : +7.000 €
- * Désignation Notaire : +15.000 €.

Dépenses de redistribution

	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Administration générale	14.400,00	14.400,00	14.400,00	14.400,00	14.400,00
Patrimoine privé	0,00	1.416,77	0,00	0,00	0,00
Avances	18.957,70	13.234,15	11.394,96	32.300,00	32.300,00
Aide sociale	4.717.642,95	4.956.511,88	5.136.572,77	5.970.067,00	5.335.700,00
Maisons de repos	0,00	1.400,14	6.323,19	3.000,00	3.000,00
Lits court-séjours	0,00	0,00	0,00	1.000,00	1.000,00
Maison d'accueil	42.675,83	31.099,83	28.415,41	66.320,00	135.000,00
Aides familiales	14.081,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Réinsertion	0,00	144,6	0,00	0,00	38.000,00
Covid	0,00	0,00	0,00	455.159,49	290.545,66
Habitations sociales	704,19	33,78	51,95	35,00	200,00
Logements pers âgées	2.885,24	3.394,13	6.047,52	5.670,60	5.700,00
TOTAL	4.811.347,40	5.021.635,28	5.203.205,80	6.547.952,09	5.855.845,66

Les dépenses de redistribution (revenu d'intégration sociale, aides sociales, insertion socioprofessionnelle, candidats réfugiés politiques) représentent 22,95 % du budget d'exploitation.

La circulaire budgétaire relative à l'élaboration du budget 2021 des CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que les montants du revenu d'intégration doivent s'établir sur base de la moyenne mensuelle des montants liquidés du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, et une indexation pour décembre 2021.

Dépenses charges financières

	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Compte	Compte	M. B. n° 3	Projet budget
Recettes et dépenses générales	19,59	45,98	7,50	165,15	200,00
Administration générale	585,51	413,94	304,75	746,00	336,00
Patrimoine	2.964,67	2.994,97	2.574,57	2.476,00	1.751,00
Maisons de repos	152.940,58	142.296,63	129.578,67	126.626,00	103.391,00
Centre de Jour	18,18	0,00	0,00	0,00	0,00
Lits court-séjours	1.685,86	1.339,17	822,81	983,00	135,00
Maison d'accueil	0,0000	15,00	0,00	0,00	
Habitations sociales	9.033,57	7.964,04	6.401,03	6.899,00	3.137,00
Logements pers. âgées	18.626,64	16.463,45	14.164,09	14.796,00	9.244,00
TOTAL	185.874,60	171.533,18	153.853,42	152.691,15	118.194,00

Les dépenses de charges financières représentent 0,43 % du budget d'exploitation.

1.2. Le service d'investissement du budget 2021

N° ordre	Description des travaux	Budget 2021	Article Dépenses	Article Recettes	Financement
1	Plans et études				
	Etude, permis, ... divers travaux Maison CPAS	10.000,00	1240/7120051	1240/6850051	Subside communal
	Boucle d'eau chaude sanitaire et honoraire bureaux d'études TS	12.000,00	8341/7120051	8341/6850051	Subside communal
2	Construction, transformation				
	Travaux Rue Titeca 12	145.000,00	83601/7220056	112.677,94 € - 83601/9610051 32.322,36 € - 0600/9980052	Emprunt Fonds de réserve ILA
3	Maintenance des bâtiments				
	Airconditionné CPAS + Alarme CPAS/Recette	25.000,00	1040/7230051	1040/9610051	Emprunt
	Maintenance dans logements de transit	11.675,35	1240/7230056	1240/6850051	Subside communal
	"Travaux de gros œuvre et/ou second œuvre"	35.000,00	1240/7230056	1240/9610051	Emprunt
		250.000,00	8341/7230053	0600/9950051	Fonds de réserve investissement
	Maintenance RRB				Emprunt
	Monte-charge cuisine RRB	65.000,00	8341/7230053	8341/9610051	Emprunt
	Doublure rideau RRB	60.000,00	8341/7230053	0600/9950051	Fonds de réserve investissement
	Système vidéosurveillance RRB	80.000,00	8341/7230053	0600/9950051	Fonds de réserve investissement
	Maintenance Centre de Jour	2.500,00	8342/7230053	8342/6850051	Subside communal
	Maintenance Court séjours	10.000,00	8343/7230053	8343/6850051	Subside communal
	Rénovation nouveaux locaux SAF	20.000,00	8441/7230052	8441/9610051	Emprunt
	Maintenance dans logements de transit	10.000,00	9220/7230056	9220/6850051	Subside communal
	Calorifuge chaufferie Résidence Services	12.500,00	9240/7230056	9240/6850051	Subside communal
4	Achat mobilier administratif				
	Armoires, bureaux, chaises de bureau CPAS	2.500,00	1040/7410055	1040/6850051	Subside communal
	Armoires, bureaux, chaises de bureau déménagement avenue C. Thielemans 84	12.500,00	1040/7410055	1040/9610051	Emprunt
	Casiers, vestiaires, armoires, ... locaux Patrimoine	4.000,00	1040/7410055	1040/6850051	Subside communal

	Armoires, bureaux, chaises de bureaux RRB	2.500,00	8341/7410055	8341/6850051	Subside communal
	Achat mobilier - déménagement CSJ	2.500,00	8342/7410055	8342/6850051	Subside communal
	Achat mobilier - déménagement SAF	2.500,00	8441/7410055	8441/6850051	Subside communal
5	Achat mobilier médical et d'équipements des locaux d'hébergement				
	10 tabourets et 4 colonnes de 5 casiers	2.900,00	8341/7410059	8341/6850051	Subside communal
	Matériel médical et kiné	2.500,00	8342/7410059	8342/6850051	Subside communal
	1 colonne de 5 casiers	700,00	8343/7410059	8343/6850051	Subside communal
6	Achat matériel d'entretien				
	Outillage manuel et électrique	2.250,00	1240/7420053	1240/6850051	Subside communal
	Outillage manuel et électrique	4.000,00	8341/7420053	8341/6850051	Subside communal
	Aspirateur pour nettoyage tambour machine à laver	500,00	8341/7420053	8341/6850051	Subside communal
	2 autolaveuses avec accessoires	16.000,00	8341/7420053	8341/9610051	Emprunt
	4 chariots de nettoyage	5.500,00	8341/7420053	8341/6850051	Subside communal
	Outillage manuel et électrique	2.750,00	9220/7420053	9220/6850051	Subside communal
7	Achat matériel de chauffage				
	"Travaux de chauffage et de plomberie"	70.000,00	1240/7420054	0600/9950051	Fonds de réserve investissement
	Matériel de chauffage RRB	17.500,00	8341/7420054	8341/9610051	Emprunt
8	Achat matériel informatique				
	Matériel informatique CPAS	75.000,00	1040/7420055	1040/9610051	Emprunt
	Central téléphonique CPAS	80.000,00	1040/7420055	1040/9610051	Emprunt
	Accessoires téléphonie CPAS	15.000,00	1040/7420055	1040/9610051	Emprunt
	Nouvel écran projection salle du Conseil	8.000,00	1040/7420055	1040/6850051	Subside communal
	Matériel informatique RRB	40.000,00	8341/7420055	0600/9950051	Fonds de réserve investissement
	Central téléphonique RRB	80.000,00	8341/7420055	8341/9610051	Emprunt
	Accessoires téléphonie RRB	30.000,00	8341/7420055	8341/9610051	Emprunt
	TV digitale	40.000,00	8341/7420055	8341/9610051	Emprunt
9	Achat matériel de buanderie				
	3 fers à repasser	1.000,00	8341/7420056	8341/6850051	Subside communal
	chaise assis-debout	500,00	8341/7420056	8341/6850051	Subside communal
	1 machine à coudre	2.000,00	8341/7420056	8341/6850051	Subside communal

10	Achat matériel de cuisine				
	Matériel cuisine/électroménager CPAS	1.500,00	1040/7420057	1040/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager logements de transit	2.500,00	1240/7420057	1240/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager RRB	2.500,00	8341/7420057	8341/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager Centre de jour	1.000,00	8342/7420057	8342/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager Court-Séjours	1.000,00	8343/7420057	8343/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager ILA	3.000,00	83601/7420057	0600/9980052	Fonds de réserve ILA
	Matériel cuisine/électroménager SAF	750,00	8441/7420057	8441/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager logements de transit	2.500,00	9220/7420057	9220/6850051	Subside communal
	Matériel cuisine/électroménager Résidence Service	1.000,00	9240/7420057	9240/6850051	Subside communal
11	Achat matériel médical				
	Matériel médical	23.000,00	8341/7420059	8341/9610051	Emprunt
	Bips	6.500,00	8341/7420059	8341/6850051	Subside communal
	2 lave-pannes	26.000,00	8341/7420059	8341/9610051	Emprunt
TOTAL		1.342.525,35	Total par subside communal		134.525,35
			Total fonds de réserve ILA		35.322,36
			Total par emprunt		672.677,94
			Total par fonds de réserve extraordinaire 0600		500.000,00

Les dépenses d'investissements

223.500 € sont inscrits à la **fonction 1230** de l'Administration Générale pour :

- l'achat d'appareils d'air conditionné pour le bureau de la Directrice Financière, du service du personnel et de la responsable insertion (20.000 €) et l'achat d'une nouvelle alarme pour le CPAS et la recette (5.000 €) ;
- l'achat de mobilier administratif pour le CPAS (2.500 €), de casiers, vestiaires pour le service du patrimoine (4.000 €) et l'achat de mobilier d'administration pour les nouveaux bureaux avenue Charles Thielemans 84 ;
- l'achat de PC fixes pour les nouveaux engagements, l'achat de serveurs, l'achat de petits matériels informatiques (75.000 €) et d'un nouveau central téléphonique + accessoires (95.000 €) et d'un nouvel écran pour la salle du conseil du CPAS (8.000 €) ;
- L'achat de matériel électroménager pour le CPAS (1.500 €).

131.425,35 € sont inscrits à la **fonction 1290** du Patrimoine Privé pour :

- Les études, permis, ... pour les divers travaux du cpas (10.000 €) ;
- les travaux de gros œuvre et/ou second œuvre pour les logements du CPAS (35.000 €)
- L'achat d'outillage manuel et électrique pour les logements pour un montant de 2.250 €
- Les travaux de chauffage et de plomberie dans les logements du CPAS (70.000 €), et plus précisément le remplacement de deux chaudières situées rue de la cambre 77 et avenue du Monoplan 30.
- La maintenance (11.675,35 €) et l'achat de matériel électroménager pour les logements de transit (2.500 €).

767.400 € sont inscrits à **la fonction 8341** 'Maison de Repos' pour :

- Les études, permis, ... pour les divers travaux (boucle d'eau chaude) de la Résidence (12.000 €) ;
- La maintenance (250.000 €) ;
- Le remplacement du monte-charge de la cuisine de la Résidence (65.000 €) ;
- Le remplacement des rideaux (60.000 €) ;
- L'installation d'un système de vidéosurveillance pour un montant de 80.000 € ;
- L'achat de mobilier administratif pour un total de 2.500 € ;
- L'achat de mobilier médical (casiers et tabourets) pour un montant de 2.900 € ;
- L'achat d'outillage manuel et électrique (4.000 €) ;
- L'achat d'aspirateurs, chariots de nettoyage, et autolaveuses pour un montant total de 26.000 € ;
- L'achat de matériel de chauffage (17.500 €) ;
- L'achat de petits matériels informatiques, d'un nouveau central téléphonique + accessoires (150.000 €) ;
- L'achat de TV digitales (40.000 €) ;
- L'achat de matériel de buanderie (3.500 €) et de cuisine (2.500 €)
- Et l'achat de matériel médical pour un total de 55.500 €.

8.500 € sont prévus à **la fonction 8342** 'Centre de Soins de Jour' pour :

- La maintenance du centre (2.500 €)
- l'achat de mobilier administratif pour le déménagement (2.500 €) .
- l'achat de matériel médical et de kiné (2.500 €) et l'achat de matériel électro (1.000 €):

11.700 € sont inscrits à **la fonction 8343** 'Court Séjour' pour :

- la maintenance (10.000 €) ;
- l'achat de casiers (700 €).
- et l'achat de matériel électro (1.000 €):

148.000 € sont inscrits à **la fonction 8360** 'Maison d'accueil' pour :

- l'achat de matériel de cuisine/électroménager (3.0000 €) ;
- La rénovation complète de la maison rue Titeca 12 par une entreprise du bâtiment (145.000 €) ;

23.250 € ont été également prévus à **la fonction 8441** 'Service d'Aides aux Familles' pour les travaux d'aménagement du 2^{ième} étage des bureaux (20.000 €), l'achat de mobilier administratif (2.500 €) et pour l'achat de matériel électroménager (750 €).

15.250 € sont inscrits à **la fonction 9220** des Habitations Sociales pour la maintenance des logements de transit (10.000 €), l'achat d'outillage (2.750 €) et l'achat de matériel électroménager (2.500 €).

13.500 € sont inscrits à **la fonction 9240** de la Résidence Service pour :

- les calorifuges à la chaufferie (12.500 €) ;
- l'achat de matériel électro (1.000 €) ;

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :

DEPENSES		FINANCEMENT	
- Administration générale	223.500,00	- Subside communal	134.525,35
- Patrimoine Privé	131.425,35	- financement emprunts	
- Maison de repos	767.400,00	- Fonds de réserve ILA	35.322,36
- Centre de Jour	8.500,00	- Fonds de réserve	
- Maison d'accueil	148.000,00	extraordinaire	500.000
- Courts-séjours	11.700,00	- Emprunts	672.677,94
- Service d'aides aux familles	23.250,00		
- Habitations Sociales	15.250,00		
- Résidence Service	13.500,00		
<u>Sous-total</u>	<u>1.342.525,35</u>	<u>Sous-total</u>	<u>1.342.525,35</u>
◆ <u>Dette</u> (remboursement des emprunts)	569.695	Boni provenant du service d'exploitation	569.695
◆ <u>TOTAL</u>	<u>1.912.220,35</u>	◆ <u>TOTAL</u>	<u>1.912.220,35</u>

En conclusion, en 2021, nous aurons :

- un subside communal pour le financement de nos investissements de 134.525,35 €
- et nous emprunterons 672.677,94 €.

Evolution de la charge des emprunts à charge du CPAS.

Fonctions		Compte 2017	Compte 2018	Compte 2019	2020 M.B. 3	2021 Projet budget
Administration générale	Intérêts :	585,51	413,94	304,75	496,00	86,00
	Amortiss. :	30.745,38	27.430,49	27.539,45	29.649,00	27.759,00
	Total :	<u>31.330,89</u>	<u>27.844,43</u>	<u>27.844,20</u>	<u>30.145,00</u>	<u>27.845,00</u>
Patrimoine privé	Intérêts :	2.964,67	2.994,97	2.574,57	2.476,00	1.751,00
	Amortiss. :	13.265,93	18.288,92	17.856,68	18.259,00	18.676,00
	Total :	<u>16.230,60</u>	<u>21.283,89</u>	<u>20.431,25</u>	<u>20.735,00</u>	<u>20.427,00</u>
Maison de repos	Intérêts :	152.940,58	142.242,20	129.578,67	126.626,00	103.391,00
	Amortiss. :	307.694,98	368.249,10	373.930,82	363.612,00	361.501,00
	Total :	<u>460.635,56</u>	<u>510.491,30</u>	<u>503.509,49</u>	<u>490.238,00</u>	<u>464.892,00</u>
Centre services communs	Intérêts :	18,18	0,00	0,00	0,00	0,00
	Amortiss. :	793,25	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total :	<u>811,43</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
Lits court-séjours	Intérêts :	1.685,86	1.339,17	822,81	983,00	135,00
	Amortiss. :	37.950,19	43.718,15	44.229,80	53.195,00	52.823,00
	Total :	<u>39.636,05</u>	<u>45.057,32</u>	<u>45.052,61</u>	<u>54.178,00</u>	<u>52.958,00</u>
Habitations sociales	Intérêts :	9.033,57	7.964,04	6.401,03	6.899,00	3.137,00
	Amortiss. :	43.416,66	50.447,96	51.991,10	39.005,00	52.823,00
	Total :	<u>52.450,23</u>	<u>58.412,00</u>	<u>58.392,13</u>	<u>45.904,00</u>	<u>55.960,00</u>
Logements personnes âgées	Intérêts :	18.626,64	16.463,45	14.164,09	14.796,00	9.244,00
	Amortiss. :	45.920,05	49.134,64	51.357,18	59.215,00	56.113,00
	Total :	<u>64.546,69</u>	<u>65.598,09</u>	<u>65.521,27</u>	<u>74.011,00</u>	<u>65.357,00</u>
TOTAUX		626.005,40	683.629,71	675.698,34	661.033,00	634.481,00

Les intérêts des emprunts figurent sous la rubrique "Charges financières" du service d'exploitation. Par contre, les charges d'amortissement des mêmes emprunts sont mentionnées en dépenses de la dette, au service d'investissement.

Nous constatons une baisse de la charge des emprunts contractés par rapport au compte 2018. C'est principalement la charge d'emprunts de la Résidence Roi Baudouin qui diminuent.

2. LES FONDS DE RESERVE (fonction 0600 du budget)

Les opérations de prélèvement sont prévues à la fonction 0600 du budget.

Les fonds mis en réserve figurent dans les comptes de « réserves et provisions » aux articles 0000/00001/21 à 23, en annexe au budget.

Article Artikel	Libellé Omschrijving		Compte / Rekening 2017	Compte / Rekening 2018	Compte / Rekening 2019	2020 M.B. n°3	Budget initial / Begroting initieel 2021
0000/0000*21	Fonds de réserve d'exploitation	R D SOLDE					
0000/0000*22	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'exploitation	R D SOLDE					
0000/0000*23	Fonds de réserve d'investissement provenant du service d'investissement	R D SOLDE	33.034,10 0 33.034,10	33.034,10 0 33.034,10	103.848,90 85.709,01 18.139,89		500.000,00 0 500.000,00
0000/0000*24	Fonds d'amortissement des actifs immobilisés	R D SOLDE					
0000/0000*25	Fonds de réserves spécifiques (dons, legs)	R D SOLDE	67.809,21 0 67.809,21	67.809,21 0 67.809,21	67.809,21 0 67.809,21		
0000/0000*26	Dons et legs avec affectation	R D SOLDE	6.407,46 0 6.407,46	6.407,46 0 6.407,46	6.407,46 0 6.407,46		
0000/0000*52	Fondations en capital avec affectation	R D SOLDE					

3. LES DEPENSES DE PERSONNEL

Préambule

Il est prévu dans le budget 2021 :

- ⇒ l'augmentation barémique de 2,3 % (répercussion de la carrière accélérée en application depuis le 01.07.2020) ;
- ⇒ l'indexation des salaires équivaut à 0,5 % (répercussion de l'indexation prévue au 01.10.2021)
- ⇒ les engagements suivants (en raison de la pandémie Covid-19) :
 - 1 ETP Assistant administratif – Secrétaire administratif (C – B) (service informatique du C.P.A.S.) : back-up pour le service ne comportant qu'1 ETP à l'heure actuelle ;
 - Le remplacement de congés n'ayant pas pu être pris durant 2020 en raison du Covid-19 par le personnel de soins : étudiants, soignants ou kinés selon les besoins (chiffre évalué à l'équivalent de 3 ETP soignants) (Service des soins de la Résidence Roi Baudouin) ;
 - 1 ETP Assistant social (Service administratif de la Résidence Roi Baudouin) en remplacement d'un agent statutaire actuellement en congé maladie de longue durée : doublon de paiement ;
 - 2 ETP Assistants sociaux (Service social général) pour la gestion des dossiers supplémentaires de bénéficiaires auxquels une subvention Covid-19 est octroyée ;

Depuis l'année 2012, nous avons modifié notre calcul en ce qui concerne les coûts liés au personnel engagé dans le cadre de l'article 60§7. En effet, nous déduisons du salaire brut le montant exact du revenu d'intégration sociale.

Cependant, lorsque les travailleurs articles 60§7 sont mis à la disposition d'une initiative d'économie sociale reconnue, le CPAS reçoit une subvention majorée de l'Etat.

Pour l'année 2021, nous avons tenu compte des remboursements majorés pour cette catégorie de travailleurs.

Depuis le mois d'octobre 2017, il a été demandé au service d'insertion socio-professionnelle d'augmenter radicalement le taux de mise à l'emploi, et donc le nombre d'engagements de personnel sous statut article 60§7, passant ainsi d'une moyenne de 57 ETP par an en 2017 à 83 ETP par an en 2019.

En 2020, le taux d'occupation du personnel sous statut article 60§7 a fortement diminué en raison, d'une part, de l'augmentation de la tarification des utilisateurs et, d'autre part, du contexte particulier lié à la crise sanitaire dûe au Covid-19.

En juillet 2020, la tarification des utilisateurs a été revue à la baisse (cfr. 3.3).

Pour le budget 2021, il est prévu de maintenir la moyenne annuelle à 45 ETP.

3.1. Le chiffre des dépenses de personnel

Dépenses brutes	15.724.850,56 €
Dépenses déductibles	- 994.190,00 €
Recettes	- 2.090.201,97 €
⇒ <i>Charge nette</i>	= 12.640.458,50 €

Au projet de budget 2021, dans les tableaux récapitulatifs, le chiffre des dépenses brutes est de 15.724.850,56 €.

Ce montant ne correspond pas à la dépense réelle supportée par le CPAS pour son personnel.

En effet, il faut déduire de ce montant :

1. Les dépenses, dites déductibles, c'est-à-dire les doubles dépenses qui sont compensées par une écriture en recette du même montant.

Notamment :

- les charges de pension, qui sont comptabilisées à chacune des fonctions budgétaires et dont les montants épars sont également centralisés à la fonction des services généraux.

⇒ *On peut déduire un montant de 662.190,00 €*

- depuis 2014, les charges des cotisations ONSS des articles 60§7 qui sont comptabilisées à l'article 84492/1130017 sont transférées en recette du même article. La dépense réelle se fait par le biais des articles de rémunération ; soit des articles 60§7, soit du personnel encadrant des articles 60§7.

⇒ *On peut déduire un montant de 332.000,00 €*

Total des dépenses = 994.190,00 €

Remarque :

- Les dépenses des Tickets-Restaurant transitent dorénavant par un compte d'attente et plus par les articles budgétaires.
- La quote-part revenu d'intégration comprise dans le salaire d'un article 60§7 n'est plus imputable aux articles budgétaires des traitements du personnel du CPAS.

2. Les recettes

- les recettes de subventions pour des dépenses de personnel

- agents contractuels subventionnés	:	141.200,00-
- agent d'insertion professionnelle	:	19.260,00-
- intégration sociale (par dossier RI)	:	75.000,00-
- gardiennes à domicile (88 %) ²	:	22.000,00-
- aides familiales et seniors (88 %) ³	:	104.280,00-
- Maribel social ⁴	:	838.350,09-
- Subvention Région % barémiques	:	216.015,21-
- Subvention INAMI (fins de carrière) ⁵ :	:	245.071,40-
- Subvention bilinguisme	:	290.006,84-
- Soins qualification ou titre	:	27.455,43-
- Subside Région pour la STIB	:	70.543,00-

 ⇒ on peut déduire un montant de 2.049.181,97 €

- la quote-part personnelle comprise dans l'article 1310/1180005 pour l'assurance hospitalisation

⇒ on peut déduire un montant de 17.020,00 €

- l'intervention petits risques

⇒ on peut déduire un montant de 24.000,00 €

Total des recettes = 2.090.201,97 €

Le montant effectif de la dépense de personnel devient alors 12.640.458,50 €.

² Subvention provenant du Fonds d'équipement des services collectifs (dépend de l'ONAFST).

³ Subvention provenant de la Commission Communautaire Commune.

⁴ Pour autant que le CPAS s'engage à recruter du personnel supplémentaire, l'ONSS-APL octroie des réductions de cotisations patronales, les cotisations épargnées étant affectées au paiement de ces agents.

⁵ Mesures de dispense des prestations et de fin de carrière du personnel infirmier et soignant.

Si on compare la charge nette du personnel, on obtient :

	Budget initial 2019	Budget initial 2020	Budget initial 2021
Charge nette	12.033.060,64	12.610.961,73	12.640.458,50
Progression	+8,73 %	+4,80 %	+ 0,5 %

3.2. Evolution des dépenses brutes du personnel

FONCTION	COMPTE 2017	COMPTE 2018	COMPTE 2019	BUDGET INITIAL 2020	BUDGET 2021
0090	0,00	522,89	20.937,10	0,00	185.000,00
1230	2.153.593,24	2.401.007,17	2.734.128,12	3.005.835,00	2.9636.57090
1310	931.798,54	917.475,40	888.900,10	955.165,00	908.240,00
8320	881.736,85	883.429,16	710.807,04	886.115,00	964.837,20,00
8341	5.779.587,10	5.945.737,00	5.821.836,20	6.945.340,00	6.926.386,56
8342	237.941,91	232.955,18	234.264,31	259.535,00	283.970,00
8343	852.514,21	1.141.814,09	1.403.182,60	880.690,00	894.320,00
8360	/	14.342,58	42.563,60	96.700,00	47.415,00
8441	499.461,28	592.642,59	737.119,77	817.150,00	869.790,90
8443	97.564,52	100.708,67	105.958,59	105.335,00	112.770,00
8446	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
84492	1.045.432,55	1.323.190,98	1.453.584,92	1.931.625,00	1.323.120,00
84496	/	42.003,42	53.315,83	56.820,00	59.885,00
8790	/	/	/	/	212.545,00
	12.479.630,20	13.595.829,13	14.206.598,18	15.940.310,00	15.724.850,56

Les dépenses brutes du personnel en 2021 représentent 61,74 % des dépenses d'exploitation.

Remarques :

1. Selon la circulaire de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale relative à l'élaboration du budget 2021, les coefficients pour l'année 2021 sont les suivants :

⇒ Calcul des traitements = traitements de juillet 2020 x 12,42⁶ x 1,013⁷ x 1,02⁸. Selon les prévisions, en date de la rédaction de la circulaire, de "l'indice santé", le dépassement de l'indice pivot devrait se produire en

⁶ = salaire annuel augmenté de la programmation sociale.

⁷ = pourcentage moyen du coût des augmentations barémiques comparé au coût salarial annuel.

⁸ = impact des indexations supputées.

décembre 2021. Par conséquent, les salaires dans la fonction publique sont adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2% en février 2022. (Bureau Fédéral du Plan 07/07/2020).

- ⇒ Le coefficient pour les formations doit au moins être de 0,5 % de la masse salariale ;
- ⇒ Le taux de l'intervention du CPAS pour les primes syndicales = 46,55 € par agent.

2. En ce qui concerne les personnes mises à l'emploi dans le cadre de l'article 60§7 (45 prévus pour 2021), à l'article budgétaire 84492/1110017 « charges restantes », nous devons imputer uniquement les coûts restants du traitement, c'est-à-dire après déduction de la partie subventionnée (RIS ou équivalent). L'article 84492/-1110017 est destiné pour les récupérations de ces coûts restants selon le même principe.
3. Enfin, nous avons tenu compte de l'application du protocole d'accord 2007/1 du Comité C concernant l'accord social pour les maisons de repos et de soins = paiement de la prime d'attractivité pour l'année 2021.

3.3. Critères utilisés pour fixer la manière de rémunérer les personnes engagées dans le cadre de l'article 60§7

Les personnes engagées dans le cadre de l'article 60&7 sont payées au minimum garanti de la fonction publique soit 1.792,44 € brut/mois, quel que soit leur niveau d'étude ou la fonction exercée. Aucune différence également entre les articles 60§7 employés par le C.P.A.S de ceux qui sont mis à disposition d'autres employeurs.

En outre, ils reçoivent un pécule de vacances et une prime de fin d'année (programmation sociale). L'engagement dans le cadre d'un article 60§7 représente donc un coût pour le CPAS : chaque personne engagée actuellement coûte mensuellement 2.652,34 € toutes charges comprises.

Nous percevons des recettes des utilisateurs de ces articles 60§7. En juillet 2020, le Conseil de l'Action Sociale a pris la décision d'adapter à la baisse la tarification des utilisateurs :

- réclamer aux entreprises privées une intervention mensuelle correspondant à la différence entre la rémunération brute du travailleur mis à disposition et le montant de la subvention de l'Etat fédéral pour l'occupation d'un ayant droit en application de l'article 60§7 de la loi du 08.07.1976 organique des C.P.A.S. soit 1.371,64 € par mois et par ayant droit ;

- de réclamer aux A.S.B.L. établies en Région de Bruxelles-Capitale ayant un objectif social relatif à la culture, le social, la santé, la formation, l'enseignement ou le sport une intervention mensuelle d'un montant de 320 € par mois et par ayant droit ;
- de ne pas réclamer d'intervention mensuelle aux associations visées aux chapitres XII et XII bis de la loi du 08.07.1976 organique des C.P.A.S. ;
- de ne pas réclamer d'intervention mensuelle aux entreprises sociales agréées en application de l'ordonnance du 23.07.2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales ;
- de réclamer aux entreprises sociales agréées en application de l'ordonnance du 23.07.2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, si perte de l'agrément et/ou du mandat ou si l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à notre C.P.A.S. est épuisée, une intervention mensuelle d'un montant de 320 € par mois et par ayant droit ;
- de ne pas réclamer d'intervention mensuelle aux services de l'administration communale de Woluwe-Saint-Pierre ni aux services internes du C.P.A.S. ;
- d'assimiler les A.S.B.L. communales, soit les A.S.B.L. dans lesquelles la commune est statutairement représentée, aux A.S.B.L. établies en Région de Bruxelles-Capitale ayant un objectif social relatif à la culture, le social, la santé, la formation, l'enseignement ou le sport et de leur appliquer le même tarif, soit une intervention mensuelle d'un montant de 320 € par mois et par ayant droit.

3.4. Les pensions

Les cotisations de pensions se composent d'une part patronale de 33% des salaires des statutaires et de la part personnelle de 7,5 % ; elles fluctuent en fonction des salaires et des présences des statutaires. La part patronale se retrouve dans le budget en dépenses aux articles /11400 des différentes fonctions. Elle se retrouve dans un article centralisé de recettes au 1310/3800005. La part personnelle est directement prélevée sur les salaires et se retrouve dans un article centralisé de recettes au 1310/3800004.

Le paiement global des cotisations à payer à la Commune sort de l'article 1310/1160001.

3.5. Cadres du personnel**(Situation au 01.06.2020)****SIEGE CENTRAL DU CPAS****A. CADRE: ADMINISTRATION**

Secrétariat / Accueil	1,00	A 11	SECRETAIRE GENERAL
	1,00	A 4-A 6	Conseiller adjoint / conseiller
	0,66	A 1-A 4	Secrétaire d'administration / conseiller-adjoint
	1,50	B 1-B 4	Secrétaire administratif / -chef
	2,50	C ou D	Assistant ou adjoint administratif
	1,00	D ou E	Adjoint technique ou ouvrier auxiliaire
TOTAL	7,66		
Affaires juridiques et compliance	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	A 1-A 4	Secrétaire d'administration / conseiller-adjoint
	2,50	B 1-B 4	Secrétaire administratif / -chef
TOTAL	4,50		
Finances	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	B ou C	Secrétaire ou assistant administratif
TOTAL	2,00		
Recette	1,00	A 10	DIRECTEUR FINANCIER
	1,00	B ou A	Secrétaire administratif ou secrétaire d'administration
	1,00	B 4	Secrétaire administratif chef
	1,00	B	Secrétaire administratif
TOTAL	4,00		
Patrimoine	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	A 1	Secrétaire d'administration
	2,00	B ou C	Secrétaire ou assistant administratif
	1,00	B	Secrétaire administratif
	1,00	C	Assistant technique
	1,00	D	Adjoint technique
	6,00	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	13,00		
Ressources humaines	1,00	A 5-A 7	Chef de division / Directeur
	1,00	B 4	Secrétaire administratif chef
	3,00	B	Secrétaire administratif
TOTAL	5,00		
Total administration	36,16		

B. CADRE : SERVICE SOCIAL

Social général	1,00	A 1-A 7	Conseiller-adjoint / Directeur
	1,00	B 4	Secrétaire administratif-chef
	7,00	BH	Assistant social
TOTAL	9,00		
ISP	1,00	BH 4	Assistant social chef
	4,00	BH	Assistant social
	1,00	B ou C	Secrétaire ou assistant administratif
TOTAL	6,00		
Coup de pouce	1,00	B	Secrétaire administratif
	1,00	BH ou B	Assistant social/administratif
TOTAL	2,00		
Administratif / Médical	1,00	B 4 ou C 4	Assistant / Secrétaire administratif-chef
	1,00	BH	Assistant social
	2,00	C	Assistant administratif
	0,50	C ou D	Assistant ou adjoint administratif
TOTAL	4,50		
Aide aux familles	1,00	A 1-A 4	Conseiller-adjoint / Secrétaire d'administration
	3,00	BH	Assistant social / Infirmier gradué
	1,00	B	Secrétaire administratif
	2,00	D 4	Aide familial en chef
	5,25	D	Aide familial
	2,00	D	Gardiennage enfants malades
	2,00	E	Aide ménagère
TOTAL	16,25		
Total service social	37,75		

C. CADRE : RÉSIDENCE ROI BAUDOIN / COURT SEJOUR

Administratif	1,00	AH 6-AH 7	Directrice
	1,00	B 4	Secrétaire administratif chef
	4,00	B	Secrétaire administratif
	1,50	BH	Assistant social
	1,00	C ou B	Assistant administratif ou Secrétaire administratif
	3,00	C ou D	Assistant ou adjoint administratif
TOTAL	11,50		
Salle	2,00	E 4	Responsable d'équipe
	6,00	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	8,00		
Lingerie	1,00	D	Adjoint technique
	2,00	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	3,00		
Nettoyage	1,00	E 4	Responsable d'équipe
	14,50	E	Ouvrier auxiliaire
TOTAL	15,50		
Centre de jour	1,00	BH 4	Infirmière sociale en chef
	2,00	BH	Kinésithérapeute / Ergothérapeute
	1,00	D	Adjoint secteur soins et assistance
TOTAL	4,00		
Soins	6,00	BH 5	Infirmier en chef
	18,50	BH/CH	Infirmier gradué ou breveté
	2,00	BH 5	Kinésithérapeute / Ergothérapeute en chef
	5,00	BH	Kinésithérapeute / Ergothérapeute
	5,00	D 4/C 4	Adjoint secteur soins et assistance / Soignant en chef
	38,75	D/C	Adjoint secteur soins et assistance / Soignant
TOTAL	75,25		
Total RRB + Court séjour	117,25		
TOTAL GENERAL	191,16		

**3.6. - Tableau comparatif du nombre de personnel en service actif
au 01.06.2020**

Fonctions	Personnel statutaire ou contractuel		Personnel ACS		Conv. de 1er emploi	Totaux (unités)	Totaux équiv. à temps plein
	Unités	Equivalents à tps plein	Unités	Equivalents à tps plein			
Adm. Gén.	37	35,16	1	1	/	38	36,16
Aide soc.	20	18,90	/	/	/	20	18,90
Maison de repos	125	116,40	10	8,30	/	135	124,70
Aide Famil.	14	13,80	/	/	/	14	13,80
Aide mén.	1	1,00	/	/	/	1	1,00
Baby-sitting	1	1,00	/	/	/	1	1,00
Réinsertion	5	4,80	1	0,80	/	6	5,60
Centre de Jour	3	3,00	/	/	/	3	3,00
TOTAUX	206	194,06	12	10,10	/	218	204,16 +37 articles 60\$7

3.7. Organigrammes des services et établissements du Centre

A) ORGANIGRAMME DES SERVICES ADMINISTRATIFS CENTRAUX AU 01.06.2020

Grades	Secrétariat général / Accueil	Affaires juridiques et compliance	Recette	Finances	Patrimoine et Travaux publics	Ressources humaines
Grades légaux	T. Van Ravestyn		N. Peltyn			
Conseiller ou directeur	A. Elsier					I. Houtain
Secrétaire d'administration ou Conseiller-adjoint		M. Brutus		V. Dewinter	A. De Rosen	
Secrétaire d'administration		A. De Coster				
Secrétaire administratif chef		D. David C. Gros Jean	J. Bernard		V. Van Pevenage	E. Groleaux
Secrétaire administratif	J. Soetewey	F. Delhuvence	A. Ouarem N. Pene	M. Bola	M. Balon A. Clarembaux O. Busschaert	L. Duarte M.-L. Dubois F. Fobe
Assistant Administratif	P. Orts G. Vanden Bempt					
Auxiliaire administratif	G. Eyenga					
Ouvrier auxiliaire	I. Anja Rodriguez J. Matundu Sadi				E. Blanckaert A. Bouziani R. Bravo Vernal P. Clément A. Kwarcinski I. Mironescu F. Renjjiffo Quispe P. Sengi Nanga A. Takkal M. Van Hiel	

B) ORGANIGRAMME DU SERVICE SOCIAL AU 01.06.2020

Grades	Aide sociale	Réinsertion socio-professionnelle	Médiation de dettes	Cellule administrative / médicale	Aides familiales et services à domicile	Coup de pouce
Secrétaire d'administration ou Conseiller-adjoint	A. Boucquey					
Secrétaire administratif chef	J. Musabwasoni	N. Dewilde			G. Kurtulus	
Assistant social	G. Etienne A. Godichal J. Jangirashvili D. Jakubowska V. Kabimbi Ngoy Z. Nguwo Wa Nguwo C. Olivier N. Sioiki F. Verden	V. Demaret V. Herve F. Lepers V. Van Lede	Q. Pissart	A. Debatty	P. Godeaux E. Lambert	E. Ayikonzene
Infirmier gradué					A. Bovy Minet	
Secrétaire administratif chef				P. Therville		
Secrétaire administratif		S. Lormans		A.-L. Pucheu		R. De Coninck
Assistant administratif				S. Khayati Y. Gomez Martinez	N. De Bruyn N. Lubadi Kabeya	
Auxiliaire administratif				L. Petit		
Aide familiale					J. Atangana Mballa N. Buthiemuni Lendo N. Kariouh D. Keita G. Epembo Mboyo L. Fitzgerald H. Mukamana A. Pinto Correia Melo	
Gardiennne enfant malade					V. Bernaert	

Aide ménagère					A. Avom Nna	
---------------	--	--	--	--	-------------	--

c) ORGANIGRAMME DE LA MAISON DE REPOS ET DU COURT SEJOUR AU 01.06.2020

Grades	Administration	Centre de jour	Service des soins	Paramédicaux	Salle	Nettoyage	Lingerie
Directeur de Maison de repos	M. Carels						
Infirmier en chef		J. Colot	J. Amisi Yemba A. Brito Jesus E. Buelens C. Heijmans (Dispo) F. Van Enst				
Secrétaire administratif chef	N. Marien						
Secrétaire administratif	E. Chaudoir N. Mertens M.-C. Smits M. Van Riet						
Assistant social	J. Gonçalves L. Silva Y Poveda						
Kinésithérapeute en chef		S. Toolsee		P. Dedecker			
Infirmière graduée			H. Akatshi Djonga J. Akatshi Pungu M.-S. Berghman M.-L. Bulaya Bosa S. Djonkep Poutcheu D. Eeckhout M. Enungu Owanga F. Gafaranga E. Gerlach J.-N. Ineza M.-F. Müller G. Ngamaleu M. Odia Ndjadi V. Oyoko C. Teyssier				
Kinésithérapeute				V. André-Dumont T. Buekenhout			

				E. Courcelles V. Vanacker			
Ergothérapeute				I. Carpentier G. Cornu L. Cresens B. Gruloos P. Semard			
Psychologue				A. Delande			
Assistant administratif	K. Lenaz T.-T. V. Vo						
Infirmière brevetée			E. Bukara R. El Batmi S. Eyamba Ajebo V. Fataki Andjelani A. Makouhoui E. Ngalula Mputu S. Otshinga Lombe J. Remiens				
Adjoint administratif / technique							S. Arrami
Auxiliaire administratif	T. Kipili						
Soignant en chef			B. Iyamulemye Y. Kalimunda B. Muabi Muage N. Vogelaerts D. Windens				
Soignant		V. Maya	F. Akel E. Babaka Babaka S. Borrey S. Cloquet N. El Fakiri I. El Hakkouni M. El Mounaime E. Fernandez J.-P. Hakorimana M.-R. Hulubanga A. Ikolonga Bouwe F. Kankote Ilunga A. Kouadio C. Kuwimana F. Lubonga Muimba N. Lushima				

			G. Manirakiza M. Masengu E. Mukiza K. Muyanika D. Mwanvua C. Mwelwa J. Ndokon Manzam R. Nduwimana E. Ngoy F. Nguetsop A. Nibontuma S. Nima Miaba J. Nkouamo Simo D. Noupa J. Nyirabakungu B. Nyirankwano B. Opilowska C. Osakanu J. Priso Ekollo H. Quenum A. Ruhamo B. Sapeya N. Steppe M. Sy C. Tambwe Mabele M. Thimuangu C. Tshiabu				
Adjoint secteur soins et assistance			A. Assou C. Bilenga Kabemba B. Bilonda B. Kabedi Tshiabuta E. Luhahi-Djamba M.-A. Lukayazo T. Mbelu Mubenga E. Menster C. Montois N. Rashidi Kituka				
Responsable d'équipe					S. Radovic	A. El Abid	
Ouvrier auxiliaire					D. Aït-Sidhoum V. Calogero G. Ivaniashvili L. Lombard	F. Arrami D. Avdimetaj M. Cali B. De La Cruz	N. Bagheri S. Demalé M. José Fecho

					A. Ngonda A. Ntamukunzi W. Saddiki	C. Epote M. Kombe G. Lieutey D. Marzougui B. Mpanza Bote T. Mukajije K. Murici B. Nekwa Wonga A. Salhi T. Zoumis	
--	--	--	--	--	--	---	--

4. L'AIDE SOCIALE (FONCTION 8320).

Le budget du service social se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	2.384,38	13.770,74	0
Transferts	4.262.777,43	4.888.083,97	4.406.600,00
TOTAL DES RECETTES	4.265.161,81	4.901.854,71	4.406.600,00

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	710.807,04	848.827,50	964.837,20
Fonctionnement	20.116,32	55.134,68	48.470,00
Redistribution	5.136.572,77	5.970.067,00	5.335.700,00
TOTAL DES DEPENSES	5.867.496,13	6.874.029,18	6.349.007,20

SOIT UN RESULTAT DE	-1.602.334,32	-1.972.174,47	-1.942.407,20
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------

L'augmentation du résultat net = déficit résulte de la hausse des dépenses d'aides sociales.

LE SERVICE SOCIAL GENERAL

Introduction

L'année 2021 sera marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée au corona virus.

Nous attendons un nombre plus important de demandes déjà en augmentation depuis 2019.

Nous penserons à ventiler les dépenses d'aides sociales, de personnel ou générales pour maximiser l'utilisation des enveloppes de subsides tant fédérales que régionales.

Nous mènerons un gros projet COVID 19 régional avec plusieurs partenaires.

Nous relancerons les engagements sous contrat article 60§7. Le service logement sera renforcé d'un plein temps article 60§7.

Face à une diminution constante de la prise en charge de factures d'énergie et par conséquent du subside CREG Art6 qui l'accompagne, nous devons réfléchir tant à la politique de prise en charge des factures d'énergie, qu'à l'organisation de la cellule pour le suivi des demandes en la matière.

Nous déménagerons dans les bâtiments avenue Charles Thielemans 44, une partie des services du département social à savoir le service d'insertion socioprofessionnelle et son pôle coach-emploi, le service logement et médiation de dettes et l'Association chapitre XII le Coup de Pouce, apportant une solution une fois pour toute les problèmes d'espace de travail et de parloirs.

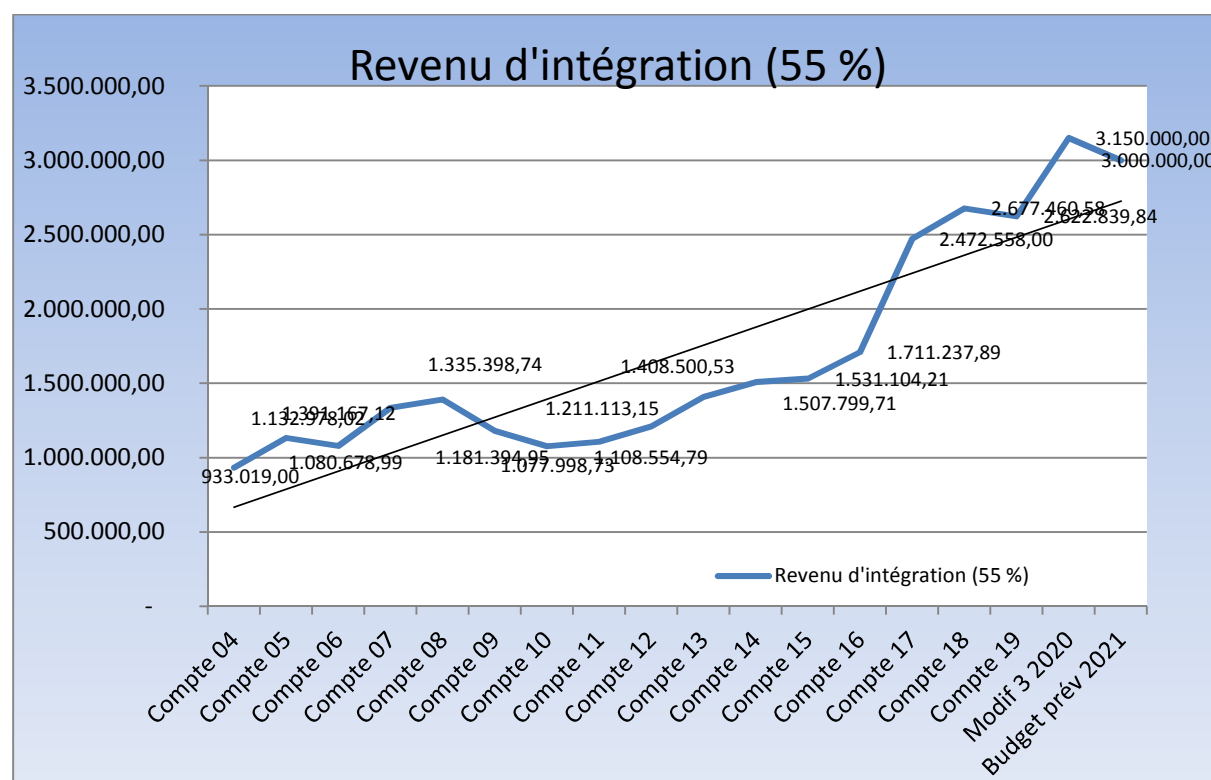
1. Prévision budgétaire 2021 - Revenu d'intégration et Aide équivalente

Selon la circulaire budgétaire 2020, les prévisions budgétaires relatives aux montants du revenu d'intégration 55% (8320/3331005) et de l'aide équivalente doivent s'établir sur base de la moyenne mensuelle des montants liquidés du 1er janvier au 30 juin 2020, augmenté des indexations prévues par le bureau du Plan, arrondis vers le haut.

Sur le graphique repris ci-dessous, nous présentons les prévisions 2021 conformément à la circulaire budgétaire. Il est à noter que ces chiffres ne présentent pas la réalité de demain pour laquelle nous prévoyons 500.000 € en plus des 3.000.000 €, sur base des pro ratas des aides accordées à partir de septembre 2020. Les 3.000.000 € ne prennent pas non plus en compte, la revalorisation des montants du revenu d'intégration à partir du 1^{er} janvier 2021, tel que prévu dans un accord de gouvernement récent, qui précise que les allocations les plus basses seront progressivement augmentées pour atteindre le seuil de pauvreté. C'est pour cette raison que le gouvernement a pris la décision d'augmenter les allocations d'assistance sociale de 10,75 %, cette augmentation sera répartie en 4 tranches d'un an sur 4 ans. En conséquence, le revenu d'intégration sera augmenté de 2,6875 % chaque année. Cette augmentation prendra cours chaque début d'année. Le projet d'arrêté royal a été déposé pour avis au Conseil d'Etat.

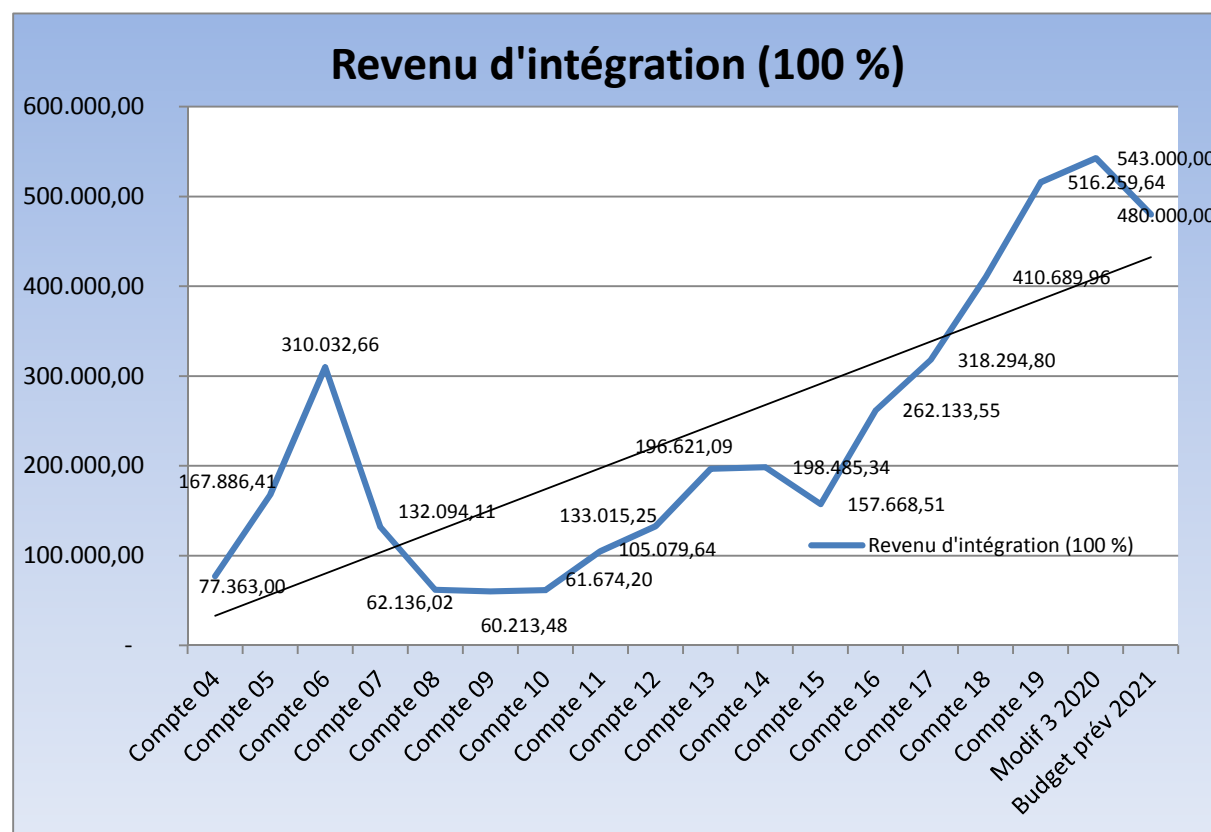
Taux	2020 (€/mois)	1er janvier 2021 (€/mois)	Différence
Cohabitant	639,27	656,45	17,18
Isolé	958,91	984,68	25,77
Famille	1.295,91	1330,74	34,83

Sur base des octrois du mois de septembre et d'octobre 2020, nous devons corriger les montants du revenu d'intégration.



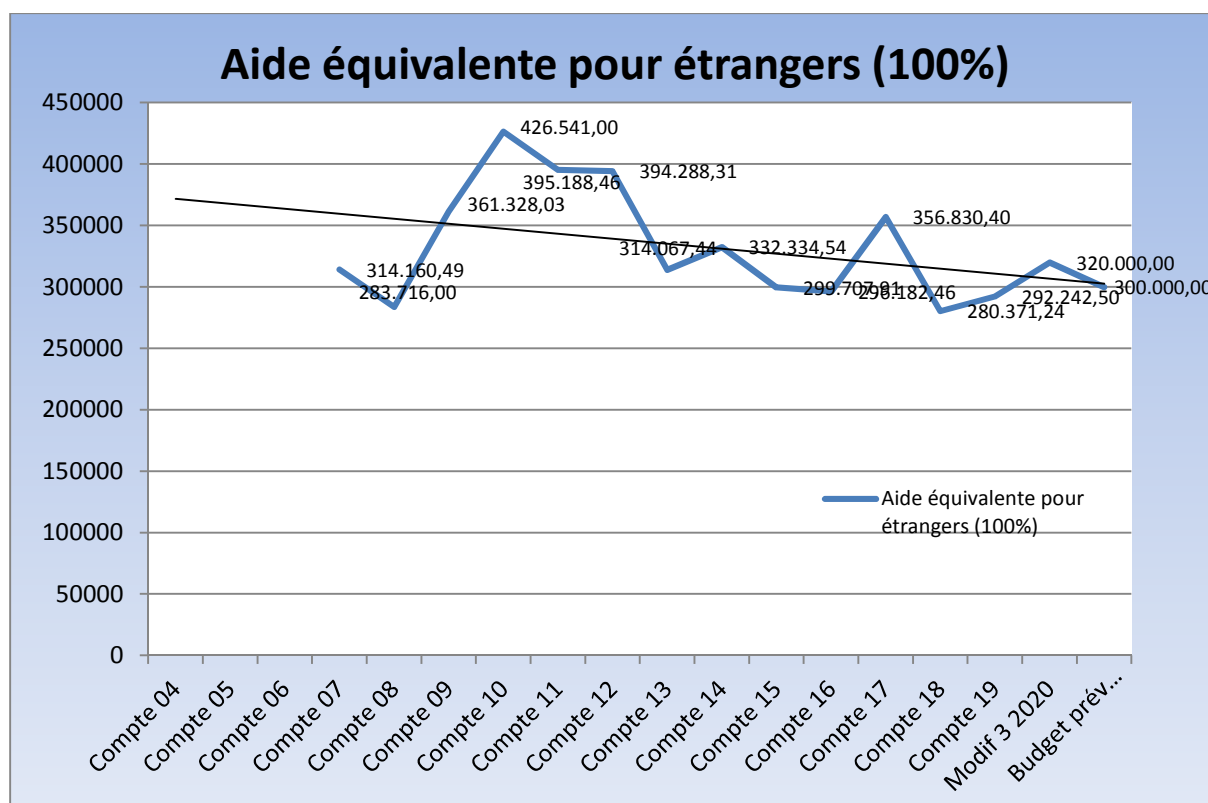
Nous constatons encore ci-dessous une montée des montants du revenu d'intégration 100% (8320/3334005) sur la MB3 2020. Celle-ci ne devrait pas se confirmer de façon si marquée en 2021 et l'évolution devrait être plus progressive à la hausse. Le budget 2021 corrige à la baisse ces prévisions MB3 2020, concernant les familles de réfugiés reconnus sur la commune.

A noter que la revalorisation des montants du revenu d'intégration s'applique aussi pour cette catégorie de public.



Quant au montant des aides équivalentes au revenu d'intégration 100% (8320/3343021), celui-ci est aussi en légère augmentation en 2020. Ceci est dû, non pas à l'augmentation des prises en charge de réfugiés (ceux-ci étant hébergés par FEDASIL), mais bien au nombre de personnes aidées avec des titres de séjours provisoires. Enfin, nous accordons l'aide équivalente au revenu d'intégration à des personnes n'entrant pas dans les conditions du droit à l'intégration sociale (mineurs ou illégaux), mais pour lesquelles nous nous sommes fait condamner en justice. Le budget 2021 est prévu en baisse, mais en regard des dossiers contentieux pour lesquels nous sommes condamnés en 2020, nous pourrions constater une augmentation progressive et constante en 2021.

A noter que la revalorisation des montants du revenu d'intégration s'applique aussi à cette catégorie de public.



1.1. **Le subside 10% - article de recette 4653005 code 132 et 133 de la nouvelle sous-fonction 83208 : PIIS signé + étudiants plein exercice**

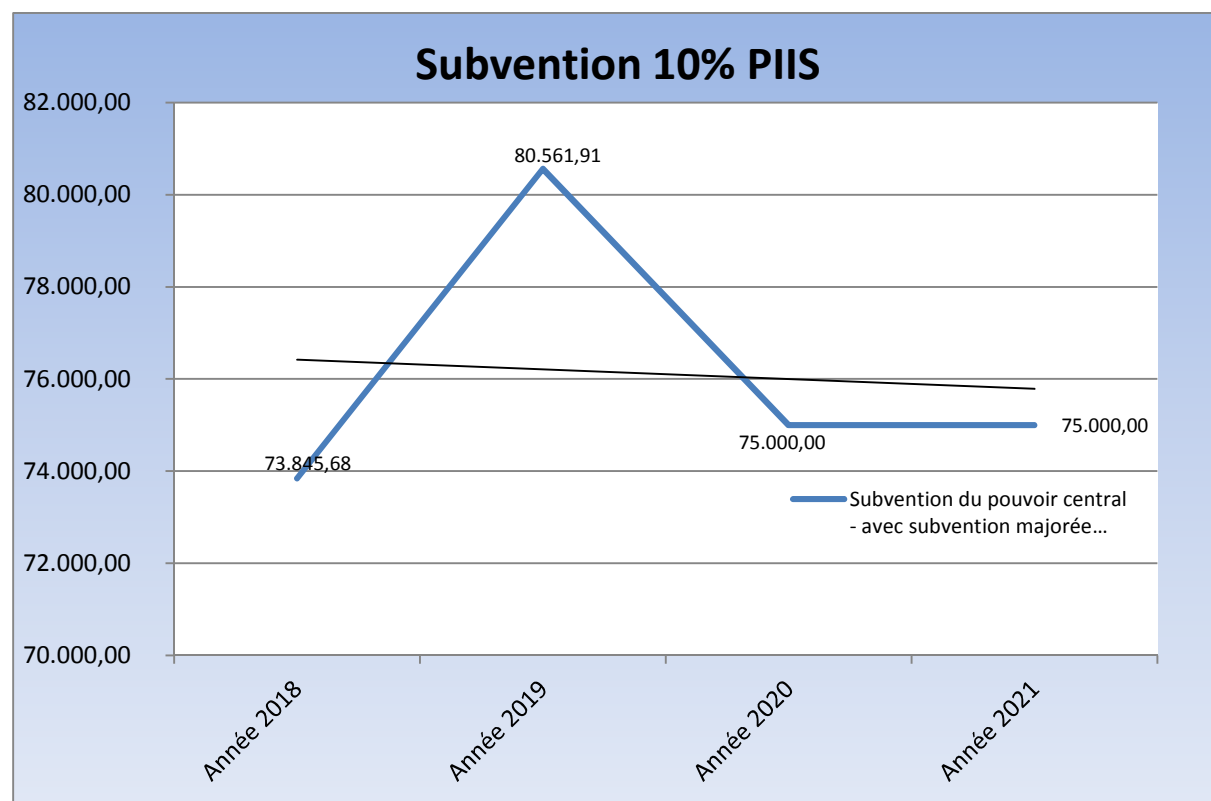
Le centre peut bénéficier de la subvention particulière au sens de l'article 43/2, § 3, de la loi du 26 mai 2002 mise à jour le 1^{er} juin 2017.

{Art. 43/2. § 1er. Une subvention particulière de 10% du montant octroyé du revenu d'intégration est due au centre pour les frais d'accompagnement et d'activation lorsqu'il existe un projet individualisé d'intégration sociale pour le bénéficiaire.

Ce subside fait suite à l'obligation pour un certain public, de signer un PIIS depuis le 1^{er} novembre 2016.

Le subside est affecté au financement d'assistants sociaux (frais d'accompagnement nouveaux engagés) pour un meilleur suivi des bénéficiaires impliqués dans un projet individualisé d'intégration sociale.

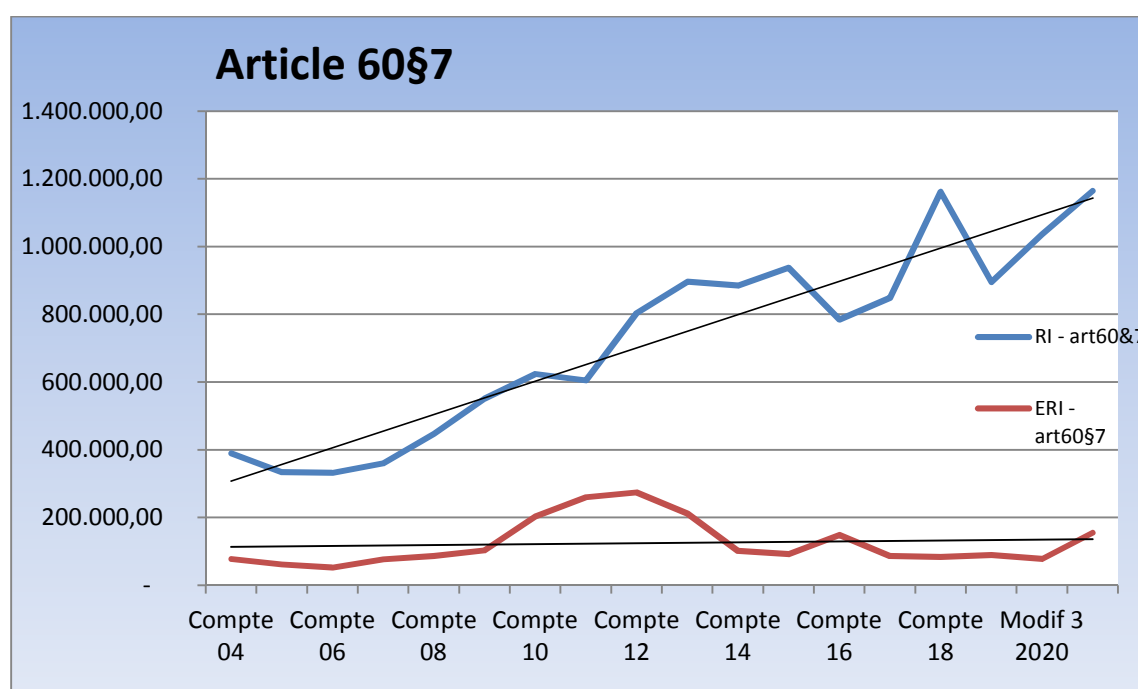
La baisse de 2020 est essentiellement due à la crise et à la difficulté d'établir les PIIS. Toutefois, en raison de l'amélioration des conditions de travail (parloirs) et de l'allègement des conditions dues à la crise sanitaire, les prévisions devraient remonter nettement à la hausse fin 2020 et 2021. Nos prévisions sont donc timides.



1.1.1. Les contrats article 60§7

Le nombre de personnes engagées sous contrat article 60§7 est en diminution constante depuis 2019. Tous les chiffres sont détaillés dans le chapitre de l'insertion socioprofessionnelle.

En 2021, nous comptons sur une relance à la hausse de nos articles de dépenses articles 60§7 belges (8320/3335005) et étrangers (8320/3349021). Nos prévisions sont faites pour un objectif d'une moyenne de 45 ETP/mois. C'est avec détermination que nous tendrons vers ce résultat.



% REMB. MINISTERE	LIBELLE	DEPENSES D'AIDES 2021		RECETTES DE SUBSIDES 2021		RECETTES (RECUPERATION D'AIDES INDUMENT PERCUES PAR LES BENEFICIAIRES) 2021		DEPENSES REMBOURSEMENT DE SUBSIDES PAR LE CPAS 2021	
55,0%	RIS Ordinaires	8320/3331005	3.000.000,00	8320/4651005	1.650.000,00	8320/-3331005	150.000,00	8320/-4651005	82.500,00
100,0%	RIS Réfugié reconnu et apatrides > 5 ans	8320/3334005	480.000,00	8320/4654005	480.000,00	8320/-3334005	40.000,00	8320/-4654005	40.000,00
100,0%	Article 60§7 belges	8320/3335005	700.000,00	8320/4655005	700.000,00	8320/-3335005	0	8320/-4655005	0
100,0%	Prime d'installation	8320/3336005	6.000,00	8320/4656005	6.000,00	8320/-3336005	0	8320/-4656005	0
100,0%	Etrangers	8320/3343021	300.000,00	8320/4653003	300.000,00	8320/-3343021	10.000,00	8320/-4653003	10.000,00
100,0%	Article 60§7 étrangers	8320/3349021	92.000,00	8320/4659003	92.000,00	8320/-3349021	0	8320/-4659003	0

2. Les soins de santé

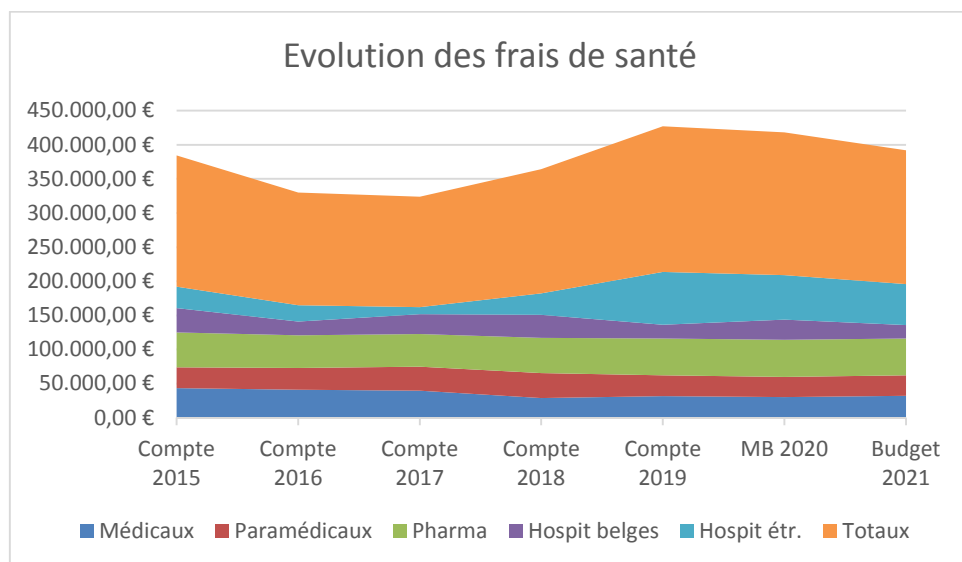
Globalement, les montants dépensés pour les soins médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques sont stables.

Quant à lui le montant dépensé pour les hospitalisations de belges a augmenté, alors que celui des hospitalisations des étrangers est stable.

Nous ne prévoyons pas de grosse réserve en 2021, au cas où le CPAS devrait intervenir pour un montant d'hospitalisation non remboursé par une mutuelle ou l'Etat fédéral.

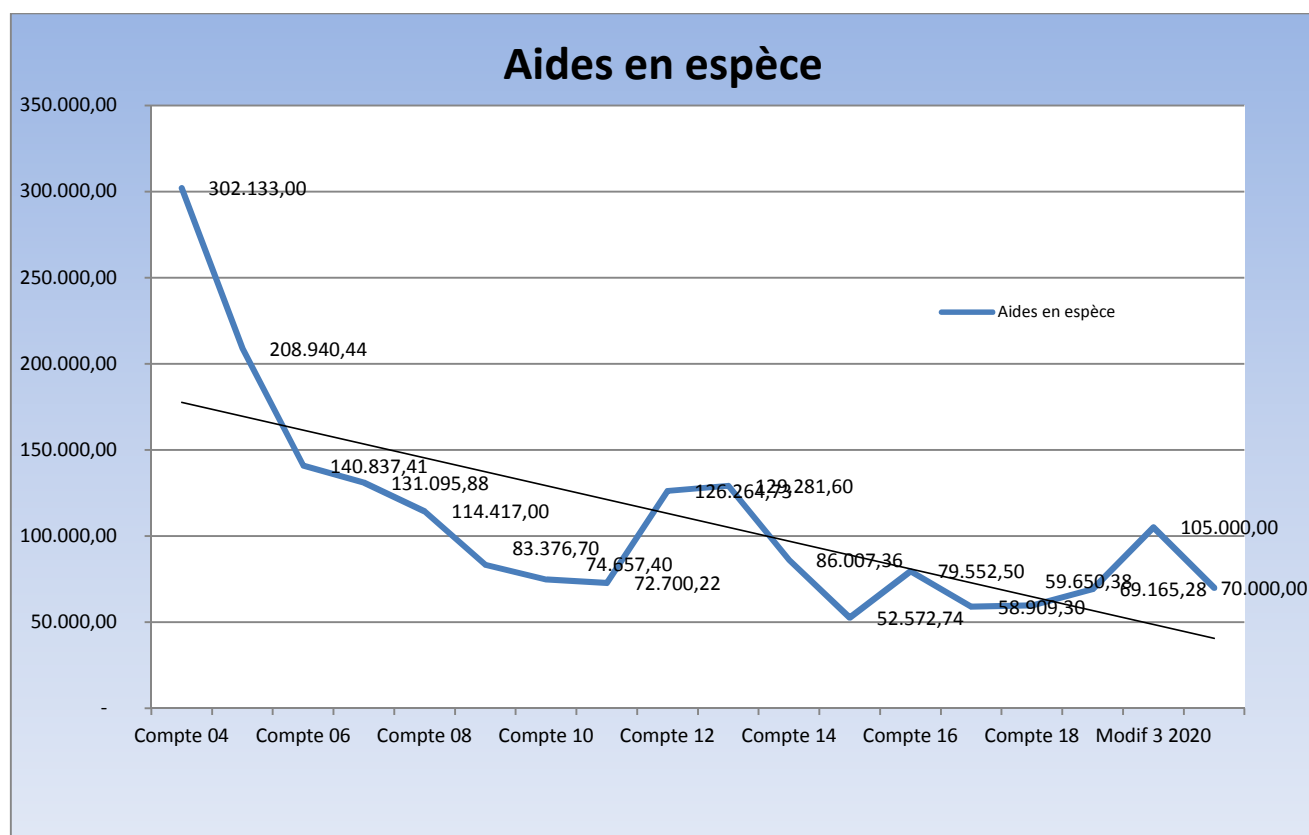
Montant des aides octroyées à titre d'aides médicales, pharmaceutiques et d'hospitalisation

Frais de santé	Compte 2018	Compte 2019	MB 2020	Budget 2021
Médicaux	28.814 €	31.733 €	30.000 €	32.000 €
Paramédicaux	36.620 €	30.606 €	30.000 €	30.000 €
Pharma	51.768 €	53.909 €	54.000 €	54.000 €
Hospit belges	33.559 €	19.804 €	30.000 €	20.000 €
Hospit étr.	31.470 €	77.575 €	65.000 €	60.000 €
Totaux	182.231 €	213.627 €	209.000 €	196.000 €



3. Les aides en espèces

Montants alloués pour les aides en espèces



Il s'agit essentiellement des montants accordés en urgence ou pour la prise en charge de frais divers alimentaires, d'assurance, d'huissiers, de loyer, de déménagement, d'ameublement, fournitures et minerval scolaire, repas chauds, socioculturel dont les ordinateurs recyclés, ...).

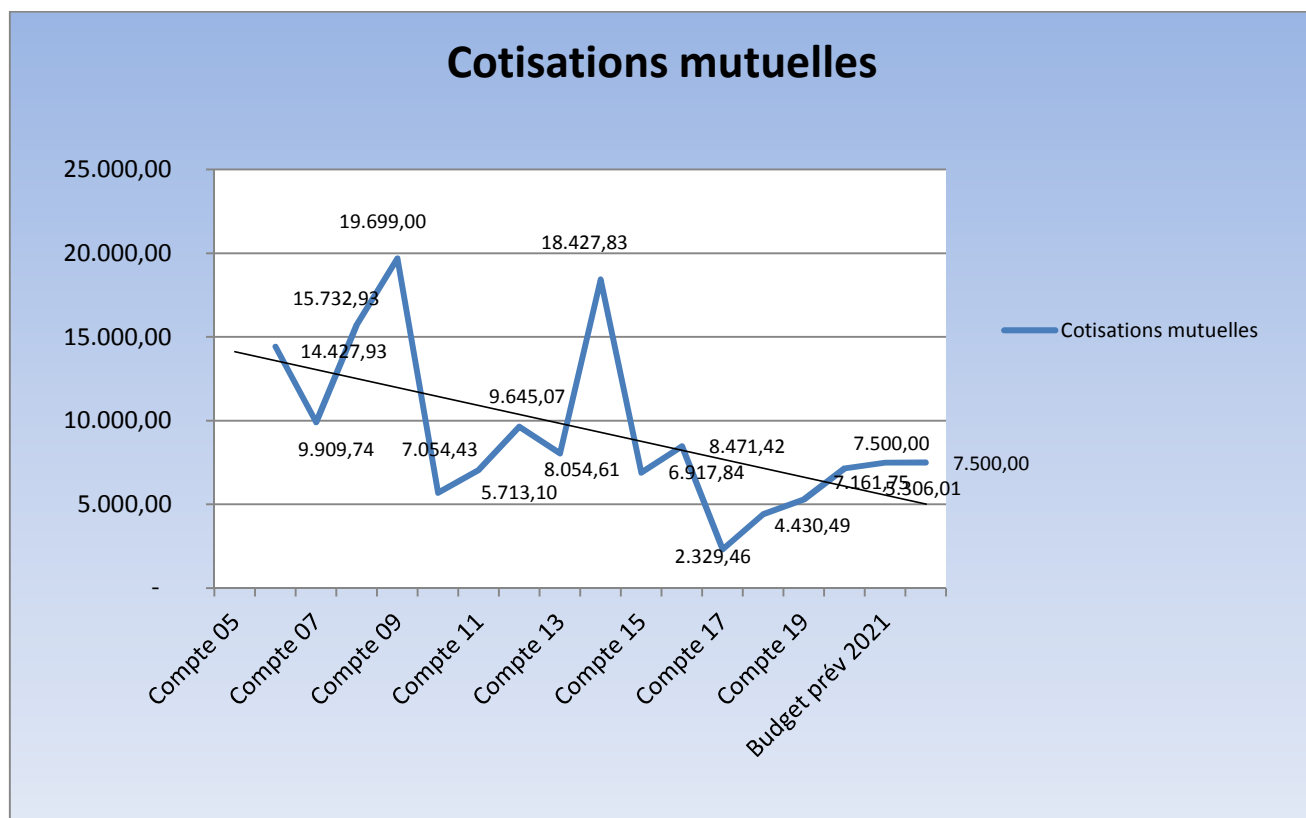
Nous ne constatons pas une envolée des dépenses en 2020 en raison de la crise sanitaire et maintenons des prévisions de dépenses minimum pour 2021. L'idée serait de passer un maximum de ce type d'aides, sur les fonds de dépenses COVID sur la fonction 8790, subventionnées à 100%.

4. Les cotisations de mutuelle

Montants alloués pour la prise en charge des cotisations de mutuelle

Sauf exception, les frais évoluent régulièrement autour des 5.000 ou 6.000€/an. Nous atteignons les 7.000€ en 2020.

En 2021, malgré la crise sanitaire, nous ne prévoyons aucune augmentation dans la mesure où nous imputerons un maximum de dépenses sur les fonds COVID sur la fonction 8790. Nous pensons même pouvoir tirer vers une diminution des dépenses.



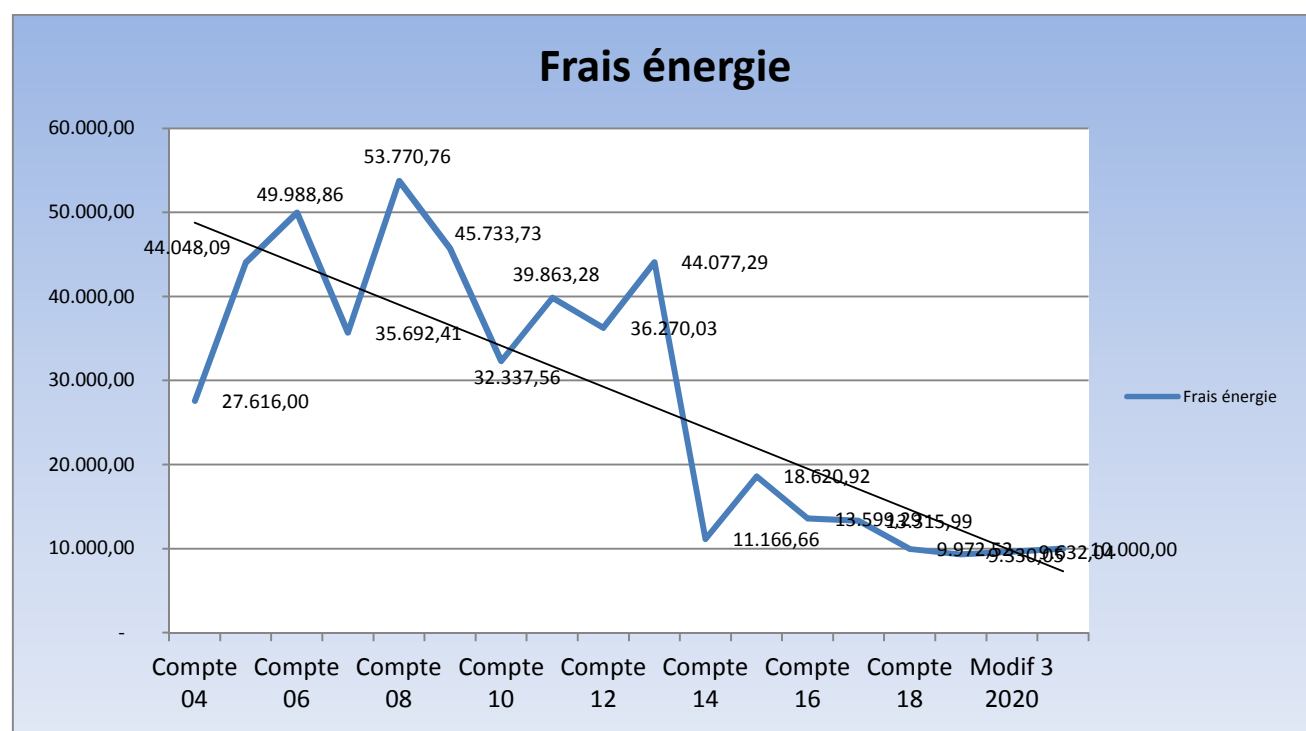
5. Montants alloués en matière d'énergie

Depuis la décision du Conseil d'engager un mi-temps assistant social spécialisé pour le lancement d'une cellule énergie et le départ de ce dernier en 2018, le besoin d'un remplaçant sur le terrain est criant.

Malheureusement, le subside est sporadiquement réparti sur les différents assistants sociaux du service social général et quelques administratifs, ce qui ne permet pas un travail proactif en matière de prise en charge des factures d'énergie. 2021 doit trouver la parade à cet obstacle.

L'objectif à terme est de mettre sur pied une cellule spécialisée formée pour diagnostiquer, proposer et accompagner les problématiques énergie des usagers.

En attendant les interventions du CPAS sont essentiellement d'ordre palliatif et en baisse constante. Il résulte de la diminution des dépenses, une diminution des subsides au fur et à mesure des années. A noter que notre enveloppe a été gonflée pour 2020 par la CREG, mais que nos prises en charge d'aides sociales ont encore diminué. Nous verrons le subside que la CREG nous accorde en 2021, mais devons changer la politique sociale de prise en charge, autant que l'organisation du suivi des demandes.



L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) - (article de recettes 8320/3800007)

La collaboration avec l'IBGE sera maintenue. Le subside est de +/- 14.000 € par an pour les missions de service public confiées au CPAS en matière de gestion énergétique. Depuis 2020, le montant est remis en contrepartie d'une convention signée entre le CPAS et l'IBGE.

En ce qui concerne notre Centre, ce subside est exclusivement affecté à des frais de personnel encadrant les personnes endettées en matière d'énergie, à savoir essentiellement les assistants sociaux.

IBGE	Nombre d'aides octroyées	Subsides théoriques	Montant utilisé du subside
2013	Guidance sociale	15.080€	Totalité
2014	Guidance sociale	14.690€	Totalité
2015	Guidance sociale	14.975€	Totalité
2016	Guidance sociale	14.890€	Totalité
2017	Guidance sociale	14.727€	Totalité
2018	Guidance sociale	14.727€	Totalité
2019	Guidance sociale	14.074€	Totalité
2020	Guidance sociale	14.142€	Totalité
2021	Guidance sociale	14.142€	Totalité prévue

La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) – (article de recettes 8320/3800007)

ENVELOPPE ART6 – Factures énergie

Nous devons noter que depuis 2018, notre subvention pour la prise en charge des factures énergie a diminué de +/- 30.000 à 16.000€, ceci en raison de la non-utilisation de la totalité de l'enveloppe Article 6.

Il est à noter qu'en 2020, la CREG a majoré son subside initial de 16.659,98€ de 26.879,4€ pour atteindre 43.539,37€. Nous espérons ce même montant en 2021 mais aucune confirmation des montants 2021 n'a été communiquée à ce jour.

Il est à noter que la politique sociale ne permet pas d'épuiser ce montant de subsides chaque année. La crise sanitaire de cette année n'a pas non plus permis de dépenser ce montant. Nous devons en 2021 orienter mieux notre soutien en la matière.

ENVELOPPE ART4 – Frais de personnel

Nous recevons par ailleurs +/- 150.000 € pour la prise en charge de frais de personnel encadrant les personnes en difficulté de paiements. Ce subside sera affecté au personnel assistants sociaux et service administratif du social.

En 2020, le montant était de 155.028,24€. Nous pourrions compter sur ce même montant en 2021.

ENVELOPPE convecteur gaz

En 2021, un montant de +/-12.250€ sera encore octroyé pour l'entretien ou l'achat de convecteurs à gaz. Mais force est de constater que ce subside n'est jamais utilisé faute d'expertise et de temps disponible pour s'en occuper.

Le tableau ci-dessous reprend les montants des enveloppes article 4 et 6.

CREG art 6	Subsides théoriques	Montant utilisé du Subside
2012	36.175 €	36.270 €
2013	34.241 €	44.077 €
2014	37.493 €	27.435 €
2015	38.777 €	18.620 €
2016	38.787 €	29.090 €
2017	30.652 €	29.926 €
2018	23.190,70 €	18.585,61€
2019	19.233,06 €	14.752,20 €
2020	43.539,37 €	Non disponible
2021	Non disponible	Non disponible
CREG art 4	Subsides théoriques	Montant utilisé du Subside
2012	Non disponible	Non disponible
2013	138.375 €	122.928 €
2014	142.656,27 €	127.529 €
2015	142.656,27 €	122.056,71 €
2016	142.656,27 €	142.656,27 €
2017	147.212,76 €	147.212,76 €
2018	150.259,23 €	150.259,23 €
2019	154.430,34 €	154.430,34 €
2020	155.028 €	Non disponible
2021	Non disponible	Non disponible

6. Une nouvelle cellule logement consolidée en 2021

Nous avons lancé mi 2020, une cellule dont la mission au sens large est d'apporter du soutien aux personnes qui rencontrent des difficultés de logement. 2021 sera une année de consolidation du service encore jeune mais déjà engagé dans un flux d'activités intenses tant le besoin était grand de créer ce pôle de soutien.

Le travail principal de l'agent engagé est de rechercher du logement, mais aussi de superviser les transits, chercher d'autres partenariats avec les propriétaires pour augmenter notre capacité d'accueil.

L'agent gère en outre tout l'aspect opérationnel logement de nos Initiatives Locales d'Accueil, en soutien à l'assistante sociale en charge de la mission. Depuis le 14/09/2020, le service enregistre les statistiques sommaires mais toutefois impressionnantes suivantes :

- 52 personnes ou familles reçues pour une recherche de logement
- Les bénéficiaires en transit sont comptés dans les 52.
- 5 logements trouvés pour 5 ménages (personnes ou familles).
- 105 entretiens avec les clients, la majorité au bureau, quelques-uns à domicile.
- Un nombre encore plus important d'entretiens par téléphone.
- 5 familles en ILA en suivi logistique et administratif.

Pour 2021, nous prévoyons l'engagement d'un collaborateur article 60§7 pour soutenir la mission du service déjà surchargé.

7. Les partenariats extérieurs de 2021

Dans le cadre de la distribution alimentaire

- Le Fond Européen d'Aide au plus Démunis (FEAD) et nos partenaires locaux

Nous continuerons notre collaboration avec le FEAD en 2021 pour une distribution quotidienne de colis alimentaire via notre CPAS.

- La Croix rouge de Belgique – section WSP

Le CPAS a signé une convention avec la Croix rouge qui régit la distribution de produits FEAD, depuis son centre situé Rue François Gay 76. La Croix-Rouge a aussi développé une vente de vêtements et un bar à soupe. Ils ont un projet de visite des personnes âgées à domicile et souhaitent élargir leur champs d'intervention en collaboration avec le CPAS via une implication dans un projet de « maison du social ». La Croix-Rouge participe aussi au projet de chauffoir mis en place par PAJ, le CPAS et la commune. Les volontaires y tiennent des permanences et un bar à soupe les dimanches.

- PAJ

PAJ reste un collaborateur privilégié, tant pour le repérage des SDF en rue, que pour le soutien de proximité par la distribution de repas, les visites et le lien social avec les bénéficiaires sur le terrain. Ils prennent aussi une part active dans les projets du CPAS, chauffoir et COVID.

- Le Lions club du Chant d'oiseau

Dans le cadre du projet COVID régional, le Lions tient une part importante dans la collaboration, notamment par le financement d'un ETP Art60§7 pendant l'année 2021.

- Kontakt Centrum

Nous avons pu associer Kontakt au projet régional COVID. Ils prépareront les repas pour les bénéficiaires du projet. Cette collaboration est une première, rendue possible depuis leur implantation sur la commune et promet de futures collaborations intéressantes avec Zoniënzorg etc.

- L'équipe Free-Go

L'équipe Free-Go qui devait remettre la gestion de son projet dans les mains du CPAS en 2020 n'a pas concrétisé l'opération. L'asbl sera partenaire indirect du projet COVID régional Bxlois en fournissant des légumes à Kontakt qui préparera les repas pour les bénéficiaires du projet.

Les habitations sociales de Woluwe-Saint-Pierre

Une convention conclue pour une durée de 12 mois prenant cours le 1er janvier 2014 a permis chaque année depuis, l'attribution en urgence de flats et d'appartements 2 chambres à des bénéficiaires du CPAS. Une nouvelle convention sera élaborée pour 2021 et engage les habitations à mettre prioritairement à disposition des candidats-locataires bénéficiaires du revenu d'intégration, 10% du nombre total des logements attribués définitivement durant l'année en cours.

La coordination sociale

Elle rassemble les acteurs des secteurs éducatifs, sociaux, culturels, sportifs, médicaux ou paramédicaux, de la petite enfance etc., actifs sur le territoire de la commune. Un subside de l'ordre de 6.000 € par an est attribué au CPAS par la COCOM pour faire vivre la plateforme et ses projets.

La commune de Woluwe-Saint-Pierre

- La GIVE Box

En partenariat avec l'agenda 21 de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, le CPAS poursuivra le projet Give-box en 2021. L'armoire est accessible à tous et fonctionne sur le mode du partage. Elle permet de donner une seconde vie à de petits objets en bon état qui ne sont plus utilisés par leur propriétaire.

- La ressourcerie

Le CPAS collabore toujours avec la commune et l'asbl « Les Petits Riens », par la mise à disposition de 2 ETP article 60§7 auprès de l'asbl « Les Petits Riens » en 2021. Ce projet élargit le champ des possibles en matière de mises à disposition d'emplois d'insertion, permet d'augmenter notre quota de mise à disposition Article 60§7 d'économie sociale et d'offrir une réelle expérience de valorisation des candidats. Depuis 2019, nous pouvons faire appel au don ponctuellement ou régulièrement, afin de combler un éventuel manque (frigo, cuisinière, etc) auprès de l'un de nos usagers.

- Tous les services de la commune de Woluwe-Saint-Pierre

Le département social met un point d'honneur à la collaboration et à la levée de synergie avec l'ensemble des échevinats et services de la commune. Nous projetons de poursuivre et de renforcer nos contacts principalement avec les services population, emploi, social, agenda 21, du personnel et de la police.

Tous les services sont invités à maintenir leur collaboration dans le cadre de la mise à disposition des personnes sous contrat d'emploi d'insertion.

La section « Lions'club » du Chant d'oiseau de Woluwe-Saint-Pierre

Notre CPAS a récemment répondu favorablement à la proposition du Lions Club, d'apporter un soutien financier et de compétences, dans le projet régional COVID 19.

Les initiatives grand public

Conformément à l'article 60 bis de la loi organique des CPAS, notre Centre poursuivra son information au grand public sur les différentes formes d'aides qu'il octroie.

Les moyens suivants seront utilisés pour diffuser cette information :

- Le site internet du CPAS.

Le centre dispose d'un site web qui est tenu à jour et qui détaille les activités sociales et les diverses aides qu'il octroie. Ce site comporte un chapitre pour chaque type d'aide octroyée, à savoir :

- L'action sociale et l'emploi
- L'aide au logement
- Les services aux familles
- L'accompagnement des seniors
- Les nouveaux services.

Les coordonnées utiles et pratiques sont disponibles à l'adresse <http://www.cpas-ocmw1150.be>. Une brochure imprimée des pages de ce site est disponible à l'accueil du Cpas.

- La brochure relative aux services du CPAS et le manuel de l'utilisateur du CPAS.
- Le magazine d'information communal et le site internet de la commune dans lesquels nous présentons mensuellement un aspect du travail réalisé par de notre Centre, conformément aux missions légales qui lui sont confiées. Via le site, nous communiquons des actions ponctuelles (campagnes de sensibilisation, appels aux dons et appels aux bénévoles, ...).
- Le site internet de la Coordination sociale <http://www.info1150.be>
- La coordination sociale conformément à l'article 62 de la loi organique des CPAS et par laquelle nous diffusons, auprès des partenaires sociaux, l'information concernant nos projets et services.
- Notre service de médiation de dettes mettra en place une brochure d'information sur les services de médiation de dette du CPAS qui sera diffusée courant 2021.

8. La synthèse prévisionnelle des subsides du personnel social en 2021

En 2021, le département social cumulera une série de subsides permettant de financer une partie de son personnel. Un tableau récapitulatif complexe de la répartition des subsides du personnel sur la masse salariale brute⁹ de chaque agent du département, permet d'optimiser l'utilisation des différentes enveloppes de subsides du personnel. Ce tableau élaboré fin d'année permet d'utiliser de 100% des subsides prévus, en évitant les doubles subsidiations. Une projection pour 2021 est proposée à titre informatif ci-dessous.

Enveloppes de subsides	Estimations (€)
Enveloppe prévues	Montants estimés
CREG Art4	155.000,00
IBGE	14.152,00
SMD	9.526,77
Hydrobru	4.024,59
ILA	60.000,00
PIIS plein ex/ô	75.000,00
Coord soc	6.000,00
ROM	9.774,50
Socio cult	1.452,25
Pauvreté infantile	1.041,11
Actiris	34.595,08
Région BXL (Actiris)	30.000,00
Maribel et ACS	110.358,00
Plan de relance régio	7.894,50
ONSS	400.000,00
Personnel	162.035,39
COVID	78.000,00
Total	1.158.854,19

⁹ Le brut inclut : Salaire brut avec indemnité de foyer/résidence + Prime de fin d'année + Pécule de vacances + Assurance accident travail et RC + Cotisation syndicale + Cotisation médecin du travail + Catégorie personnel soumis aux risques + Coûts de formation + Chèques repas.

5. LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (FONCTION 8341).

Le budget du service d'exploitation de la Résidence se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	3.435.683,51	3.152.492,50	3.667.342,72
Transferts	4.674.187,90	4.569.298,95	4.948.335,00
Facturation interne	138.823,52	158.400,00	157.800,00
TOTAL DES RECETTES	8.248.694,93	7.880.191,45	8.773.477,72

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	5.821.836,20	6.896.968,04	6.926.386,56
Fonctionnement	1.951.496,58	2.167.843,08	2.104.310,00
Redistribution	6323,19	3.000,00	3.000,00
Charges Financières	129.578,67	126.626,00	103.391,00
Facturation interne	62.018,90	65.500,00	65.500,00
TOTAL DES DEPENSES	7.971.253,54	9.259.937,12	9.202.587,56

SOIT UN RESULTAT DE	277.441,39	-	1.379.745,637	-429.109,64
----------------------------	-------------------	----------	----------------------	--------------------

Nous constatons un déficit en 2020 et 2021. Celui-ci est dû à :

- la diminution des recettes en 2020. En effet, suite à la pandémie, nous avons estimé la perte financière dans nos recettes de forfait Inami et de frais d'hébergement à la Résidence Roi Baudouin à 706.000 € par rapport à l'initial 2020.
- La hausse des dépenses de personnel

Le prix journalier d'hébergement

Le prix journalier d'hébergement, depuis le 01/01/2019, s'élève à :

- ✓ 48,28 € en section M.R.P.A;
- ✓ 54,02 € en section M.R.S.

Le prix journalier d'hébergement sera indexé à partir du 01/02/2021 :

- ✓ 49,36 € en section M.R.P.A;
- ✓ 55,22 € en section M.R.S.

L'intervention de l'INAMI pour la maison de repos

Autre source de recettes, le forfait « INAMI », montant journalier octroyé par les organismes mutualistes pour les résidents présents dans l'institution. Il s'élève à 52 €/jour (depuis le 01/07/2020).

Nous bénéficions d'un forfait de 0,32 €/ par résident et par jour suite à l'engagement d'un médecin coordinateur début janvier 2016.

Pour le calcul de ce forfait, sur base d'une échelle de dépendance (« échelle de Katz »), on distingue les résidents par catégorie de dépendance (O, A, B et C). Une intervention unique est octroyée à l'établissement pour une année civile et vaut tant pour les résidents MR que pour les résidents MRS. Celle-ci est calculée au départ de la situation de l'établissement en termes de résidents, de personnel de soins et d'ancienneté au cours de la période de référence. Celle-ci s'étend du 1^{er} juillet de l'année antépénultième au 30 juin de l'année précédant la période de facturation.

Ce forfait de soins inclut aussi des moyens à affecter pour la formation en matière de soins palliatifs et de démence, le médecin coordinateur en maison de repos et de soins, la personne de référence pour la démence, le petit matériel de soins et la prévention des maladies nosocomiales.

Fin de carrière

Depuis août 2001, les mesures de fin de carrière sont d'application. Il s'agit d'un subside pour le personnel soignant, infirmier, de nettoyage et d'accueil amené à faire des prestations irrégulières, et donc à avoir des congés supplémentaires. Depuis octobre 2002, s'applique également le mécanisme dit du 3^{ème} volet.

Troisième volet

Le 3^{ième} volet est un subside pour le personnel qui n'est pas prévu dans les normes. On reçoit des indemnités pour le personnel de nettoyage, les étudiants, le personnel administratif et de personnel de buanderie.

Au total, l'intervention forfaitaire prévue de l'INAMI est de :

Articles	Budget 2020 modif n°3	Budget 2021
8341/4760002 Section MRPA	1.765.000,00	1.951.000,00
8341/4760003 Section MRS	1.985.000,00	2.335.100,00

Au 1^{er} avril 2021, nous avons sollicité la reconversion de 14 lits Court-Séjours en lits MRPA ce qui portera la capacité totale de 71 à 85 lits.

Les dépenses

1) Les dépenses en personnel

Compte 2019	Budget 2020 modif n°3	Budget 2021
5.821.836,20	6.896.968,04	6.926.386,56

Le coût du personnel représente toujours le poste le plus important de la Résidence. 5% de la masse salariale budgétée doit être consacrées à la formation du personnel. Un plan de formation est étudié et établi en collaboration avec le service du personnel et les chefs de services.

Il répond aux exigences légales (ex. nombre d'heures de formation en soins palliatifs et en désorientation), aux souhaits et suggestions du personnel et aux projets arrêtés par le Conseil.

2) Les dépenses de fonctionnement

Compte 2019	Budget 2020 modif n°3	Budget 2021
1.951.496,58	2.167.843,08	2.104.310,00

Les investissements

- Boucle d'eau chaude sanitaire et honoraire bureaux d'études TS
- Maintenance RRB
- Monte-charge cuisine RRB
- Doublure rideau RRB
- Système vidéosurveillance RRB
- Armoires, bureaux, chaises de bureaux RRB
- Achat mobilier médical et d'équipements des locaux d'hébergement
- 10 tabourets et 4 colonnes de 5 casiers
- Outillage manuel et électrique
- Aspirateur pour nettoyage tambour machine à laver
- 2 auto laveuses avec accessoires
- 4 chariots de nettoyage
- Matériel de chauffage RRB
- Achat matériel informatique
- Matériel informatique RRB
- Central téléphonique RRB
- Accessoires téléphonie RRB
- TV digitale
- Achat matériel de buanderie
- 3 fers à repasser
- Chaise assis-debout
- 1 machine à coudre
- Achat matériel de cuisine
- Matériel cuisine/électroménager RRB
- Achat matériel médical
- Bips
- 2 lave-pannes

Quelques chiffres

Au 30 septembre 2020 :

Population actuelle de maison de repos et maison de repos et de soins

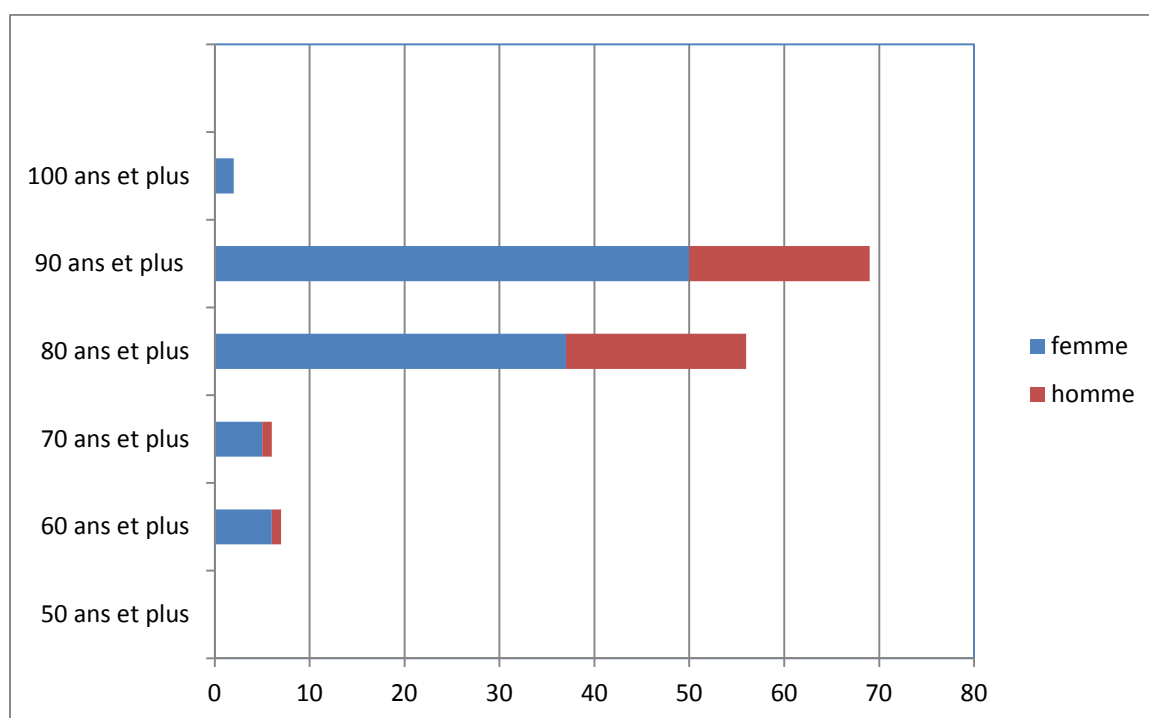
Nous comptons 140 résidents :

Dont 100 femmes (71 % de la population)

Dont 40 hommes (29 % de la population)

L'aînée de nos résidents est âgée de 102 ans et le résident le plus jeune est âgé de 61 ans.

Répartition des âges / Pyramide des âges.



Le nombre de résidents désorientés

43 personnes (soit 31 %) :

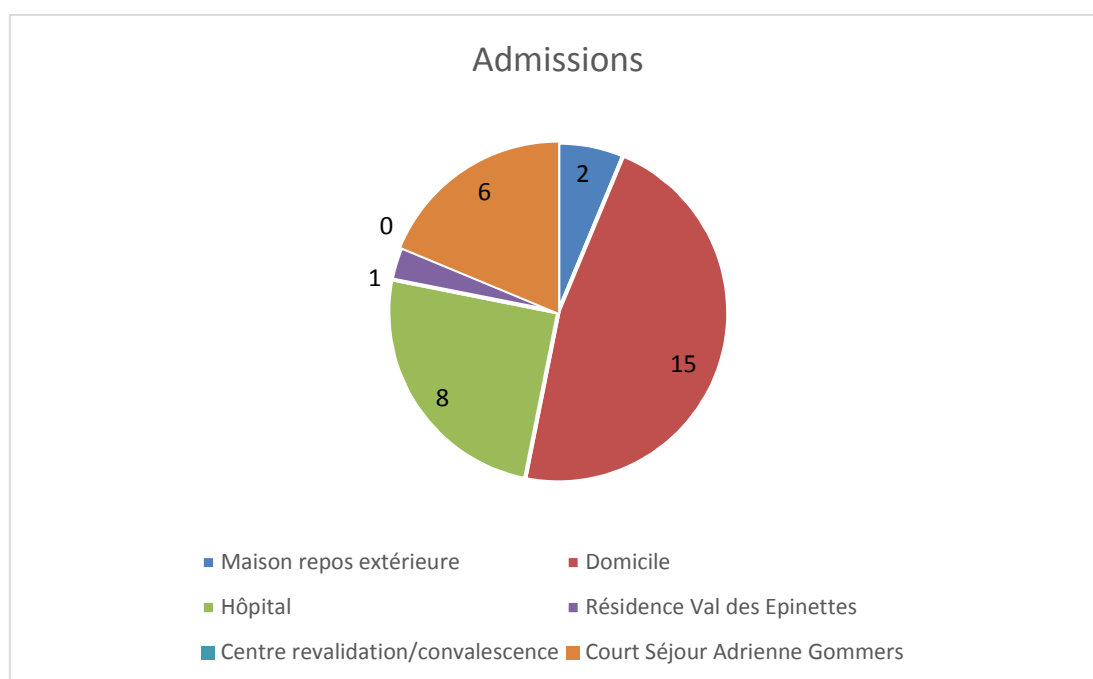
- 8 personnes en MRPA
- 35 personnes en MRS

Le nombre de résidents indigents

8 personnes, dont 7 prises en charge par le CPAS de Woluwe-Saint-Pierre et 1 par un autre CPAS.

Les admissions (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020)

32 venant de :



dont 23 personnes ont été admises en M.R.S. et 9 personnes en M.R.P.A.

Tableau des résidents au 30 septembre 2020

	M.R.P.A.	M.R.S.	Total
Désorientés	8	35	43
Indigents	3	5	8
Résidents toutes catégories confondues	59	81	140

6. LE CENTRE DE SOINS DE JOUR (FONCTION 8342).

Le budget de ce centre se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	51.235,26	32.131,42	54.000,00
Transferts	163.509,19	153.690,00	171.660,00

TOTAL DES RECETTES	214.744,45	185.821,42	225.660,00
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	234.264,31	229.001,34	283.970,00
Fonctionnement	34.360,49	54.402,00	55.315,00
Facturation interne	34.660,17	40.900,00	40.900,00

TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	303.284,97	324.303,34	380.185,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-88.540,52	-138.481,92	-154.525,00
----------------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Le Centre de Soins de Jour du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre est destiné aux personnes de plus de 60 ans, habitant notre commune ou une commune proche et souffrant de difficultés physiques et/ou mentales, nécessitant un accompagnement dans les activités de la vie quotidienne.

A ce titre, notre Centre de Soins de Jour répond à une forte demande de la part des personnes âgées et de leurs familles car il constitue une alternative économiquement intéressante aux maisons de repos, aussi bien pour les résidents (qui peuvent continuer à vivre à domicile), leurs familles (pour lesquelles le centre apporte une forme de « répit ») que pour l'Etat (subsidés INAMI beaucoup plus faibles que pour les MRS). Le forfait journalier octroyé par l'INAMI par patient depuis le 1^{er} mars 2020 est 51,60€.

A cause du COVID-19, le Centre de Soins de Jour a dû fermer 3 mois, ce qui a eu pour conséquence que le taux d'occupation a chuté.

Le taux d'occupation du centre de jour pour les 6 premiers mois de 2020

Le taux d'occupation pour les 6 premiers mois de l'année a été fortement perturbé par le COVID-19.

Le taux d'occupation pour le mois de janvier était de 7,6/10 et pour le mois de février il était de 7,5/10.

Le Centre de Soins de Jour a dû fermer du 13/03/2020 au 06/07/2020.

Cette fermeture a entraîné le départ définitif de 5 patients qui venaient de 1 à 3 fois par semaine. Ces personnes sont soit décédées, soit leur état s'est dégradé et ne peuvent plus venir au Centre, soit ils ont été placés en Maisons de repos.

Il y a également 5 patients qui ne viennent pas pour l'instant mais qui gardent leur place. Ceux-ci n'osent pas encore venir à cause du COVID-19.

Les bénéficiaires font partie de la *catégorie B, C, Cd, Fd* ou de la *catégorie D* de l'échelle de Katz.

Les patients qui fréquentent le Centre de Soins de Jour habitent principalement la commune de Woluwe-Saint-Pierre mais nous avons aussi des personnes qui habitent les communes limitrophes (Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Wezembeek, ...)

Pathologies rencontrées en de janvier à juin 2020 (le Centre de Soins de Jour a fermé du 13/03/2020 au 06/07/2020 à cause du COVID-19)

- Maladie d'Alzheimer
- Autres démence (démences séniles, fronto-temporale,)
- Accident vasculaire cérébral
- Parkinson
- Autres pathologies

L'intervention des bénéficiaires

Depuis le 1^{er} juin 2014, le prix demandé aux bénéficiaires du Centre de Soins de Jour a été revu à la hausse. Cette augmentation a eu lieu suite à une autorisation d'augmentation du prix du transport et de la fréquentation au Centre de Soins de Jour par le ministère des affaires économiques.

En effet, les tarifs que nous appliquions pour notre Centre étaient les plus faibles de tous les centres agréés par la Commission Communautaire Commune avec pour conséquence un déficit qui n'en était que plus élevé.

Les prix actuels sont donc les suivants :

- prix par personne : **20,00 € /jour**
- transport aller-retour : **7 €** pour les habitants de Woluwe-Saint-Pierre
10 € pour les habitants des communes limitrophes
- cotisation mensuelle : **12,35 €** (reste inchangée).

Toute absence est facturée à **20 €** dès le premier jour. Toutefois si la personne est absente plus de 8 jours consécutifs, une réduction de **20 %** est appliquée à partir du 9^{ème} jour (**16 €** au lieu de **20 €**).

Investissements 2021

Nous allons déménager au Centre de Soins de Jour OASE prochainement. Nous espérons raisonnablement ouvrir fin du 1^{er} trimestre 2021. Entretemps, les activités du centre de jour ont été suspendues.

Nous prévoyons donc un budget pour l'achat de nouveau matériel, achat de meubles de rangement (2.500 €)

- Budget ergothérapie : acquisition de nouveaux jeux, préparation et organisation de sorties, d'activité au Centre de Soins de Jour, de gouters de Noel, de printemps, etc...achat d'une barre de son (1300 €)
- Budget kiné : acquisition d'un step, de marches, d'un babyfoot (1200 €)
- Budget soins, bien-être : acquisition de matériel pour laver les cheveux hors bain et douche, et d'un stéthoscope (150 €)

7. LITS DE COURT-SEJOUR (FONCTION 8343).

Le **budget** du court-séjour se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	522.836,16	349.040,66	522.550,00
Transferts	372.653,00	372.533,57	462.770,00
TOTAL DES RECETTES	895.489,16	721.574,23	985.320,00

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	1.403.182,60	860.691,38	894.320,00
Fonctionnement	191.142,19	207.624,00	172.920,00
Redistribution	0	1.000,00	1.000,00
Charges financières	822,81	983,00	135,00
Facturation interne	39.808,19	43.000,00	43.000,00
TOTAL DES DEPENSES	1.634.955,79	1.113.298,38	1.111.375,00
SOIT UN RESULTAT DE	-739.466,63	-391.724,15	-126.055,00

L'unité Court-séjours offre un accueil temporaire de post-revalidation ou de répit pour des personnes âgées de 60 ans et plus.

Dans le cadre du legs du Professeur Adrienne GOMMERS, une unité de 29 lits de court séjour a ouvert ses portes le 1^{er} mai 2015.

Ces lits permettent d'accueillir pour un délai de maximum trois mois par année civile des personnes ayant, selon les critères de l'Echelle de Kätz un profil valide. La durée minimale de séjour dans l'unité est fixée à 15 jours.

Les recettes

Le prix journalier d'hébergement

Le prix journalier d'hébergement s'élève à 75 €.

Au 1^{er} Février 2021 (indexation), le prix journalier d'hébergement s'élève à 77,88 €.

L'intervention de l'INAMI pour la section Court Séjour

Intervention forfaitaire

Le forfait journalier INAMI octroyé depuis le 1^{er} janvier 2020 est de 50,69 €.

Les dépenses

1) Les dépenses en personnel

Compte 2019	Budget 2020 modif n°3	Budget 2021
1.403.182,60	860.691,38	894.320,00

2) Les dépenses de fonctionnement

Compte 2019	Budget 2020 modif n°3	Budget 2021
191.142,19	207.624,00	172.920,00

Les investissements

Il est prévu :

- 10.000 € pour la maintenance du Court-Séjours
- 700 € pour l'achat de casiers
- 1.000 € pour l'achat de matériel cuisine/électroménager

Quelques chiffres (du 01/01/2020 au 31/08/2020)

Profil des résidents

- 49 femmes (contre 73 l'année précédente)
- 12 hommes (contre 33 l'année précédente)

Age moyen des résidents

- Femmes : 83 ans
- Hommes : 86 ans

Durée moyenne des séjours

52 jours en moyenne (contre 51 pour l'année précédente)

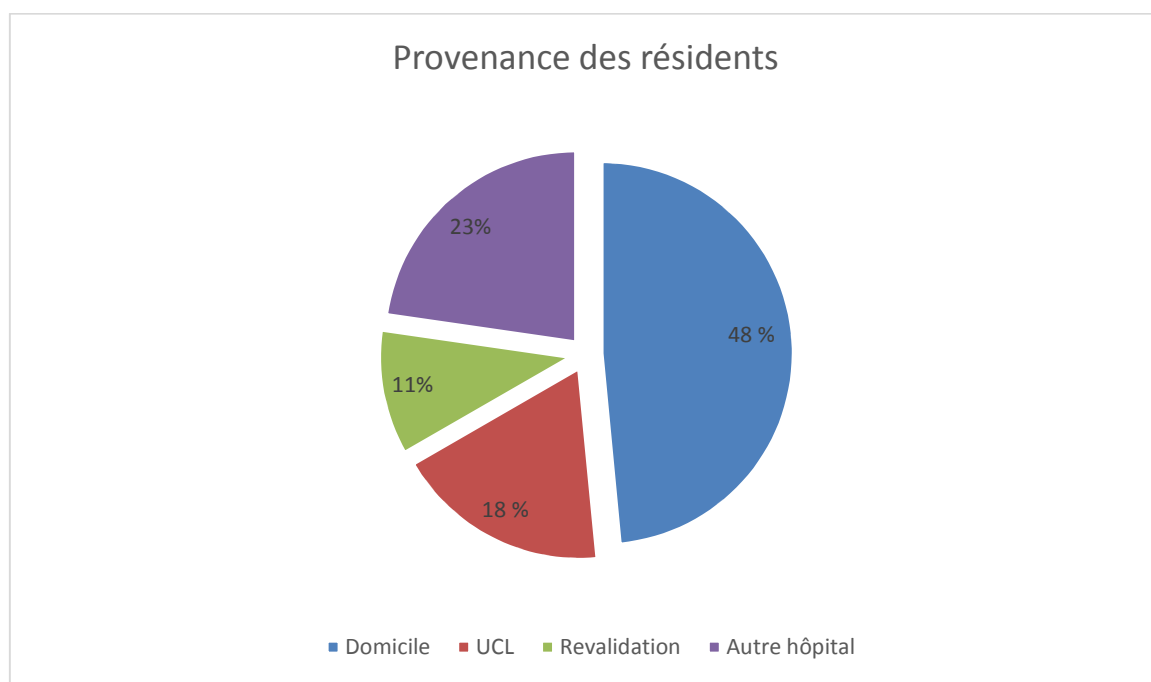
Nombre d'entrées et de sorties par mois*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Entrées	15 (10)	13 (11)	7 (11)	2 (9)	1 (10)	2 (8)	6 (10)	5 (12)
Sorties	15 (10)	11 (15)	8 (10)	8 (14)	1 (12)	4 (4)	6 (12)	4 (14)

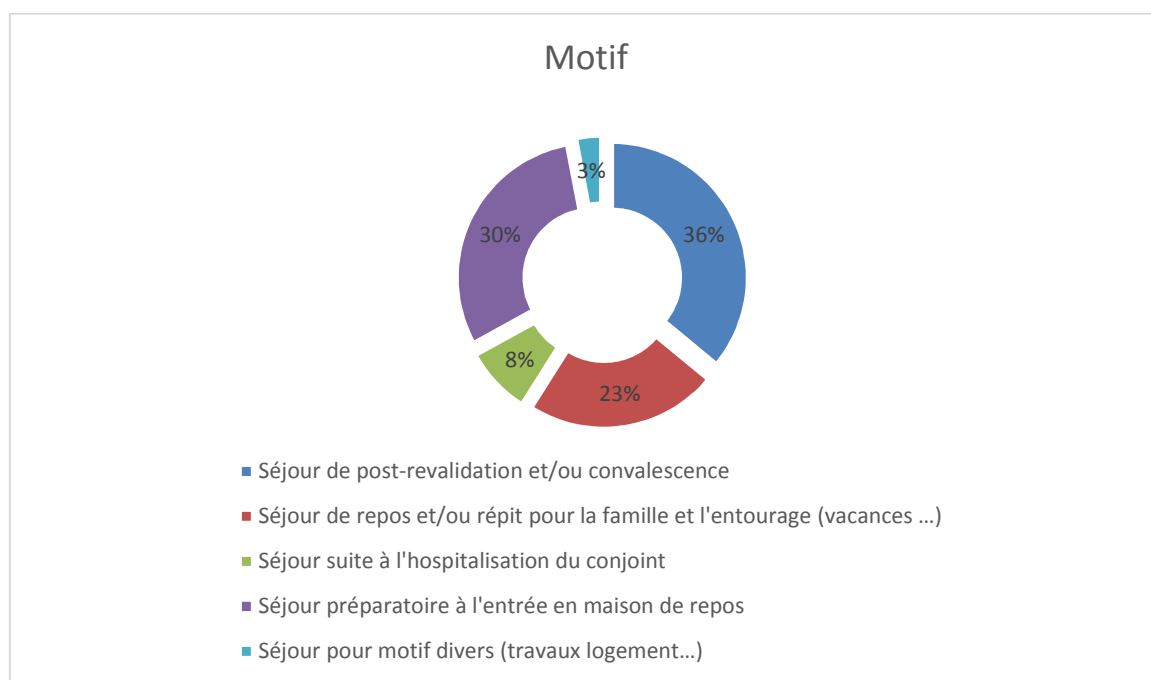
* Les chiffres entre () indiquent le nombre d'entrées et de sorties de l'année précédente.

On constate que le nombres d'entrées a fortement régressé depuis le mois de mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19

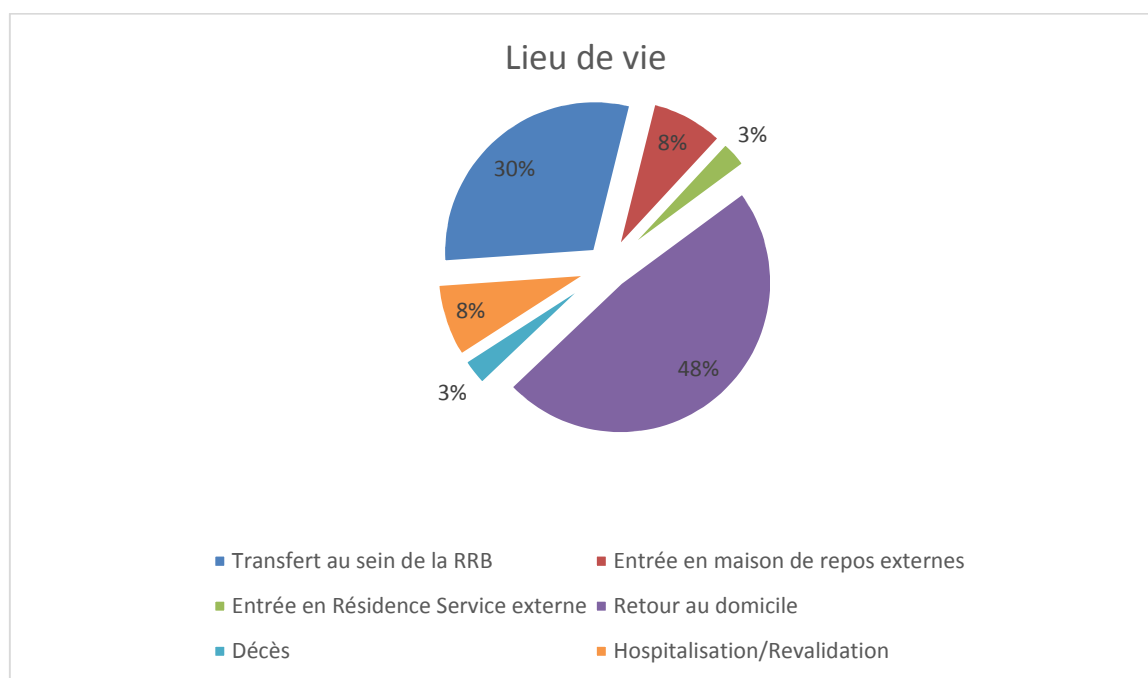
Provenance des résidents



Motif du Court Séjour



Lieu de vie après le passage au sein du Court Séjour



Bilan et perspectives

La première résidente a intégré le court séjour le 5 mai 2015.

L'année passée le taux d'occupation annuel moyen était de 60% avec un pic à 66% pour le mois d'août 2020. Ce taux d'occupation était en hausse constante depuis l'ouverture du court séjour.

Cette année, le taux d'occupation moyen pour la période du 01/01/2020 au 31/08/2020 est de 47% en raison du contexte sanitaire lié au Covid-19. En effet, pendant plusieurs mois les entrées ont été quasiment inexistantes et ensuite le contexte sanitaire ne s'étant pas drastiquement amélioré, les demandes pour des courts séjours se sont raréfiées.

Nous avons décidé de réduire la capacité du Court-séjours à 15 lits, pour respecter notre engagement vis-à-vis de l'UCL et de convertir les lits restants en lits MRPA (décision Conseil de l'Action Sociale du 16/12/2020).

8. MAISON D'ACCUEIL (ILA - FONCTION 83601).

L'Initiative Locale d'Accueil (ILA) concerne les demandeurs d'asile.

Le budget se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	4.225,79	2.816,10	2.500,00
Transfert	94.170,68	203.319,90	284.100,00
TOTAL DES RECETTES	98.396,47	206.136,00	286.600,00

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	42.563,60	47.074,75	47.415,00
Fonctionnement	95.991,56	81.196,00	98.485,00
Redistribution	28.415,41	66,320,00	135.000,00
Charges financières	0	0	0
Facturation interne	996,37	5.700,00	5.700,00
TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	167.966,94	206.290,75	286.600,00
SOIT UN RESULTAT DE	-69.570,47	-154,75	0

En 2021, notre CPAS fonctionnera avec 5 ILA au total. Elles sont situées avenue des Dames Blanches, avenue de Joli-Bois, rue au Bois, avenue Gribaumont et Val des Epinettes. Cela représente 25 places disponibles.

Logement	Occupation max possible
Dames Blanches	5
Epinettes	8
Joli-Bois	5
Rue au Bois	2
Gribaumont	5
Total	25

La cellule ILA composée d'une assistante sociale et d'une aide logistique depuis 2020, semble être le meilleur compromis pour gérer les opérations parfois complexes sur le terrain.

Nous continuons d'étudier l'extension de nos places disponibles en ILA. L'enjeu financier est à l'étude.

Depuis 2018, la fonction ILA enregistre un mali au compte. Vous trouverez le détail ci-dessous :

8360 - Service Exploitation - Exploitatiedienst	2016	2017	2018	2018 corrigé	2019	2020 prov.
<i>Dépenses - Uitgaven</i>	-145.314,67	-145.518,85	-205.359,15	-205.359,15	-167.966,94	-
70 - Dép. Personnel - Personeelskosten	-	-	-14.342,58	-14.342,58	-42.563,60	39.619,48
71 - Dép. Fonctionnement - Werkingskosten	-73.516,27	-81.955,20	-134.301,74	-134.301,74	-95.991,56	51.577,91
72 - Dép. Redistribution - Hervedelingsuitgaven	-	-	-31.099,83	-31.099,83	-28.415,41	56.329,30
74 - Facturation interne - Interne Facturering	-56.798,40	-42.675,83	-25.600,00	-25.600,00	-996,37	1.000,00
7X - Charges Financières - Financiële Lasten	-15.000,00	-20.887,82	-15,00	-15,00	-	-
<i>Recettes - Ontvangsten</i>	145.314,67	183.273,21	206.154,15	161.246,43	98.396,87	140.833,35
60 - Rec. Prestations - Prestatieontvangsten	536,46	8.659,51	21.807,25	21.807,25	4.225,79	4.813,20
61 - Rec. Transferts - Overdrachtenontvangsten	144.778,21	174.613,70	184.346,90	139.439,18	94.171,08	136.020,15

8360 - Service Investissements - Investeringsdienst	2016	2017	2018	2018 corrigé	2019	2020 prov.
<i>Dépenses - Uitgaven</i>	-	-	-795,00	-795,00	-	-
91 - Investissement - Investering	-	-	795,00	-795,00	-	2.432,00
92 - Dette - Schuld	-	-	-	-	-	-
<i>Recettes - Ontvangsten</i>	-	-	-	-	-	-
80 - Interventions - Tussenkomsten	-	-	-	-	-	-
82 - Financement - Financiering	-	-	-	-	-	-

8360_Résultats - Resultaten	2016	2017	2018	2018 corrigé	2019	2020 prov.
Service Exploitation - Exploitatiedienst	-	37.754,36	795,00	-44.112,72	69.570,07	7.693,34
Service Investissements - Investeringsdienst	-	-	795,00	-795,00	-	2.432,00
Global - Globaal	-	37.754,36	0,00	-44.907,72	69.570,07	10.125,34

Voici la synthèse des résultats :

2016	2017	2018	2018 corrigé	2019	2020 prov.
-	37.754,36	0,00	-44.907,72	-69.570,07	-10.125,34

Le fonds de réserve d'investissements s'élève à 35.322,36 EUR, source de financement possible pour les investissements futurs 2021.

9. LE SERVICE DES AIDES FAMILIALES ET MENAGERES (FONCTION 8441).

Le budget de ce centre se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	75.627,53	84.456,27	66.000,00
Transferts	294.879,29	314.415,00	296.900,00
TOTAL DES RECETTES	370.506,82	398.871,27	362.900,00

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	737.119,77	757.110,76	869.790,90
Fonctionnement	15.383,74	37.204,00	38.565,00
Facturation interne	9.332,72	11.450,00	11.450,00
TOTAL DES DEPENSES	761.836,23	805.764,76	908.355,90
SOIT UN RESULTAT DE	-391.329,41	-406.893,49	-545.455,90

Le déficit du service s'explique aisément par l'augmentation des frais de personnel.

Le Service d'Aide aux Familles s'adresse à toute personne domiciliée à Woluwe-Saint-Pierre et vise à répondre aux besoins des personnes âgées et/ou en situation de handicap ainsi qu'aux personnes ou familles éprouvant des difficultés passagères. Le Service d'Aide aux Familles propose des aides familiales et ménagères, des gardes d'enfants malades à domicile et un service « Contact 80+ » permettant aux octogénaires de bénéficier d'une visite personnalisée à domicile, réalisée par un travailleur social, afin d'aborder ce qui est ou pourrait être un frein au maintien à domicile et les solutions à envisager.

Les dossiers des personnes à charges du CPAS concernent leurs frais liés à l'hébergement en maison de repos autres que la Résidence Roi Baudoin sont également traités par le service d'aide aux familles.

1. Composition du service

Le service est composé de l'accueil avec 2 assistantes administratives (2ETP), du service social lui-même composé de 3 travailleurs sociaux dont 2 assistantes sociales et une conseillère en soins (3ETP) et d'une équipe de terrain comprenant 10 aides familiaux (9,15 ETP occupés sur 10,75 ETP), 2 aides ménagères (2ETP), 2 gardes d'enfants malades (1ETP ; l'une d'entre elle est également aide familiale).

1.1. Les aides familiales

En 2019, notre service a été confronté aux décès de deux aides- familiales (1 temps plein et 1 mi-temps) qui étaient en congés de maladie de longue durée. Pour l'instant, seul le temps plein a pu être remplacé, à partir de septembre 2020.

Nous aurons donc la possibilité d'engager ultérieurement 1 nouvelle remplaçante pour le mi-temps si nécessaire à condition que nous ayons des demandes d'aides justifiant cet engagement supplémentaire. En effet, suite à la crise sanitaire, notre service a été confronté à un nombre élevé d'annulation de la part des bénéficiaires qui sont anxieux à l'idée de recevoir une personne chez eux.

1.2. Les aide-ménagères

Nous avons engagé en 2020 deux nouvelles ménagères en remplacement de 2 aides ménagères qui, malheureusement, ne répondaient plus aux demandes des bénéficiaires et du service.

2. Le processus d'une nouvelle demande

L'accueil réceptionne les demandes par téléphone ou par mail et les transfère au service social en fonction du nombre de dossiers chez chaque travailleur social qui rappelle le demandeur endéans les 48h.

Plusieurs types de demandes sont recevables par le service d'aide aux familles :

- Les personnes qui souhaitent obtenir l'aide d'une aide familiales et/ou ménagères
- Les personnes qui souhaitent bénéficier d'une garde pour leur(s) enfant(s) malades à domicile
- Les personnes qui demande une aide à la recherche d'une maison de repos
- Les personnes qui demande une aide financière pour le paiement des frais liés à leur hébergement en maison de repos
- Les personnes qui éprouvent des difficultés vivre à domicile et qui souhaitent obtenir des informations quant aux pistes de solutions.

Pour toutes les autres demandes, l'accueil les oriente vers le(s) service(s) compétent(s).

3. Service social

L'équipe sociale est composée de 2 assistantes sociales, qui informent et accompagnent les demandes en matière de placement en maison de repos, d'aide à domicile et d'aide sociale auprès des publics cibles de notre service et plus particulièrement auprès des personnes âgées. Elles assurent un rôle de coordination lorsque nécessaire et orientent les demandes que nous ne pouvons pas satisfaire vers d'autres partenaires adéquats.

4. Personnes placées en maison de repos à charge du CPAS

4.1. Les demandes d'aide sociale pour les frais d'hébergement.

En 2019, les assistantes sociales se sont chargées des dossiers de 55 personnes placées en maisons de repos à charge du CPAS dont 5 se sont soldés par un refus de prise en charge pour les raisons suivantes : incompétence territoriale, ressources suffisantes, participation des obligés alimentaires suffisantes. Par ailleurs, 4 personnes ont nécessité un accompagnement social qui n'a pas abouti à une demande d'aide sociale. Dans ces dossiers, 12 ont été supprimés pour diverses raisons (revenus suffisantes ou décès) et 17 nouveaux dossiers ont été traités. Parmi les dossiers, 20 personnes étaient sous administration de biens et 20 disposaient d'un compte système I, engendrant un surcroît de travail non-négligeable.

Entre janvier et octobre 2020, les assistantes sociales ont géré 54 dossiers, dont 2 soldés par un refus pour cause de ressources suffisantes ou d'enquête sociales incomplète. En outre, 7 personnes ont nécessité un accompagnement social qui n'a pas abouti à une demande d'aide sociale. Dans ces dossiers, 12 ont été supprimés pour diverses raisons (revenus suffisants, décès, enquête sociale incomplète) et 9 nouveaux dossiers ont été traités. Parmi les dossiers, 20 personnes sont sous administration de biens et 13 disposent d'un compte système I.

Evolution des dossiers d'aide sociale concernant les frais d'hébergement.

	2014	2015	2016	10-2017	2018	2019	10-2020
Total	39	39	43	49	56	55	54

Le service prête une forte attention pour toute demande des personnes dont les ressources permettent d'honorer les frais d'hébergement mais dont l'état de santé fait défaut, il est conseillé aux proches (maison de repos ou entourage) d'introduire une demande d'administration de bien.

4.2. Les demandes d'information et de recherche de maison de repos.

Le service reçoit des demandes d'information quant aux conditions d'aide du CPAS en cas de difficultés à payer les frais d'hébergement en maison de repos. Les informations concernant l'enquête sociale précédant la décision leurs sont données. Nous prenons soins également d'indiquer aux personnes que le montant journalier de 49,36 € (et de 55,22 € pour les MRS) pour le prix de la chambre ne doit pas être dépassé. Ces montants se basent sur les prix journaliers de la Résidence Roi Beaudoin à partir du 1/02/2021.

Concernant les demandes d'aide à la recherche de maison de repos, dans un souci de qualité de recherche, depuis janvier 2018, nous orientons les personnes vers Inforhome. Pour les personnes ou les familles éprouvant des difficultés à contacter Inforhome, nous leur proposons de le faire avec eux en prenant soins d'établir au préalable leurs besoins et souhaits en matière d'hébergement (MR, MRS, localités, animaux de compagnies, activités, espaces verts, ...).

4.3. Lien entre notre Centre et la résidence la Foret

La résidence la Foret est un lieu d'hébergement non agréé situé à Woluwe-Saint-Pierre. Le centre accueille toute personne moyennant des frais d'hébergement qui s'élèvent à 30 €/jour. Ce prix comprend une chambre seule, 3 repas et la lessive. Aucune activité n'est proposée car il ne s'agit pas d'un centre d'hébergement adapté à un profil particulier. C'est bien souvent les personnes qui ne trouvent pas de logement dans le privé qui « choisissent » cette résidence. La résidence n'est pas agréée et cela signifie notamment que les personnes qui y sont domiciliées et qui entrent ensuite dans une maison de repos sont à charge du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre.

Actuellement, 8 personnes résidant en maison de repos (sur les 27 actifs) ont été répertoriées comme ayant vécu à la résidence la Foret avant d'entrer en maison de repos à charge de notre Centre. Toutes ces personnes sont entrées en maison de repos à notre charge avant l'âge de 60 ans. Aucune de ces personnes ne résidait à Woluwe-Saint-Pierre dans le passé.

Parmi les 8 personnes, aucune n'a de famille connue par nos services qui puisse aider/soutenir et 5 sont sous administration de biens. Dans ces personnes, 2 disposent d'un compte système I auprès du CPAS et 1 a un compte système I à la maison de repos qui gère ses finances. Pour rappel, en 2020, parmi le total des bénéficiaires actifs, 15 sont sous administration de biens. Il est important de préciser qu'il s'agit de dossiers complexes étant donné que la collaboration se fait avec un tiers qui ne connaît pas la personne et qui ne la voit qu'occasionnellement. Par ailleurs, certains administrateurs de biens expriment ouvertement le peu d'apport financier qu'on ces personnes pour eux et nous supposons que leur implication n'est par conséquent pas optimale.

5. Mission et fonctionnement de la cellule aides familiales

L'objectif de cette cellule est d'assister et d'aider toute personne en difficulté sociale et/ou de santé, ayant des problèmes momentanés ou chroniques, et présentant une perte d'autonomie, en collaboration avec tous les autres acteurs psycho-médico-sociaux qui entourent le bénéficiaire.

Une équipe diplômée composée de 10 aides familiales aide et accompagne les bénéficiaires dans des tâches telles que les courses, la préparation de repas, l'aide à la toilette, la lessive et le repassage, les démarches administratives, les promenades, ...

Deux aides ménagères aident au nettoyage des pièces d'habitation des logements des bénéficiaires.

L'horaire est composé 3 prestations par jour, soit 2 x 2h le matin et 3 h l'après-midi, avec 15 min de trajet entre les prestations.

6. Evolution du nombre de demandes et de prestations

Nombre d'heures de prestation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	1-10/2020
Total des heures de prestations du service	11 062,7	11 083,6	10 711,09	10 809,45	12 011,64	12 876,37	8312,11
Total heures AF					9608,81	10 577,89	7112,50
Total heures AM					2402,83	2298,48	1199,61
Contingent (uniquement prestations d'aide familiaux subsidiées par IRISCARE)	4500	4500	4500	4500	4700	5054	5054

En 2020, période de janvier à octobre, le service atteint un total d'heures de prestations de 8312,11 dont 7112,50 en AF (subsidiées et non subsidiées + stagiaire) et 1199,61 en AM.

Il est important de préciser qu'il s'agit des heures prestées réellement par le service mais qu'elles ne sont pas toutes subsidiées. En effet, les heures prestées par les aides ménagères et des aides familiaux bénéficiant déjà d'un subside (exemple Maribel) ne sont pas comptabilisées dans le contingent de 5054 heures subsidiées par Iriscare. Actuellement nous n'avons que 5 AF subsidiées par Iriscare sur les 10 (les autres ayant été engagés via un subside Maribel).

7. L'impact du coronavirus

En vue de soutenir l'aide à domicile, Iriscare a garanti les paiements des heures perdues suite au covid durant toute l'année 2020. Pour le premier semestre 2020, nous avons comptabilisé 298,5 heures perdues à cause du covid.

Étant donné, que pour le premier semestre de l'année 2020, nous avons comptabilisé 3518 heures subsidiées par Iriscare, nous pouvons estimer que notre contingent 5054 h sera atteint en 2020 malgré la crise sanitaire. Cependant, les chiffres de prestations réelles de l'année (indiqué au point précédent) nous indiquent une diminution considérable en 2020. Cette diminution aura malheureusement un impact financier pour le service étant donné qu'une diminution des heures de prestations signifie une diminution de la participation financière des bénéficiaires.

La participation des bénéficiaires étant de 6 € en moyenne pour l'année 2020 et en estimant une perte de 2901,84 heures de 2019 à 2020, la perte financière de l'année 2020 est estimée à 17 411,04 € (sans compter l'augmentation habituelle des heures d'année en année).

D'un point de vue pratique, nous avons dû revoir notre manière de travailler en supprimant puis en diminuant les réunions d'équipe par exemple. Nous avons tenté de combler ce manque de partage d'information en demandant aux travailleurs de terrain de nous faire des feed-back hebdomadaires par mail moyennant des heures supplémentaires (doublées les premiers mois de la crise).

Les différents subsides liés à la crise ont permis de faire évoluer le service, notamment en terme de communication. Nous avons en effet pu acheter des smartphones pour l'équipe de terrain dont les frais ont été quasiment entièrement pris en charge par Iriscare. Un autre subside de 10 000 euros provenant de la Fondation Roi Baudouin a quant à lui permis d'acheter du matériel de protection pour les aides familiaux et ménagers, des trottinettes, des tablettes, du matériel pour lutter contre l'isolement des bénéficiaires, ...

Bien entendu cette crise a également eu un impact sur l'isolement de nos bénéficiaires mais nous avons toujours pu garantir l'aide à ces derniers et nous n'avons eu que très peu de dispense de service pour les aides familiaux et ménagers (aucune dispense pour les membres du bureau). Il n'y a pas eu non plus d'absence lié à la peur du covid de la part des prestataires. En effet, les absences étaient toutes liées aux symptômes du covid (ou aux mises en quarantaine suite à des contacts à hauts risques).

8. Constat et vision

Beaucoup de personnes habitants Woluwe-Saint-Pierre sont atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée et sont confrontées aux problèmes nombreux, divers et spécifiques liés à la maladie. Dans certains cas, leur entourage se sent démuni et cherche de l'aide quant à la mise en place de solutions. Dans d'autres cas, nous constatons que certaines personnes atteintes de cette démence sont livrées à elles-mêmes et sont insuffisamment entourées par leur entourage qui ne sait pas comment faire face à l'ampleur des problèmes ou par méconnaissance de la maladie.

9. Contact 80+

Le Service d'Aide aux Familles a développé une action préventive et systématique auprès des seniors à partir du jour de l'anniversaire de leurs 85 ans. Le principe consiste à organiser à l'échelle communale un contact personnel systématique auprès des citoyens de notre commune, à la date d'anniversaire de leurs 85 ans. Un courrier officiel leur est adressé annonçant notre visite à l'occasion de leur anniversaire (grâce aux listes avec les coordonnées des octogénaires, reçues par le service de la Population de la commune).

Objectifs généraux

- Favoriser l'autonomie des personnes âgées et le maintien dans le lieu de vie choisi le plus longtemps possible ;
- Améliorer leurs conditions de vie et augmenter leur bien-être ;
- Lutter contre l'isolement et identifier les situations problématiques et précarisées.

Objectifs opérationnels

- Informer les personnes âgées de Woluwe-Saint-Pierre de toutes les solutions qui s'offrent à elles pour améliorer leur quotidien et leur bien-être ;
- Tisser du lien social en les accompagnant et en les encourageant prendre contact avec d'autres partenaires ;
- Identifier les situations nécessitant une aide immédiate et urgente, et/ou un suivi sur du moyen et long terme.

Depuis mai 2018, nous proposons systématiquement une visite à domicile aux personnes de plus de 80 ans s'adressant à notre service sans attendre d'elles qu'elles connaissent et mentionnent explicitement la cellule contact 80+.

9.1. Le conseiller en soins

La conseillère en soins est chargée de mettre en place et coordonner les soins à domicile entre les différents intervenants et veillera à la bonne communication entre le patient et les prestataires de soins.

Cette nouvelle fonction est cependant encore dans le processus de création étant donné que la personne chargée du projet a été absente plusieurs mois suite à son congé de maternité et qu'elle a ensuite quitté le service en septembre 2020 (remplacement prévu pour janvier 2021)

Cependant, elle avait tout de même rencontré les bénéficiaires connus par notre service via le volet d'aide à domicile et un courrier d'information a été envoyé aux différents intervenants de la commune (médecins, pharmacies, centres de santé mentale, ...) pour annoncer la nouvelle fonction.

9.2. Projets à venir

Une fois que la nouvelle conseillère en soins débutera sa fonction, nous pourrons poursuivre la phase de définition du besoin précis en matière de soins de santé afin d'établir au mieux les projets futurs.

Deux constats avaient été énoncés l'an dernier : comme mentionné précédemment, les maladies mentales dont souffrent les seniors de notre commune et le manque en matière de soins infirmiers coordonnés au sein de notre Commune.

Concernant les personnes atteintes d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, la conseillère en soins avait suivi une formation afin de mieux comprendre la problématique des personnes atteintes d'Alzheimer et était référent pour la démence. Il était donc prévu qu'elle débute une formation interne de 4 modules en vue d'aider l'équipe de terrain à gérer au mieux les prestations chez les personnes désorientées. Des entrevues avaient également été programmées avec la Ligue Alzheimer afin d'envisager une collaboration pour la création d'atelier pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou leur famille. Ces projets devront donc être réévalués en 2021.

Toujours pour prendre en charge au mieux les personnes qui sont atteinte d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, nous avons pu en 2020, grâce au subside de la Fondation Roi Baudouin, commander des jeux et activités spécialisées pour les personnes qui sont désorientées ou atteintes de démence. La mise en place et la gestion de ces activités avec les aides familiaux sera confiée à la nouvelle conseillère en soins.

Nous devons également continuer à faire face à la crise sanitaire en tentant au mieux de prévoir des formations internes concernant la sensibilisation et les mesures d'hygiène adéquates pour le personnel de terrain et les bénéficiaires.

Par ailleurs, comme chaque année depuis 3 ans, nous devons mettre en place un plan d'action pour la canicule.

10. Conclusion

Le service d'aide aux familles comprend une multitude de services visant à aider les familles et principalement les personnes âgées afin qu'elles puissent vivre chez elles dans de bonnes conditions le plus longtemps possible. C'est principalement pour cette raison que le service d'aide aux familles se penchera également sur la question de l'isolement social des bénéficiaires qui sont aidées et les solutions à apporter tout en respectant et sensibilisant les travailleurs et les bénéficiaires à la crise sanitaire.

10. LE SERVICE DE GARDE D'ENFANTS MALADES (FONCTION 8443).

Le budget de ce service se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	2.605,78	4.103,71	3.300,00
Transferts	79.725,49	69.865,00	69.945,00

TOTAL DES RECETTES	82.331,27	73.968,71	73.245,00
---------------------------	------------------	------------------	------------------

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	105.958,59	105.245,06	112.770,00
Fonctionnement	519,13	1.205,00	2.215,00

TOTAL DES DEPENSES :	106.477,72	106.450,06	114.985,00
-----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-24.146,45	-32.481,35	-41.740,00
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le service est composé d'une aide familiale et d'une puéricultrice qui gardent à domicile les enfants malades âgés de 3 mois à 11 ans inclus, pendant les horaires de travail des parents. Cette garde peut s'effectuer à concurrence de 9 heures par jour maximum, entre 7h30 et 18h00.

La participation financière est fixée en fonction des revenus et de la composition du ménage, selon la grille barémique de l'ONE.

1. Profil des bénéficiaires de la cellule de garde d'enfants malades

En 2019, nous avons effectué 761 heures de garde réparties sur 82.5 jours, auprès de 18 familles.

Les 3 premiers mois de l'année 2020 ont été marqués par une demande considérablement élevée de garde d'enfants malades. En effet, de janvier à mars 2020, notre service à comptabilisé 355 heures de garde d'enfant contre 761 heures pour les 12 mois de l'année 2019. Il est important de préciser ce nombre élevé n'est pas nouveaux étant donné que les mois de novembre à mars sont ceux qui comptabilisent le plus d'heures de gardes d'enfants malades sur l'année.

Malheureusement avec l'arrivée de la crise sanitaire, nous avons dû mettre en suspend le service. Le déconfinement n'a pas permis la reprise du service étant donné que nos 2 gardiennes sont absentes depuis mars 2020 (une sous certificat et une en renfort à la RRB) et que nous n'avons plus de demande de garde, probablement lié à la peur du covid et au télétravail des parents.

	2015	2016	2017	2018	2019	10-2020
Jours de garde	165	168	137	124	82.5	42

	2015	2016	2017	2018	2019	10-2020
Heures de garde	1409	1437	1188	1125	761	355

Pour rappel, lorsque les gardiennes d'enfants malades n'effectuent pas de gardes, l'une d'entre elles travaille en tant qu'aide familiale et l'autre en tant qu'aide-ménagère.

Il n'est pas possible d'établir le salaire moyen des bénéficiaires du service de gardes d'enfants malades étant donné qu'un bon nombre de bénéficiaires ne veulent pas remettre leurs ressources et préfèrent que l'on leur applique le tarif maximum prévu par l'ONE.

En 2019 et 2020, notre service d'aide aux familles a continué à aider les familles qui ne semblent pas éprouver difficultés financières

2. Actions pour le futur

Il semble qu'un grand nombre de parents ne connaissent pas le service. Il apparaît même que les puéricultrices des crèches n'ont pas connaissance du service de garde d'enfants malades.

Nous allons donc publier un nouvel article. En collaboration avec les échevins, nous avons tenté de sensibiliser les puéricultrices des crèches communales à diffuser l'information quant à l'existence de notre service auprès des parents dont l'enfant ne peut plus fréquenter la crèche. Avec la crise sanitaire, cette sensibilisation ne s'est cependant pas poursuivie.

3. Historique des subsides

Avant la 6^{ième} réforme de l'Etat, notre cellule de garde d'enfants malades relevait de la compétence du FESC (Fonds d'équipements et de services collectifs ; extrascolaire). Suite à la Sixième Réforme de l'Etat certaines compétences du fédéral ont été transférées aux communautés. C'est le cas des compétences des milieux d'accueil d'enfants relevant du FESC qui ont été transférées vers l'ONE le 01/01/2015.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 17/04/2014 nous informe que l'arrêté susmentionné a été modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20/10/2017 et nous impose des modifications telle que l'obligation d'établir un règlement d'ordre intérieur et un dossier de l'enfant. Notre Service a répondu à toutes les demandes administratives de l'ONE.

Nous n'avons pas reçu d'information concernant notre capacité subsidiable pour l'année 2021.

4. Les subsides aujourd'hui

Pour l'année 2018, nous avons justifié 40.751,99 € et nous sommes en attente d'une vérification de la part de l'ONE qui doit encore être prévue.

Notre capacité subsidiable est de 1543 heures. Malheureusement ce nombre n'est pas atteint en 2018 et en 2019 étant donné que nous avons effectué 1125 heures de gardes en 2018 et 819 heures en 2019. Par conséquent, l'ONE diminuera notre enveloppe proportionnellement aux heures effectuées durant l'année 2018 et 2019. Si nous augmentons nos heures de prestations 2 années consécutives, cette enveloppe pourra donc à nouveau augmenter.

Afin d'augmenter les heures de prestations et limiter au maximum la diminution de notre enveloppe subsidiable, une collaboration avec les crèches communales a débuté fin 2019. Le but de cette collaboration est de permettre à notre gardienne d'enfants malades d'effectuer des prestations en crèche chaque fois que nous n'avons pas de demande de garde au SAF. Ces heures sont prises en compte par l'ONE pour un maximum de 270 heures (en attente des heures actualisées par l'ONE).

Cette collaboration se poursuivra et permettra également de renforcer les crèches de notre commune. Elle sera aussi un bon moyen de promouvoir le service directement auprès des parents qui pourront faire connaissance avec notre gardienne.

11. L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (FONCTION 84492).

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	455.928,13	672.360,88	363.800,00
Transferts	147.207,22	133.251,00	141.581,00

TOTAL DES RECETTES	603.135,35	805.611,88	505.381,00
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	1.453.584,89	1.931.789,19	1.323.120,00
Fonctionnement	18.526,89	15.838,00	16.710,00
Redistribution	0	0	38.000,00
Facturation interne	0	600,00	0

TOTAL DES DEPENSES	1.472.111,81	1.948.227,19	1.377.830,00
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-868.976,46	-1.142.615,31	-872.449,00
----------------------------	--------------------	----------------------	--------------------

1. La mesure article 60§7

L'existence dans le budget du CPAS d'une fonction spécifique permet de cerner l'incidence financière de la mise au travail des personnes en article 60§7 pendant toute une année.

C'est un constat depuis ces dernières années, nous avons à faire avec un public de plus en plus fragilisé physiquement, psychologiquement et socialement. A tel point que nous ne pouvons plus faire l'impasse sur un véritable travail d'accompagnement de la personne pour déterminer un parcours d'insertion personnalisé ne visant pas immédiatement la mise à l'emploi en article 60§7.

En 2019, nous avons terminé l'année avec 55 personnes sous contrat article 60§7 avec un pic de 73 personnes sous contrat article 60§7 en avril. Nous n'avons pas connu de diminution de l'enveloppe fermée de subsides économie sociale.

En 2020, nous avons bénéficié d'une enveloppe « économie sociale » identique.

Pour les articles 60§7 « classiques », on ne parle pas d'enveloppe budgétaire fermée, celle-ci est principalement liée à la politique et au budget de notre CPAS.

Le CPAS prévoyait de rémunérer 85 personnes en article 60§7 au cours de l'année 2020. L'objectif ne sera finalement pas atteint. En effet, à la fin de l'année 2020, nous aurons atteints le chiffre de 40 personnes sous contrat article 60§7.

Nous avons ouvert 73 nouveaux dossiers de janvier à novembre 2020 au lieu de 119 sur la même période en 2019.

A la vue de ces chiffres, nous ne pouvons évidemment pas ne pas évoquer la crise sanitaire que nous vivons depuis le mois de mars 2020 et ses conséquences sur notre travail quotidien.

Et ce, malgré les offres d'emploi de la part de nos partenaires dans la cadre de l'article 60 qui ne manquent pas.

Le transfert interne d'un membre du personnel qui avait été opéré en 2019 s'est soldé par un échec dès le mois de mars 2020, ce membre du personnel est en maladie depuis lors. Ce fut donc une perte tant au niveau gestion administrative du service qu'au niveau du suivi d'une partie de nos usagers. En novembre 2020, nous avons pu opérer un nouveau transfert interne à ¾ temps, uniquement pour le suivi en insertion. Il faudrait que nous engagions un agent administratif à ½ temps car la gestion administrative du service repose, désormais, sur les épaules des agents d'insertion.

Cependant, nous continuons à mettre tout en œuvre pour satisfaire tant aux impératifs qualitatifs que quantitatifs qu'exige la mise en pratique de l'Arrêté du Gouvernement de Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2019 relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976.

Total du nombre d'article 60 par mois (classique et économie sociale)

	Economie Sociale 2019	Classique 2019	Total 2019	Economie Sociale 2020	Classique 2020	Total 2020
Janvier	10	56	66	21	32	53
Février	13	57	70	20	31	51
Mars	14	56	70	19	28	47
Avril	23	54	77	16	29	45
Mai	21	52	73	10	27	37
Juin	20	49	69	11	26	37
Juillet	21	48	69	11	24	35
Août	20	40	60	12	28	40
Septembre	24	40	64	15	26	41
Octobre	23	39	62	12	23	35
Novembre	25	34	59	16	19	35
Décembre	24	32	56	18	22	40

Dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement de Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2019 relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976, il était demandé à chaque CPAS de statuer sur la tarification des utilisateurs avec une base de calcul qui est celle de la tarification aux utilisateurs privés.

Le Conseil de l'Action Sociale a statué à ce sujet en séance du 29 juillet 2020, la tarification appliquée précédemment a été maintenue.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, il nous est difficile de mesurer l'impact de la tarification sur l'augmentation éventuelle de la collaboration avec les utilisateurs externes.

Nous avons toutefois maintenu des contacts réguliers et une collaboration adaptée à la crise sanitaire avec le service des Ressources Humaines de la commune.

En 2020, nous avons mis à disposition de services communaux ou d'asbl communales :

- 1 personne au service Urbanisme,
- 1 personnes au service Voirie,
- 2 personnes au Centre culturel,
- 1 personne au Centre communautaire Joli-Bois,
- 1 personne à l'AIS de Woluwe-Saint-Pierre.

Nous espérons que la sortie progressive de la crise sanitaire nous permettra d'augmenter les mises à disposition auprès des services communaux et d'asbl communales en 2021.

Facturation des art60 auprès des asbl et entreprises privées :

	2019	2020
Janvier	5.568,13 €	2.473,46 €
Février	5.485,55 €	2.473,46 €
Mars	5.469,42 €	1.987,19 €
Avril	5.182,22 €	1.896,19 €
Mai	3.533,64 €	2.435,81 €
Juin	4.237,53 €	1.788,51 €
Juillet	2.392,23 €	1.716,73 €
Août	2.289,00 €	1.716,73 €
Septembre	1.962,46 €	1.716,73 €
Octobre	1.396,73 €	1.716,73 €
Novembre	1.396,73 €	1.070,69 €
Décembre	2.437,73 €	1.716,73 €
Total	41.351,37 €	22.708,96 €

= Prévisions

2. Harmonisation article 60§7 - Emploi d'insertion

Suite à la 6^e Réforme de l'Etat, la politique en matière d'article 60§7 a été transférée aux Régions. Dans ce contexte, un programme d'harmonisation des pratiques des CPAS en matière de mise à l'emploi via l'article 60§7 a été mis en place.

Le 23 mai 2019, un Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale a contextualisé l'harmonisation dans tous ses aspects pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La mission des services insertion est désormais de mieux outiller le travailleur art60 pour sa transition vers le marché du travail et de lui procurer une expérience professionnelle de qualité.

L'aspect formatif est mis en avant et rendu obligatoire à travers le « Plan d'Acquisition de Compétences ».

Dans le contexte de la crise sanitaire, nous avons connu une entrée en vigueur en plusieurs phases, la dernière phase, le « Plan d'Acquisition de Compétences » qui devait entrer en vigueur en septembre 2020 sera probablement reportée début de l'année 2021.

Cependant, afin de se familiariser à l'outil tant à notre niveau qu'au niveau de nos partenaires, nous avons entamé une campagne d'information auprès de nos utilisateurs et procédé à la mise en œuvre de près d'un tiers des « Plan d'Acquisition de Compétences ».

3. La coach emploi

La coach emploi poursuit sa mission d'accompagnement personnalisé des chercheurs d'emploi (usagers du CPAS en général et les personnes en fin de contrat Art 60 en particulier) vers un emploi durable et de qualité.

Les séances d'information de groupe « Droits et obligations du travailleur en début de contrat d'insertion et en fin de contrat d'insertion » n'ont pu être organisées cette année en raison de la crise sanitaire.

En 2020, l'Espace Emploi a connu une fréquentation régulière mis à part en mars, avril et mai.

Le projet « Connexion Emploi », dont nous sommes partenaires dans le cadre des projets locaux de la Maison de l'Emploi de Woluwe-Saint-Pierre, sur son aspect formatif, prolongé pour l'année 2020 sous le nom de « abc NUMERIQUE » a connu l'annulation de différents modules également en raison de la crise sanitaire.

Par ailleurs, lorsque le « Plan d'Acquisition de Compétences » sera formalisé pour chacun des travailleurs sous contrat d'insertion, il deviendra la trame de l'accompagnement en coaching tout au long du contrat et non, en début et fin de contrat uniquement.

4. Cadre de Partenariat avec Actiris 2015-2020

Le contrôle des dossiers par Actiris, dans le cadre de la subvention 2019, a été effectué le 30 octobre 2020 par vidéoconférence.

Nous devons accompagner 156 personnes en phases 1 à 4 et 17 personnes en phase de transition vers l'emploi à la fin d'un contrat d'insertion. L'objectif a été atteint, nous percevons donc la subvention maximale pour l'année 2019 soit 37.711,20 €.

La collaboration avec Actiris en 2020 a été repensée et réorganisée en raison de la crise sanitaire. Actiris n'a jamais déconfiné depuis le mois de mars 2020, toutes leurs antennes sont fermées depuis lors, y compris celle de Woluwe-St-Pierre et cela jusqu'en février 2021 au moins.

Si, pour les chercheurs d'emploi, beaucoup de choses peuvent se faire via l'outil informatique et le téléphone, il en ressort que le public que nous suivons se retrouve souvent perdu ou pas suffisamment outillé face aux démarches à effectuer auprès d'Actiris. Nos agents d'insertion accompagnent donc les personnes suivies dans ces démarches, si besoin.

Pour ce qui est du Cadre de Partenariat 2021-2026, il n'a pas été possible pour Actiris d'organiser des groupes de travail avec les 19 CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale au cours de l'année 2020, toujours en raison de la crise sanitaire.

La Cadre de Partenariat actuel sera donc prolongé d'un an ce qui devrait permettre d'organiser les groupes de travail en 2021 pour démarrer sur un nouveau Cadre de Partenariat de 5 ans dès le mois de janvier 2022.

Comme tous les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale, nous avons connu une baisse conséquente du nombre de personnes suivies par notre service insertion ainsi que d'importantes difficultés d'encodage dans la base de données d'Actiris, le RPE, liées entre-autre à l'absence de notre agent administratif.

Face à ce constat généralisé, la Direction d'Actiris a décidé de neutraliser les objectifs de réalisation pour l'ensemble de l'année 2020, ce qui ne nous dispense pas de poursuivre les objectifs, dans les conditions actuelles, jusqu'à la fin de l'année 2020.

5. Le Coup de Pouce de Woluwe-Saint-Pierre – Association Chapitre XII

La mission du « Coup de Pouce », en plus de rendre des services d'assistance et d'aide à domicile aux habitants de Woluwe-Saint-Pierre, est de mettre au travail des personnes aidées par le CPAS.

Dans la continuité des objectifs du SISF quant à l'augmentation des engagements articles 60§7, nous avons pu, jusqu'à présent, garder un contingent d'au moins 10 personnes sous contrat article 60§7 mis à la disposition du « Coup de Pouce ».

Facturation mensuelle de janvier 2019 à octobre 2020 et nombre de travailleurs article 60§7 par mois

Facturation	2019	Art60	2020	Art60
Janvier	3.619,49 €	8	3.970,65 €	10
Février	3.737,60 €	7,5	3.684,60 €	8,5
Mars	4.502,94 €	8,5	2.608,44 €	8
Avril	4.593,72 €	9	610,50 €	7
Mai	5.137,75 €	9	2.401,79 €	7,5
Juin	4.156,19 €	9	2.575,13 €	7,5
Juillet	3.684,50 €	9	3.096,53 €	7,5
Août	2.854,77 €	8	2.587,90 €	6
Septembre	3.852,68 €	6	4.073,31 €	5
Octobre	6.797,84 €	10,5	5.428,07 €	5
Novembre	5.818,32 €	10,5		9
Décembre	4.165,35 €	11		10
Total	52.921,15 €		31.036,92 €	

Pour l'année 2019, nous atteignons un chiffre total de facturation de 52.921,15 €, en 2020, nous en sommes à 31.036,92 € jusqu'au mois d'octobre inclus.

Agrément et mandatement de l'entreprise d'insertion :

Dans le cadre de l'Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, toutes les entreprises sociales, dont la sprl « Coup de Pouce », devaient introduire une demande de prolongation de leur agrément, selon un nouveau canevas établi par Bruxelles Economie et Emploi – Service Public Régional de Bruxelles.

La transformation de la sprl « Coup de Pouce » en Association Chapitre XII régie par la loi du 8 juillet 1976 était la seule option pour nous permettre d'introduire une demande d'agrément en tant qu'entreprise d'insertion.

Le changement de personnalité juridique a donc été opéré et acté devant notaire le 27 septembre 2019 et les statuts publiés au Moniteur belge le 2 octobre 2019.

Nous avons obtenu l'agrément en date du 1^{er} avril 2020.

L'agrément est désormais couplé avec une demande de mandatement qu'il faut introduire une fois l'agrément obtenu. Ce mandatement est un subside annuel calculé sur base de la moyenne des contrats d'insertion actifs sur l'année-1 qui permet de couvrir 80% des frais de personnel encadrant (gestionnaire, ouvrier qualifié, ...) et 20% de frais de fonctionnement (facturation du comptable, ...).

La demande de mandatement a été introduite, comme prévu, le 15 septembre 2020.

En date du 24 novembre 2020, nous avons reçu une décision d'irrecevabilité de notre demande de mandat qui a pour conséquence que dès le 1^{er} décembre 2020, l'Association ne bénéficie plus de la subvention majorée pour les personnes sous contrats art60§7 mises à disposition de celle-ci et que nous n'avons donc pas obtenu de subside annuel pour couvrir les frais de personnel encadrant (salaire du gestionnaire, ...) et les frais de fonctionnement (comptable, ...).

L'Association bénéficiant, malgré cela, du maintien de l'agrément, nous pourrions introduire une 2^{ème} demande de mandat au cours du 1^{er} semestre 2021 et espérer une subvention à partir du 1^{er} janvier 2022.

En attendant, l'Association a décidé de consulter un avocat afin d'évaluer nos chances de réussite de recours au Conseil d'Etat contre la décision de refus du mandatement.

6. La Maison de l'emploi

Dans le cadre de la collaboration avec la Maison de l'Emploi qui regroupe notre service Insertion, le service Emploi de la commune, l'ALE, l'antenne Actiris et l'asbl « Créemploi », le SISP a porté un projet local dénommé « Remobilisation@WSP » financé par Actiris à hauteur de 15.000 € en 2017 et 2018.

L'objectif est de remobiliser et de rapprocher les personnes éloignées de l'emploi des dispositifs de soutien existants en leur proposant de participer à des ateliers en groupe de remobilisation qui leur permettent de sortir de leur quotidien, de renforcer leur estime de soi, de créer du lien et de (re)trouver leur « projet de vie » et l'envie de le réaliser.

Nous avons animé les 2 ateliers média prévus dans le cadre de ce projet avec l'asbl « MEDIA animation ».

Au vu du succès de ces 2 ateliers, après avoir obtenu la prolongation de ce projet auprès d'Actiris pour les années 2019 et 2020 sous le nom de « MédiaStart » et un subside de 8.200€, nous avons obtenu une seconde prolongation pour l'année 2021 sous le nom de « MediaMove » et un subside 6.600€.

Dans ce cadre, nous maintenons notre collaboration avec l'asbl « MEDIA animation ».

12. LA MEDIATION DE DETTES (FONCTION 84496).

Le budget de la fonction **84496 Médiation de dettes** se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	0	500,00	0
Transferts	44.522,96	43.860,00	44.120,00
TOTAL DES RECETTES	44.522,96	44.360,00	44.120,00

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Personnel	53.315,83	57.806,20	59.885,00
Fonctionnement	24,38	234,00	395,00
TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	53.340,21	58.040,20	60.280,00
SOIT UN RESULTAT DE	-8.817,25	-13.680,20	-16.160,00

Notre service de médiation de dettes est agréé par la Région de Bruxelles-Capitale – sous l’agrément n° MD/S 1.19.

Ce service encore situé au siège du CPAS, devrait pouvoir déménager vers l’avenue Charles Thielemans à partir du 1^{er} février 2021.

1. L’équipe

Notre service de médiation de dettes est géré par un assistant social à temps plein.

2. Actions principales menées par notre service de médiation de dettes

Notre service de Médiation de dettes se donne quatre actions principales à savoir l’info-guidance, la médiation amiable, l’élaboration de requêtes en Règlement Collectif de Dettes, la guidance budgétaire.

2.1. Info-guidance

L’info-guidance est un service qui a pour mission d’informer toute personne ayant des questions concernant le domaine de l’endettement. L’info-guidance permet de répondre rapidement à des situations qui ne nécessitent pas l’ouverture d’un dossier.

2.2. Médiation amiable

Un dossier en médiation de dettes est ouvert pour toute personne qui n’arriverait pas à trouver des solutions concernant son endettement. L’objectif est de trouver, avec les intéressés et les créanciers, des pistes de solutions les plus adéquates en fonction de chaque situation.

2.2.1. Analyse du dossier

Afin de proposer les pistes de solutions les plus adaptées, une analyse de la situation doit être réalisée au préalable. Cette analyse se divise en deux volets : une analyse budgétaire et une analyse des dettes.

- L’analyse budgétaire :

L’analyse budgétaire permet d’évaluer les ressources financières dont une personne ou un ménage a besoin pour vivre.

Elle permet également de vérifier la cohérence des dépenses du ménage, de voir si les ressources peuvent être augmentées, ou si une diminution de certaines dépenses est possible.

Enfin, l’analyse budgétaire permet constater si le budget est équilibré, en négatif ou s’il y a un disponible à consacrer aux créanciers.

- L’analyse des dettes :

L’analyse des dettes permet d’estimer le niveau d’endettement global du médié.

Elle permet de connaître les types de dettes présentes (crédit, dette fiscale, dette de loyer, dette énergie, dette de soin de santé, dette de télécommunication, ...), afin de convenir d'une réponse adéquate en fonction du type de dette, et du degré d'urgence.

L'analyse des dettes permet aussi de déceler si certaines dettes ne sont pas prescrites.

2.2.2. Plan de paiement

Après avoir procédé aux différentes analyses, des pistes de solutions vont se dégager.

S'il y a l'existence d'un disponible à consacrer aux créanciers et que l'endettement n'est pas trop important par rapport à ce disponible, un plan de paiement sera proposé au médié. Après l'accord du médié, la proposition de plan de paiement est envoyée aux créanciers.

Si une solution amiable n'est pas possible, alors une procédure de règlement Collectif de dettes devra être envisagée :

- Il y a peu ou pas de disponible,
- L'endettement est trop conséquent par rapport au disponible,
- Impossibilité d'arriver à un accord avec les créanciers.

3. Elaboration d'une requête en Règlement Collectif de dettes

Le Règlement Collectif de dettes est une procédure judiciaire qui a pour objectif de rétablir la situation financière du débiteur, en lui permettant notamment dans la mesure du possible de payer ses dettes et en lui garantissant simultanément ainsi qu'à sa famille, qu'ils pourront mener une vie conforme à la dignité humaine.

Afin d'entrer dans une procédure de règlement collectif de dettes, il faut déposer une requête auprès du greffe du Tribunal du Travail. Légalement, tout un chacun peut constituer et déposer une requête, mais il est préférable que la personne endettée demande d'être assistée car la requête doit être précise, complète, claire, et conforme à la réalité. Si la requête a des manquements, le Tribunal du Travail renvoie la requête avec une série de questions. Cela allonge la période avant que la requête soit admissible.

Le service de médiation de dettes propose, aide et informe les personnes qui désirent entrer dans la procédure de règlement collectif de dettes. Le service assure l'assistance et le suivi de la création de la requête.

4. Guidance Budgétaire

La guidance budgétaire est un service qui aide le ménage à la gestion de son budget. Elle permet d'atteindre un équilibre financier, contrôler les dépenses et d'éviter les retards de paiements.

Le médiateur de dettes gère les ressources et effectue le paiement du loyer, des factures et des plans de paiement. D'après le budget préétabli, le ménage reçoit un montant pour ses dépenses quotidiennes. Le ménage doit gérer ce montant pour une période variable (mensuel/bimensuel/hebdomadaire/bihebdomadaire) convenu au préalable.

5. Statistiques

5.1. Période

Les données statistiques, ont été récoltées pendant la période du 01/01/2020 au 11/12/2020.

5.2. Global

Il y a eu 69 personnes différentes qui se sont présentées au Service Médiation de dettes durant l'année 2020, contre 75 en 2019. En raison de la conjoncture et d'une meilleure localisation du service à venir, nous prévoyons une augmentation de la fréquentation en 2021. Le nombre de consultations augmente d'ailleurs depuis le mois de novembre 2020.

5.3. Entretien

Il y a eu 155 entretiens différents durant la période.

Type d'entretien

- **Info-guidance** (entretien d'information et de conseil ne nécessitant pas l'ouverture d'un dossier)
16 entretiens (10,32 % du nombre total des entretiens)
- **Consultation** (premier entretien avant l'ouverture du dossier)
32 entretiens (20,64 % du nombre total des entretiens)
- **Ouverture dossier** (entretien où l'on procède à l'ouverture du dossier)
22 entretiens (14,19 % du nombre total des entretiens)
- **Entretien de suivi** (entretien d'analyse du dossier, de suivi, de mise à jour du dossier)
66 entretiens (42,58 % du nombre total des entretiens)
- **Compte de gestion** (entretien pour les personnes suivis en guidance budgétaire)
19 entretiens (12,26 % du nombre total des entretiens)

- **Remise RCD** (entretien de remise de la requête en règlement collectif de dettes)

Aucune remise de RCD, mais deux requêtes vont être déposées sous peu.

Le tableau ci-dessous indique que les personnes ne se déplacent plus tant pour de la consultation et ceci en raison de la crise sanitaire. La plupart des entretiens de suivis se sont fait par téléphone ou mails et n'ont pas été comptabilisés comme en 2019. En outre et surtout, peu de demandes sont rentrées entre avril et mai et les huissiers et créanciers ont mis une pause dans leur recouvrement. Depuis novembre, les demandes augmentent à nouveau.

On observe malgré la crise et le confinement, bien davantage de consultations, d'ouverture de dossiers ou d'entretiens de suivi.

Type de suivi	2019	2020
<i>Info-guidance</i>	60	16
<i>Consultation</i>	18	32
<i>Ouverture dossier</i>	18	22
<i>Entretien de suivi</i>	69	66
<i>Compte de gestion</i>	16	19
<i>Entretien RCD</i>	4	0

5.4. Dossiers actifs

Pendant l'année 2020, il y a eu 39 dossiers actifs au Service de Médiation de dettes. Les dossiers actifs regroupent les dossiers ouverts pendant la période ainsi que les dossiers ouverts antérieurement à la période et qui sont revenus au SMD durant la période. Dans ces 39 dossiers actifs, il y a eu 22 ouvertures de dossiers et 17 dossiers de suivi.

Statistiques	2015	2016	2017	2018	2019	
					1-9/2019	2020
Nombre de personnes différentes qui se sont présentées au Service Médiation de dettes	116 personnes	140 personnes	146 personnes	124 personnes	75 personnes	69 personnes
Nombre de dossiers ouverts	24 dossiers	24 dossiers	31 dossiers	27 dossiers	18 dossiers	22 dossiers
Nombre de dossiers des années précédentes suivis dans l'année en cours	30 dossiers	35 dossiers	22 dossiers	22 dossiers	19 dossiers	17 dossiers
Dont :						
Compte budgétaire	2 comptes	2 comptes	2 comptes	3 comptes	4 comptes	3 comptes
Requête en Règlement Collectif de dettes déposées	5 requêtes	3 requêtes	3 requêtes	5 requêtes	4 requêtes	0 requêtes

5.5. Endettement

Le montant total de l'endettement des dossiers actifs s'élève à 340.917,83 €
Ce montant total des dettes est à répartir entre 312 créanciers. Ce qui signifie que la moyenne est de 1.092,68 € par créanciers.

Un dossier actif comporte en moyenne 8 dettes différentes. Le montant moyen d'endettement par personne est de 8.741,48 €.

5.6. Profil

- *Sexe*

Dans les dossiers actifs, 19 hommes (48,72 %) et 20 femmes (51,28 %) ont ouvert un dossier.

- *Différent types de revenus*

Lors de l'ouverture du dossier, 12 personnes percevaient un salaire (30,77 %), 8 personnes émargent du CPAS (20,51 %), 2 personnes sont pensionnées (5,13 %), 9 personnes perçoivent une allocation de la mutuelle (23,08 %), 2 personnes n'avaient aucun revenu (5,13 %, et 6 personnes ont des allocations de chômage (15,38 %).

- *Energie*

On retrouve une dette énergie dans 16 dossiers actifs (41,03 %). Une dette énergie peut être une dette liée à un contrat actif (fourniture actuelle) ou une dette d'un contrat précédent (fourniture précédente).

Ce chiffre de 20 dossiers ne comprend pas les dossiers pour lesquelles les personnes se présentent avec une unique dette énergie. Dans ce cas, le problème est traité immédiatement par le service, avec le fournisseur. Il n'y a pas lieu d'ouvrir un dossier (de le rendre actif). La solution est trouvée en amont, en phase info-guidance et le dossier n'est pas activé dans ce cas.

6. Evolution du service

En 2021, pas de changement envisagé pour le service de médiation de dettes qui se composera d'un agent temps plein qui dispose d'un baccalauréat assistant social.

Le plus grand changement réside dans le déménagement du service au centre de la commune, dans un lieu plus stratégique et central situé dans le bâtiment sis avenue Charles Thielemans, 44. Nous espérons par-là plus de visibilité et de permettre à plus de personnes de bénéficier de nos services proposés.

L'objectif 2021 est de continuer de minimiser le poids papier dans les dossiers et améliorer le format informatique des dossiers et de faciliter la gestion d'un dossier et cela pour plusieurs raisons :

- °diminuer la consommation papier
- °Permet de faciliter la gestion d'un dossier
- °d'avoir tout à portée de « clic »
- °la société est digitalisée, les créanciers ne fonctionnent quasi plus qu'uniquement par mail et beaucoup de médiés également.
- °format papier + format informatique =double emploi =double de temps=alourdissement du poids administratif.

Un folder SMD est prêt. Il ne manque plus que l'approbation du Bureau permanent avant sa diffusion en 2021.

13. COVID (FONCTION 8790).

Le budget de la fonction **8790 Covid** se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	0	25.654,75	0
Transferts	0	706.597,15	65.000,00
TOTAL DES RECETTES	0	732.251,90	65.000,00

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Fonctionnement	0	302.797,31	212.545,00
Charges financières	0	505.315,54	398.537,72
Facturation interne	0	455.159,49	290.545,66
TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	0	1.263.272,34	901.628,38
SOIT UN RESULTAT DE	0	-531.020,44	-836.628,38

1. Les fonds alloués dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19

L'Etat fédéral et le gouvernement régional ont mis en place plusieurs mesures dans le but de soutenir les CPAS dans l'aide sociale accordées aux personnes les plus fragilisées.

Au niveau fédéral :

- Enveloppe subside général COVID 19

C'est l'arrêté royal du 3 juillet 2020 modifiant l'arrêté royal du 13 mai 2020 et sa circulaire portant sur la création d'un subside « Covid-19 » à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale qui nous accorde 246.005€ pour des dépenses d'aides sociales et 21.392€ pour des frais de personnel. Ces montants doivent couvrir des frais éligibles pour la période du 01/04/2020 au 31/12/2021.

Les 246.000€ peuvent être redistribués aux usagers se trouvant dans une situation sociale difficile ayant perdu une partie de leurs revenus et/ou de leur pouvoir d'achat suite au COVID-19 et qui pourrait être éligible pour faire appel aux services relevant des missions du centre, sous quelle que forme que ce soit.

Notre Centre a fixé plusieurs conditions d'octroi en fonction des types de demandes et une condition d'éligibilité à savoir que le ménage présente des ressources inférieures ou égales à 2.100€ (hors allocations familiales et pension alimentaire), majorés de 200€ par enfant à charge.

- Augmentation temporaire du taux de remboursement du RI de 15% du 01/06/2020 au 31/03/2021.

C'est l'AR n°43 modifiant la loi du 26 mai 2002 et sa circulaire du 06/07/2020, qui instituent cette mesure temporaire. Ceci représente une recette supplémentaire pour le CPAS. Cette recette peut être affectée à tout type de frais de fonctionnement, dont notamment des salaires.

Un projet de loi pourrait prolonger la mesure jusqu'au 31/03/2021.

- Mesure 50 € de prime temporaire sur le revenu d'intégration du 01/07 au 31/12/2020.

C'est l'AR n°47 du 26 juin 2020 et sa circulaire du 9 juillet 2020, qui instaurent une prime temporaire de 50€/mois aux bénéficiaires du revenu d'intégration. Cette prime est remboursée à 100% par le fédéral, aux CPAS. Un projet de loi vise à prolonger la mesure jusqu'au 31/03/2021.

- Soutien à l'aide alimentaire

C'est l'AR du 24 juin 2020 modifiant l'AR du 31/03/2020, et l'AR du 10/12/2020 ainsi que les annexes et la circulaire du 29 juin 2020, qui présentent les modalités d'exécution de la mesure pour notre CPAS.

Ce fond vise de soutenir les CPAS dans leur mission de garantir l'aide la plus élémentaire en cette période de crise, une subvention de 6 millions d'euros est octroyée aux CPAS pour permettre aux personnes les plus précarisées d'avoir la possibilité d'obtenir des denrées alimentaires. Les CPAS peuvent utiliser cette subvention pour la distribution de colis alimentaires, la distribution de repas préparés, ou pour l'octroi de bons d'achats à utiliser dans les magasins. Nous avons disposé d'un montant de 12.836€. Tout a été distribué en 2020. Toutefois, un Arrêté Royal en voie de publication prolonge la mesure jusqu'au 30/06/2021.

Au niveau régional :

- Un Arrêté du Collège réuni de la COCOM attribue le 04/06/2020, un subside exceptionnel au 19 CPAS dans le cadre de la lutte contre les conséquences sociales et sanitaires de la crise du Coronavirus. Un Arrêté en voie de publication, prolonge la mesure jusqu'au 30/06/2021.

Dans ce cadre légal, le CPAS dispose d'un Fond réparti en deux tranches, soit d'une part, la tranche A accordée par Arrêté et, d'autre part, la tranche B, facultative, accordée seulement sur base d'une convention projet validée. La répartition précise de ces enveloppes est détaillée ci-dessous :

Période 01/03/2020 au 31/12/2021				
Tranche A	100%	100%	195.818,49	Octroi d'office
dont env 1	30%	30%	58.745,00	Aides sociale pour usagers Rlx25%
env 2	70%	15%	29.373,00	Bien-être et équipement de protection
env 3		10%	19.582,00	Frais de personnel
env 4		45%	88.118,00	Frais dépenses COVID sans condition
Tranche B			130.545,66	Octroi sur Conv COCOM (20/11/20)
dont env 1			min 45.690€	Lutte < > ss-prot sociale & non accès droits soc
dont env 2			max 84.858€	PROJETS thématiques PARTENAIRES
dont env 3			max 26.109€	Investissement
Total			326.364,15	

La tranche A pourra financer en 2021 notamment le salaire de membres du personnel, au-delà du montant contenu dans l'enveloppe 3. Il apparaît que selon le ministère, des transferts internes peuvent avoir lieu entre les différentes enveloppes des deux tranches.

La tranche B financera les activités d'un projet d'envergure déposé avec l'ensemble de nos partenaires à savoir la Croix Rouge, le Coup de Pouce, le Lions, Kontakt Centrum et PAJ, les enveloppes 1 et 4. Ce projet vise la lutte contre le non-recours aux droits sociaux et des projets thématiques comme la fracture numérique, l'instruction-formation-mise à l'emploi, ainsi que la distribution alimentaire ou la coordination sociale.

2. Une cellule COVID

Depuis le mois d'octobre 2020, le CPAS s'est doté d'une cellule COVID composée d'une assistante sociale et d'une stagiaire mise à disposition par la Croix Rouge dans le cadre du projet COVID régional.

Depuis, sur 41 demandes, 32 ont été traitées au Comité, 3 usagers ont renoncé et 3 n'ont pas donné suite.

Parmi les ménages, nous comptons en majorité des chômeurs (26%), suivi de travailleurs (16%), puis des allocataires de mutuelle (9%). Seul 5% de personnes en droit passerelle et 5% de personnes au revenu d'intégration ont introduit une demande. Nous nous attendons à une augmentation des droits passerelles et des indépendants en faillite pour 2021. Ces derniers ont encore l'espoir de pouvoir redémarrer les affaires.

Les 63 aides accordées par le Comité sont d'abord liées au logement (27%), puis à l'énergie et l'eau (17%) avec les dettes (17%). Les aides numériques représentent 14%, alimentaires 13% et de santé 5% du total des aides accordées.

La cellule COVID est en outre impliquée dans l'élaboration et le développement du projet COVID 19 régional.

En résumé

En recettes à la fonction Covid, nous avons prévu les montants suivants :

- Le remboursement à 100 % de la prime de 50 € par mois pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, de la Grapa et de l'allocation de remplacement de revenus.

Cette prime est prolongée jusqu'au 31 mars 2021 (+65.000 € - article 8790/4650013)

En dépenses de personnel Covid, nous avons prévu :

8790	Libellé	Montants	Commentaires
Total	Dépenses de personnel	212.545,00 €	* L'engagement de 3 soignants pour une période de 3 mois * L'engagement d'un informaticien pour une période de 9 mois * et l'engagement de 3 assistants sociaux pour une période de 12 mois

En dépenses de fonctionnement, nous avons budgété des frais pour une période allant de janvier à juin 2021 :

Articles	Libellé	Montants	Commentaires
8790/1220007	Honoraires médicaux	2.500 €	Médecin coordinateur
8790/1230002	Frais de bureau, affranchissement, téléphone	8.500 €	* Abonnement GSM pour un an * Traduction
8790/1240004	Assurances : R.C., vol, mobilier, etc	35,00 €	
8790/1240005	Activités éducatives et organisation des loisirs	3.000,00 €	
8790/1240011	Achat de repas préparés	26.000,00 €	
8790/1240013	Achat de denrées alimentaires, boissons	13.000,00 €	
8790/1240017	Frais de louage de services de personnel soignant et infirmier	60.000,00 €	Intérimaire personnel soignant
8790/1240026	Achat, entretien, réparation d'outillage, petit matériel et mobilier de cuisine	500,00 €	
8790/1240027	Achat, entretien, réparation d'outillage, petit matériel et mobilier médical	100.000 €	Matériel médical pour une période de 6 mois

8790/1240028	Produits de blanchissage	11.000,00 €	
8790/1240029	Produits pharmaceutiques	25.000,00 €	
8790/1240031	Location de lingerie, literie	10.000,00 €	
8790/1250001	Frais de chauffage des bâtiments	5.000,00 €	Frais de chauffage des nouveaux bureaux pris en location
8790/1250002	Frais d'entretien et de conservation des bâtiments	12.000,00 €	Charges des nouveaux bureaux pris en location + petits travaux + matériel d'entretien Covid RRB + nettoyage désinfection CPAS
8790/1250006	Frais d'éclairage	5.000, 00 €	Frais d'éclairage des nouveaux bureaux
8790/1250007	Frais de consommation d'eau	1.500,00 €	Frais d'eau des nouveaux bureaux
8790/1260001	Location de locaux ou terrains	115.502,72 €	* 72.602,72 € frais stockage matériel Covid dans deux chambres MRPA RRB * 42.900 € location de nouveaux bureaux et parkings pour le service social à partir de février 2021
TOTAUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		398.537,72 €	

En dépenses de fonctionnement Covid, nous avons rajouté les frais liés au stockage du matériel Covid dans deux chambre doubles.

En dépenses de redistribution, il a été prévu les montants suivants :

Articles	Libellé	Montants	Commentaires
8790/3330001	Aides en espèces	110.194,00 €	* Arrêté Royal n° 47 26/06/2020 : 65.000 € - prime 50 € par mois par bénéficiaire * Arrêté Collège Réuni 4/6/20 : 225.545,66 € (transféré de 2020 à 2021) Dispatché sur tous les articles de redistribution
8790/3340001	Aide sociale en nature	750,00 €	
8790/3340004	Frais d'hospitalisation	11.250,00 €	
8790/3340022	Intervention dans le paiement des loyers	17.500,00 €	
8790/3340023	Intervention dans les frais médicaux	2.500,00 €	
8790/3340024	Intervention dans les frais paramédicaux	2.500, 00 €	
8790/3340025	Intervention dans les frais pharmaceutiques	2.500,00 €	
8790/3340026	Intervention dans les frais funéraires	306,00 €	
8790/3340036	Intervention dans le paiement des frais d'énergie	12.500,00 €	
8790/4350001	Remboursement de frais d'exploitation en vertu de convention avec des organismes d'utilité publique	130.545,66	dépenses engagées par les partenaires de la convention Région Cpas de WSP Tranche B.
TOTAUX DEPENSES DE REDISTRIBUTION		290.545,66 €	

14.PATRIMOINE ET LOGEMENTS SOCIAUX (FONCTION 1240 ET 9220).

Le budget de la fonction **1240 Patrimoine Privé** (immeubles situés : rue Louis Titeca 12 et 41, Drève du Bonheur 15, rue de la Cambre 77, avenue du Monoplan 30 et Tiny House) se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	33.473,94	139.000,00	47.250,00
Transferts	4.590,00	0	0

TOTAL DES RECETTES	38.063,94	139.000,00	47.250,00
---------------------------	------------------	-------------------	------------------

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Fonctionnement	42.231,19	51.783,00	44.825,00
Charges financières	2.574,57	2.476,00	1.751,00
Facturation interne	0	700,00	700,00

TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	44.805,76	54.959,00	47.276,00
--	------------------	------------------	------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-6.741,82	84.041,00	-26,00
----------------------------	------------------	------------------	---------------

Le budget de la fonction **9220 Habitations Sociales** (rue François Gay 74, rue Mareyde 1, Tigelles 15-17, Venelles aux Jeux 10, rue David Van Bever 92) se présente comme suit :

A noter que l'immeuble situé rue Mareyde 1 (au coin avec l'Avenue Edmond Parmentier 179 a été complètement vidé en 2020 et a été rendu à son propriétaire, l'Administration Communale de Woluwe-Saint-Pierre)

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	31.399,59	35.300,00	24.000,00

TOTAL DES RECETTES	31.399,59	35.300,00	24.000,00
---------------------------	------------------	------------------	------------------

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Fonctionnement	51.211,72	74.054,00	56.100,00
Redistribution	51,95	35,00	200,00
Charges financières	6.401,03	6.899,00	3.137,00
Facturation interne	0	700,00	700,00

TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	57.664,70	81.688,00	60.137,00
--	------------------	------------------	------------------

SOIT UN RESULTAT DE	-26.265,11	-46.388,00	-36.137,00
----------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Le Département Technique et du Patrimoine est en charge de la maintenance, des réparations et de l'embellissement de l'ensemble des bâtiments utilisés par ou pour le compte du CPAS (Résidence Roi Baudouin, Court-Séjour et Résidence Services Val des Epinettes, Administration Centrale, Centre de Soins de Jour et le service d'Aide aux Familles, les bureaux du Coup de Pouce, les logements de transit (en ce y compris le patrimoine privé dont la Tiny House et tous les logements (5 implantations) ILA[Initiatives Locales d'Accueil - Fedasil])

La Résidence Roi Baudouin représente une part importante (et en augmentation) des interventions techniques : électricité, plomberie, eau chaude, chauffage, ventilation, maintenance et réparations générales, transformations, travaux de prévention et de sécurité, rafraichissement, réparations, abords et jardinage, ... Il faut ajouter à cela toutes les livraisons aux étages, le ramassage des poubelles et de nombreuses interventions quotidiennes telles que des aides à l'emménagement et au déménagement des résidents, la remise en état de chaque chambre après un décès ou un changement de chambre, les réglages de télévisions, les problèmes rencontrés avec le WIFI, les problèmes au niveau HVAC, sanitaire, électricité, ...

L'année 2020 a clairement été marquée par la gestion de la Crise du Covid-19 avec un surcroît de travail au niveau des quelques travaux urgents, de la gestion de stock et des livraisons d'Equipement de Protection Individuelles, de la gestion des poubelles (y compris des déchets contaminés), ... C'est d'ailleurs cette crise qui a empêché la réalisation de plusieurs marchés publics et donc projets en investissements.

Le Département Technique et du Patrimoine se composera en 2021 de minimum treize personnes dont huit ouvriers. On peut ajouter à cette équipe deux ou trois personnes dans le cadre de la mise à l'emploi (anciennement Article 60§7). A noter qu'en 2020, un Ingénieur Architecte a complété l'équipe pendant plusieurs mois dans le cadre d'une réinsertion socio-professionnelle. En 2021, un recrutement du même type au niveau du dessin industriel est prévu.

Outre l'aspect technique décrit ci-dessus, le département englobe également un travail administratif assez conséquent : réalisation de nombreux marchés publics, rédaction des cahiers spéciaux des charges (avec plans, devis estimatif et métrés) pour des marchés très techniques, rédaction de dossiers (rapports ou demandes de subsides) pour des institutions régionales - comprenant notamment l'énergie, les normes en termes de sécurité, l'environnement,... ainsi que la gestion quotidienne des relations avec les fournisseurs et la vérification et validation de nombreuses factures (le nombre de contestations de factures a fortement augmenté).

Vu les résultats encourageants des dernières années à la Résidence Roi Baudouin, - dont notamment le dossier de labellisation en tant qu'entreprise éco dynamique et la certification légionnelle contrôlée - le service continuera à réaliser, en 2021, des efforts en matière d'économie d'énergie (gaz, électricité et eau), tout en garantissant le confort et la sécurité des résidents. Un nouveau système très performant d'analyse et de suivi de consommations (eau, gaz et électricité) sera normalement mis en service début 2021 et permettra une surveillance poussée des consommations et enverra des alertes en cas d'anomalies. Les nombreux panneaux photovoltaïques et la cogénération installés depuis quelque temps collaborent également à la diminution non négligeable de production de CO2 (plusieurs dizaines de tonnes par an !).

Le recrutement d'un jardinier en 2018 a fortement amélioré l'embellissement des espaces verts et le rafraîchissement et l'entretien des espaces communs et des accès, tant à la Résidence Roi Baudouin qu'au niveau des logements de transit et des ILA.

Le service logement

La gestion administrative des logements de transit (états des lieux d'entrée et de sortie, interventions techniques, chiffrage des dégâts, évacuation de déchets et mobiliers abandonnés ...) est une part non négligeable du temps consacré par le département technique. Une cellule logement attaché au service social général, a été mise sur pieds courant 2020 et devrait alléger quelques peu notre travail et le suivi des logements.

La gestion technique consiste à maintenir l'état général dans tous les logements, à intervenir en cas de soucis en tentant aussi d'améliorer la mobilité de l'équipe d'ouvriers en coordonnant ces travaux extérieurs avec les interventions à la maison de repos. Il est à noter que les locataires respectent de moins en moins les logements mis à leur disposition, ce qui induit un surcroît de travail pour l'équipe technique mais également une augmentation importante des dépenses ! Les visites régulières des logements de transit par les assistants sociaux et depuis peu par la cellule logement sont dès lors indispensables ; à nouveau ici la cellule logement pourra apporter sa contribution et son aide au service du Patrimoine !

Les véhicules

Le parc automobile géré par le département technique et du patrimoine comprend :

- 1 camionnette Citroën pour les interventions d'entretien
- 1 camionnette Mercedes Vitto pour les transports de marchandises et interventions
- 1 camionnette Mercedes Sprinter pour le transport de personnes
- 1 camionnette VW Crafter pour le transport de personnes (Centre de Soins de Jour et Résidence Roi Baudouin et OASE)
- 1 voiture Peugeot pour les déplacements du personnel

En 2019, la camionnette VW LT, âgée de 17 ans, a été déclassée et remplacée par le Mercedes Sprinter Mercedes utilisé jusqu'alors par le Centre de Soins de jour. Un nouveau véhicule (VW Crafter), toujours dédié au transport des personnes, a en effet été pris en leasing opérationnel.

Les deux camionnettes Mercedes (Vitto et Sprinter) ne seront peut-être plus autorisées à circuler à Bruxelles à partir du 1^{er} janvier 2021. La prise en leasing d'un nouveau véhicule de type Vitto (transport de marchandises) était prévue en 2020 et a été reporté en 2021. Pour le Sprinter, une dérogation pourrait être obtenue puisque le véhicule a subi des transformations afin d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Patrimoine propre du CPAS

Le CPAS est propriétaire de :

- la Résidence Roi Baudouin – Clos des Chasseurs 2
- la Résidence Services Val des Epinettes – Val des Epinettes 40
- la maison sise Drève du Bonheur 15
- la maison sise rue de la Cambre 77
- la maison sise avenue du Monoplan 30
- la maison sise rue Louis Titeca 12
- la maison sise rue Louis Titeca 41
- la Tiny House sise rue Françoise Gay 82
- l'appartement situé Avenue Eléonore 50

La rénovation complète de la maison située rue Louis Titeca 12 devait avoir lieu au cours de l'année 2020 mais a été reporté à 2021.

Il a par ailleurs été décidé de vendre la maison située rue Louis Titeca 41 ainsi que l'immeuble situé Avenue Eléonore 50, hérité du bail à nourriture.

Quelques travaux importants (chaudières) et quelques réparations et travaux de rafraîchissement seront exécutés dans les maisons sises rue de la Cambre 77 et Monoplan 30.

Au niveau de la Résidence Roi Baudouin, la mise en service d'un nouveau système d'extinction automatique d'incendie en cuisine a eu lieu fin 2019 – début 2020, tout comme un nouveau système de traitement de l'eau contre la légionellose. Un suivi important et fréquent de ce dernier système est indispensable pour maintenir les bons résultats obtenus jusqu'à présent. Une grosse modernisation de la cabine du monte-charge (près de la cuisine) est prévu en 2021 vu qu'actuellement ce monte-charge tombe fréquemment en panne de par son importante utilisation et les lourdes charges qu'il doit quotidiennement transporter. L'investissement était prévu en 2020 et a également été reporté en 2021 par manque de temps suite à la crise sanitaire.

Patrimoine pris en location par le CPAS (logements de transit – bureaux - ILA)

La gestion du patrimoine immobilier du CPAS concerne également les biens immobiliers suivants, appartenant à l'administration communale ou à des propriétaires privés :

- Rue François Gay 74
- Chemin des Tigelles 15
- Venelle au Palio 11
- Venelle aux Jeux 10
- Rue David Van Bever 92
- Rue Paul Wemaere 20 (bureaux pour le Coup de Pouce)

A noter que l'immeuble situé rue Mareyde 1 (au coin avec l'Avenue Edmond Parmentier 179 a été complètement vidé en 2020 et a été rendu à son propriétaire, l'Administration Communale de Woluwe-saint-Pierre) et que le CPAS a décidé de renoncer à la location rue P. Wemaere.

Par contre, un nouvel immeuble destiné à héberger plus confortablement le personnel du service social du CPAS sera pris en location Avenue Charles Thielemans 44 à partir du 01/2/2021.

Au niveau des Initiatives Locales d'Accueil (ILA), le CPAS gère 5 bâtiments. L'appartement situé Avenue Louis Gribaumont 3 a été entièrement rénové fin 2019 et est à nouveau occupé par des familles envoyées au CPAS par FEDASIL. Au niveau des 4 autres, propriétés des habitations sociales « En Bord de Soignes » et mises à disposition du CPAS pour y effectuer les travaux nécessaires à une nouvelle occupation, les travaux sont entièrement terminés et les 4 bâtiments sont occupés. Il est également indispensable que la cellule ILA ou logement puisse régulièrement aller visiter les lieux et s'assurer qu'ils soient respectés, afin d'éviter les soucis rencontrés dans les deux derniers bâtiments, et qui ont nécessité des dépenses particulièrement élevées.

Service ICT (informatique et téléphonie)

Le fonctionnement du parc informatique et du parc d'impression ET la sécurité informatique restent la priorité du service et nécessite une attention quotidienne. Le service a également en charge la gestion du fonctionnement des applications et des serveurs et la vérification des backups de données sans oublier la téléphonie, la gestion du WIFI et des caméras à la maison de repos. L'instauration des tablettes pour le service des soins a accru le nombre d'interventions informatiques à la maison de repos.

Le service a été mis à rude épreuve suite à la crise sanitaire, afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir disposer d'un PC portable et d'une connexion VPN pour faire du télétravail.

Projets – investissements importants

1) Remplacement des centraux téléphoniques

Le remplacement des centraux téléphoniques du CPAS et de la Résidence Roi Baudouin est absolument indispensable. Il sera combiné avec l'installation de plusieurs antennes permettant la téléphonie portable de type DECT à la maison de repos

2) Grosse modernisation du monte-charge cuisine RRB

Ce monte-charge est fortement utilisé et est soumis à des charges importantes provenant de la cuisine. Il tombe de plus en plus souvent en panne et montre plusieurs signes de faiblesse et une usure importante de pas mal de pièces. Il est également utilisé par le personnel et les résidents.

3) Installation d'un système de caméras de surveillance à l'extérieur de la RRB

Les importants dégâts suite aux actes de vandalisme à la RRB, ainsi que les risques importants liés à la sécurité des résidents et du personnel ont incité à placer des caméras provisoires surveillant l'extérieur de la Résidence Roi Baudouin. Les effets étant concluant, il a été décidé d'installer notre propre système de surveillance

4) Etude boucle eau-chaude sanitaire - RRB

Afin d'encore diminuer les risques liés à la légionellose et afin d'améliorer le confort des résidents et du personnel, une étude sera menée en 2021 pour des travaux liés aux boucles d'eau chaude sanitaire

5) TV digitale

Vu que la fin du signal analogique approche à grands pas, et vu l'utilisation fréquente (voire constante) des télévisions par les résidents, il a été décidé de passer à la télévision digitale (augmentation de la qualité de l'image ET du nombre de chaînes) combiné à la location et à l'uniformisations des télévisions pour l'ensemble des résidents

- 6) Système de rafraîchissement de l'air intérieur à la Résidence Roi Baudouin
Un système de rafraîchissement de l'air intérieur, appelé système adiabatique indirect devrait être installé dès l'obtention du permis d'urbanisme

- 7) Air Conditionné à la Résidence Roi Baudouin et à l'administration centrale
Il était devenu indispensable d'installer de l'air conditionné (avec unités extérieures) dans le restaurant du Court-Séjour, dans le restaurant/salon du 2^{ème} étage, ainsi qu'au niveau du restaurant du personnel à la maison de repos. Ces travaux ont été attribués en 2020 et seront exécutés début 2021. Il est également prévu le placement d'unités d'air conditionné au niveau de 3 bureaux de l'administration centrale en 2021.

- 8) Transformations importantes à la Drève du Bonheur 15 pour accueillir le Centre de Soins de jour
Ce chantier important et complexe, destiné à répondre aux nombreuses normes (IRISCARE, AFSCA, SIAMU, ...) pour les centre de soins de jour a représenté un travail important, nécessitant de nombreuses visites et réunion de chantier. Quelques travaux de finition, essentiellement à l'extérieur, auront lieu début 2021, en attendant les agréments administratifs.

- 9) Remplacement des chaudières de deux logements de transit appartenant au CPAS
Il est grand temps de remplacer les chaudières des maisons situées rue de la Cambre 77 et Avenue du Monoplan 30. Des travaux liés à la sécurité incendie sont également prévus dans la foulée

13. LA RESIDENCE SERVICE (FONCTION 9240).

Cette fonction se présente comme suit :

RECETTES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Prestations	281.865,98	266.500,00	275.975,00
Transferts	0	250,00	250,00

TOTAL DES RECETTES	281.865,98	266.750,00	276.225,00
---------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

DEPENSES

	Compte 2019	2020 M.B n°3	2021
Fonctionnement	59.038,34	68.557,00	68.335,00
Redistribution	6.047,52	5.760,60	5.700,00
Charges financières	14.164,09	14.796,00	9.244,00
Facturation interne	101.528,68	112.850,00	112.850,00

TOTAL DES DEPENSES (avec facturation interne)	180.778,63	201.873,60	196.129,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

SOIT UN RESULTAT DE	101.087,35	64.876,40	80.096,00
----------------------------	-------------------	------------------	------------------

La Résidence est agréée pour 27 personnes. Elle se compose de 14 appartements et de deux studios. 11 appartements sont agréés pour 2 personnes, 3 pour une personne et 2 studios pour une personne.

Au 1^{er} septembre 2020, nous disposons de 3 appartements de libres.

Le prix des logements

Les prix sont les suivants :

- Pour les studios : 800 €/mois ;
- Pour les appartements : 1.000€/mois
- Pour les appartements avec terrasse : 1.100 € /mois ;

Ces prix n'ayant jamais été indexés, le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 16/12/2020, a fixé de nouveaux tarifs. Nous avons sollicité l'indexation à Iriscare des montants actuellement appliqués. Cette demande est justifiée, entre autres, par l'augmentation constante des fluides, de l'eau et des matières premières.

	Prix actuels	Prix indexés
Appartement 01	1.000	1.020
Appartement 02	1.000	1.040
Appartement 03	800	820
Appartement 04	1.000	1.045
Appartement 11	1.000	1.015
Appartement 12	1.100	1.120
Appartement 13	1.100	1.170
Appartement 21	1.000	1.060
Appartement 22	1.000	1.015
Appartement 23	1.000	1.070
Appartement 31	1.000	1.025
Appartement 32	1.000	1.270
Appartement 33	1.000	1.040

Vu les difficultés rencontrées à louer les appartements 24 et 34 ainsi que le studio 05, il n'est pas souhaitable d'augmenter les tarifs.

Le tarif des repas

- Petit déjeuner : 3,75 € ;
- Repas de midi : 9,00 € ;
- Repas du soir : 6,25 €.

Le forfait hôtelier

Le forfait s'élève à 200 €/mois.

La provision pour charges locatives

Elle s'élève à 85 €/mois.

Les Services

Les locataires peuvent se procurer les repas auprès de la Résidence Roi Baudouin. Ceux-ci leur sont servis dans une salle-à-manger spécifique située au 1^{er} étage.

Cette salle a été réaménagée en 2016 avec du nouveau mobilier design.

S'ils le souhaitent, ils peuvent également prendre leur(s) repas dans leur appartement.

Le personnel de soins de la Résidence Roi Baudouin intervient en cas d'urgence et d'appel par le système de télé-vigilance.

Les réparations et menus travaux sont effectués par les ouvriers de l'institution.

Les communs sont entretenus par l'équipe de nettoyage de la Résidence Roi Baudouin.

Les investissements

Des travaux de maintenance sont budgétés pour l'année 2021 à concurrence de 12.500 € (calorifuge).

De l'achat de matériel de cuisine, restaurant et électroménager a également été budgété pour un montant total de 1.000 €.